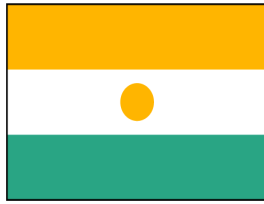


République du Niger



Fraternité – Travail – Progrès

Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (2014-2024)

Document de stratégie

Juin 2013

Table des matières

1. Introduction, contexte	4
2. Diagnostic	4
2.1. Education préscolaire.....	5
2.2. Education de base 1 (Enseignement primaire).....	5
2.3. Education de base 2 (Premier cycle du secondaire).....	6
2.4. Alphabétisation et éducation non formelle.....	7
2.5. Enseignement moyen (Second cycle du secondaire)	8
2.6. Enseignement technique et formation professionnelle	8
2.7. Enseignement supérieur et recherche scientifique	9
2.8. Gestion et pilotage du système éducatif.....	10
3. Principales orientations politiques du secteur (résumé)	10
3.1. Le PSEF dans son contexte historique, économique et démographique.....	10
3.1.1. Une continuité fructueuse des politiques éducatives.....	10
3.1.2. L'environnement actuel des politiques éducatives.....	11
3.2. Poursuite des efforts en direction de la scolarité primaire universelle.....	12
3.3. Elargissement de l'éducation de base.....	12
3.4. Evolution prévue pour les autres segments de la scolarité	13
4. Développement de l'éducation, principales stratégies	14
4.1. Education de base.....	14
4.1.1. Education préscolaire	14
4.1.2 Cycles de base 1 et 2, éducation de base élargie.....	16
4.2 Autres niveaux.....	21
4.2.1. Enseignement moyen	21
4.2.2. Enseignement technique et formation professionnelle	25
4.2.3. Enseignement supérieur et recherche scientifique	29
4.2.4. Alphabétisation et éducation non formelle.....	32
4.3. Gouvernance et pilotage : arrangements institutionnels pour l'exécution de la stratégie sectorielle.....	35
4.3.1. Exécution des financements sectoriels.....	35
4.3.2. Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie.....	37
4.3.3. Les instances de coordination et de pilotage du PSEF	39
4.3.4. Les mécanismes de suivi et d'évaluation du PSEF	40
4.4. Thèmes transversaux	40
4.4.1. Equité	40
4.4.2. Prévention des risques de catastrophes, d'urgence ou.....	45
de conflits.....	45
4.4.3. Gestion des flux	47
5 . Modalités de mise en œuvre des principales politiques	51
5.1. Gestion des enseignants.....	51
5.1.1. Etat des lieux.....	51
5.1.2. La politique de recrutement et de gestion des enseignants du PSEF	55
5.2. Constructions scolaires	59
5.3. Renforcements des capacités	65
5.3.1. La fonction financière	67
5.3.2. La fonction gestion des ressources humaines	69
5.3.3. La fonction de supervision pédagogique.....	71
5.3.4. Information statistique, coordination, planification, programmation et suivi	72
5.3.5. Maîtrise d'ouvrage du génie civil	72

6. Financement du PSEF	73
ANNEXE 1. INDICATEURS DE SUIVI DU PSEF	76
ANNEXE 2 CADRE LOGIQUE DU PSEF	81
ANNEXE 3 SCENARIO DE REFERENCE DU MODELE DE SIMULATION FINANCIERE .	97

1. Introduction, contexte

Pays sahélien très étendu (1 267 000 km²) et enclavé, le Niger est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Près de 60 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté¹. La consommation énergétique par habitant est la plus faible du monde. Quatre enfants sur dix sont en état de sous-nutrition chronique et la moitié seulement de la population a accès à l'eau potable.

Le pays est soumis à de fortes contraintes dues à l'aridité du climat, accentuée du reste par les changements climatiques. Il est aussi soumis à une vigueur démographique constante (le taux de fécondité s'établit à 7, 1 et la population croît au rythme annuel de 3,3 %, ce qui correspond à son doublement tous les 23 ans).

De récents soubresauts internationaux contribuent aussi à la fragilisation du pays, avec le retour de nombreux nigériens expatriés en Libye et les mouvements des populations affectées par la guerre au Mali voisin.

Le Niger s'est doté en 2012 d'un « *Programme de développement économique et social 2012-2015* » (PDES) très complet, dont le propos est de fixer les perspectives et les stratégies de développement économique et social du pays.

Le programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) présenté ici repose sur le cadrage macro-économique donné par le PDES. Il en détaille les aspects sectoriels relatifs à l'éducation et à la formation. Il tient compte des orientations de fond du PDES, aux termes duquel la politique éducative du Niger « *réaffirme les engagements pris par le dent de la République dans son programme de la renaissance du Niger de faire de l'éducation et de la formation sa priorité ainsi que celle de son gouvernement.* »²

Le PSEF porte sur un terme plus long que le PDES, la période de prévision portant jusqu'en 2024.

2. Diagnostic

Un Rapport d'Etat sur le Système Educatif National du Niger (RESEN) a été publié en 2010. Ce rapport fait ressortir les défis qui pourraient contraindre le développement du secteur dans le futur. Il s'agit principalement :

- du fort accroissement démographique qui se situe à 3,2% en moyenne par an pour la population d'âge scolaire, qui augmenterait d'environ 60% entre 2010 et 2024. Avec plus de 50 % de la population qui a moins de 15 ans, la pression des nombres sur le système éducatif sera très intense.

¹ Dernière mesure connue, 2008

² PDES, 2010, p. 169

- du niveau élevé de rémunération des enseignants (près de 10 fois le PIB/habitant du pays). Le recrutement de volontaires rémunérés à un niveau d'environ 3,5 fois le PIB/habitant avait dans le passé permis de faire très rapidement des progrès significatifs de scolarisation. Depuis cette période, le recrutement d'enseignants contractuels est devenu la norme, mais le coût salarial de ces personnels a significativement augmenté (+ 57 %) du fait des augmentations du salaire de base et du coût supplémentaire pour l'Etat résultant de l'octroi de primes et bénéfices divers au cours du temps. Il s'y ajoute la nouvelle approche de titularisation (fonctionnarisation) des contractuels qui va prolonger l'augmentation des coûts.

2.1. Education préscolaire.

Les effectifs du préscolaire ont connu une augmentation très rapide, passant de 15 600 en 2002 à 37 200 en 2008, et 110 175 en 2012.

Cependant, le taux brut de préscolarisation reste de 6,4 % en 2012. Un quart des effectifs est dans le privé et 76% des élèves sont en milieu urbain qui ne compte pourtant que 20% de la population du Niger. Les familles modestes sont presque exclues à cause des coûts directs ou indirects à supporter aussi bien dans le public, le privé que le communautaire.

2.2. Education de base 1 (Enseignement primaire).

Le taux brut de scolarisation (TBS) a plus que doublé passant de 35% en 2001 à 79,2% en 2012, grâce au premier plan décennal (PDDE). Le taux brut d'accès est passé de 55% en 2000 à 97,9 % en 2012. Enfin, le taux d'achèvement du cycle est passé de 21% en 2001 à 55,8% en 2012, soit un gain de presque 35 points. La croissance soutenue de ce taux d'achèvement (qui est la cible de l'OMD n° 2) est très remarquable, elle est l'une des plus rapides du monde, en dépit de toutes les difficultés que le pays a affrontées et de la rareté de ses ressources. Il est aujourd'hui permis au Niger, qui était le pays le moins scolarisé du monde en 2000, d'avoir des espoirs raisonnables d'atteindre l'OMD, pour peu que cette croissance persiste.

Ces performances sont remarquables au regard du niveau de départ des indicateurs. Elles ont été obtenues grâce aux réformes mises en œuvre et à un financement soutenu de l'Etat et de ses partenaires techniques et financiers (PTF) durant ces dernières années.

Malgré ce développement, des disparités et faiblesses persistent en 2011 :

- a) le TBS des filles est de 67,3% et celui des garçons de 84,9%, les filles ne représentent que 43,8% des effectifs scolarisés;
- b) le taux d'achèvement au primaire est de 43% chez les filles et de 60% chez les garçons ;
- c) les zones rurales, qui comptent pour plus de 80% de la population totale, enregistrent un taux brut de scolarisation de 70,3% contre 80,8% pour les zones urbaines ;
- d) le tiers des enfants qui accède à l'école primaire n'en achève pas le cycle.

L'enseignement primaire souffre d'une qualité insuffisante. Les résultats aux tests PASEC et DESAS en fin du cycle de base 1 montrent que les élèves ne maîtrisent en moyenne que

moins de la moitié des contenus des programmes. Les résultats de l'évaluation des acquis scolaires conduite par la Direction de l'Évaluation du MEN/A /PLN en 2011 confirment les mêmes observations : au CP, le score moyen en lecture est de 42,4 points sur 100 ; au CM2, plus de 72% d'élèves sont en dessous du seuil minimal en français.

Une direction générale du MEN/A/PLN a développé et expérimenté une stratégie pour l'apprentissage de la lecture en langue maternelle.

En ce qui concerne les enseignants, l'observation empirique montre que ceux qui sont recrutés avec le baccalauréat se révèlent plus efficaces dans leur enseignement. Compte tenu de la qualité de l'école dans le pays, il est probable que les acquis fondamentaux des enseignants recrutés à l'issue du cycle de base 2 demanderaient à être mieux assurés.

Il reste que des améliorations seront nécessaires dans la perspective de l'enseignement primaire universel. Les effectifs scolarisés devront encore beaucoup augmenter dans le futur et intégrer les franges de population non scolarisée ou qui abandonne de façon précoce et la forte croissance de la population scolarisable.

La capacité de construction d'écoles et de salles de classe en nombre suffisant constitue une difficulté. Sur la période 2003-2010, la capacité de construction de salles de classes en dure a été de 750 classes en moyenne par an. L'option « classes sous paillotes » a permis de compenser le déficit mais présente certains inconvénients. Les matériaux pour les construire n'étant souvent disponibles qu'en décembre et la classe devant être démontée dès les premières pluies, le temps scolaire et la qualité des apprentissages des élèves s'en trouvent de facto affectés. Au primaire, 47% des classes sont en paillotte en 2012.

Par ailleurs, il n'est pas certain que le moteur de scolarisation basé presque exclusivement sur l'offre soit suffisant dans le futur. En effet, il est difficile de stabiliser les enseignants dans des zones difficiles ; et environ 30% des enfants n'étaient pas scolarisés en dépit de la présence d'une école à proximité. Il s'agit en général d'enfants issus de familles économiquement vulnérables ou vivant en situation de handicap. En conséquence, l'offre devra être jumelée à des actions du côté de la demande tant pour améliorer la rétention que pour assurer l'inclusion des populations et des groupes vulnérables (enfants -surtout filles- de familles pauvres résidant dans des milieux ruraux isolés, populations nomades, jeunes souffrant de handicap, ...).

2.3. Education de base 2 (Premier cycle du secondaire).

Le TBS a augmenté de 11% en 2000 à 19% en 2010, mais le taux d'achèvement n'a progressé que très légèrement durant la même période passant de 7% à 9%. Cette faible progression est consécutive au taux de redoublement important de 19% et à la faible rétention de 34% en 2010. L'éloignement des collèges des lieux d'habitation des élèves entraîne aussi des abandons à cause des longues distances à parcourir.

Les ressources pour l'éducation de base 2 ne sont pas optimisées : (a) le coût unitaire élève est environ 60 % plus élevé que la moyenne régionale; (b) la structure de ce coût unitaire est mal orientée vers la qualité des services éducatifs en raison d'un nombre très élevé de per-

sonnels d'appui (non enseignants, 36 % du coût) et d'autre part de dépenses pédagogiques insuffisantes (11 % du coût).

La qualité de l'éducation au cycle de base 2 n'est pas satisfaisante. L'évaluation conduite par le projet «*Amélioration de l'enseignement des mathématiques et sciences au Niger, au secondaire*», SMASSE-Niger, 2010 a révélé que 86 % des élèves n'obtiennent pas la référence moyenne au test de mathématiques et de sciences. En Français aucun élève n'a atteint le seuil de maîtrise souhaité (75 items sur 100) et seuls 1,4% d'élèves ont atteint le score de 50 sur 100.

La situation actuelle de l'éducation de Base 2 est une préoccupation pour le futur dans la mesure où ce niveau d'éducation est en première ligne de la nouvelle politique de continuité éducative et qu'il devra recevoir un nombre grandissant d'élèves achevant l'éducation de Base 1.

En outre, l'évolution future des effectifs du cycle de Base 2 va nécessairement concerner de façon principale les milieux ruraux. 90 % des jeunes en âge d'être au cycle de Base 2 et qui n'y sont pas sont des ruraux. Aujourd'hui, les établissements ruraux n'accueillent qu'une proportion très limitée des élèves scolarisés en Base 2, mais ils les accueillent à des coûts élevés et avec une organisation peu efficiente. Ces établissements ruraux sont de petite taille mais malheureusement, on y applique les formules d'organisation prévalant dans les grands établissements urbains. En conséquence, ces établissements montrent de faibles taux d'utilisation des enseignants.

2.4. Alphabétisation et éducation non formelle

Le Niger est l'un des pays ayant un taux d'analphabétisme le plus élevé de la sous-région (plus de 70 % de la population âgée de 15 ans et plus). Sur la période 2003-2009 pour une programmation de 611 850 adultes, 374 740 se sont inscrits dans les centres d'alphabétisation, soit un taux de réalisation de 61,2 %. Les femmes, pour un effectif de 248 879, représentent 66,4 % des inscrits. Depuis 2008, le MEN a néanmoins commencé à prendre en charge une partie des enfants d'âges compris entre 9 et 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés précocement. Leur nombre est estimé à plus de 2,156 864 jeunes déscolarisés. Parmi eux, 27159 ont intégré un programme d'éducation non formelle (classes passerelles et écoles de seconde chance). Une proportion d'entre eux rejoint le cycle de Base 1 au terme d'un test de niveau.

Le taux d'abandon au cours de l'alphabétisation est une préoccupation et se situe à 43 %. Les résultats en termes de réussite aux campagnes d'alphabétisation sont aussi très insuffisants. Seulement 51 % des adultes inscrits dans les centres d'alphabétisation sont déclarés admis au terme de la campagne d'alphabétisation. L'expérience de la modalité du faire-faire est appropriée mais il convient de renforcer d'une part le cadre de concertation et d'autre part la capacité des acteurs chargés de sa mise en œuvre.

Les contraintes de développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle découlent de l'absence :

- a) de certifications des apprentissages; `
- b) de stratégie de développement d'un environnement lettré en vue de la pérennisation des acquis de l'alphabétisation ;
- c) d'un cadre de concertation pour un meilleur pilotage du système, notamment la maîtrise des effectifs inscrits, la détermination des contenus des programmes et des zones d'implantation des centres ;
- d) de financement suffisant sur ressources domestiques : le secteur est financé à 98% par les partenaires techniques et financiers.

2.5. Enseignement moyen (Second cycle du secondaire)

La couverture éducative a progressé très lentement passant de 17000 élèves en 2001 à 33000 en 2010. Les écoles privées jouent un rôle crucial et accueillent 38% des effectifs de l'enseignement moyen. Le taux brut de scolarisation est d'environ 4% comparativement à une moyenne de 14% dans la sous-région. Le taux d'achèvement de ce cycle se situe à 2,9 % en 2011.

Cette performance apparaît très faible tant dans l'absolu qu'en termes de comparaisons internationales. La situation est globalement moins problématique qu'au cycle de Base 2. La rétention est meilleure (53% en 2010) bien que clairement améliorable, mais les redoublements sont nombreux, notamment en classe terminale (22,5% en 2010). La taille moyenne des classes est acceptable (36 élèves par classe) et les dépenses de fonctionnement à un niveau meilleur qu'au niveau du cycle de Base 2 (13 % du coût unitaire élève) mais encore insuffisante. Cependant, le taux de réussite au baccalauréat est très faible (29,11% en 2010) et le taux d'abandon élevé (37,2% en 2010).

Une proportion importante des établissements du cycle moyen est localisée dans les villes. Les disparités selon la localisation géographique et le niveau de revenu de la famille sont très intenses au niveau du cycle moyen. C'est surtout au niveau du cycle de Base 2 que ces disparités se sont sédimentées, le cycle moyen n'apportant pas beaucoup de disparités supplémentaires selon ces dimensions sociales.

Ce niveau d'éducation va aussi subir la pression venant de l'éducation de base 2 suite au nombre important d'élèves qui vont terminer le cycle primaire. Ainsi, la gestion et la régulation des flux seront déterminantes aussi bien pour le développement de l'éducation de Base 2 que de l'enseignement supérieur.

2.6. Enseignement technique et formation professionnelle

Comparé à l'enseignement secondaire général, l'enseignement professionnel et technique reste peu développé. En 2010 les activités «organisées» (hors apprentissage traditionnel) ne comptent au total que 21 000 apprenants dont 62% sont dans des écoles spécialisées sous la tutelle des divers ministères techniques ou dans des établissements privés ou des centres gérés ou financés par des ONG. Le nombre de personnes formées ne comble pour autant pas le déficit constaté au niveau du dispositif public de formation. De manière générale, l'offre de formation est mal répartie selon le genre et les régions au bénéfice de Niamey. Dans le non formel, les Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC),

structures de formation à la base de niveau 1 dédiées aux déscolarisés et non scolarisés, et aux populations rurales, ne sont que 26 en 2011.

Les sortants de l'ETFP ne répondent pas souvent au besoin du marché de l'emploi d'où le chômage des formés à des coûts supérieurs à ceux des sortants de l'enseignement général que certaines entreprises recrutent de préférence avec un ajustement de formation pratique.

Cette question est peu présente dans le fonctionnement des établissements (publics et privés) qui d'une certaine façon se contentent de former sans se préoccuper véritablement des attentes du marché du travail.

Une proportion assez grande des formations cible le secteur de l'emploi moderne. Les formations pour le secteur informel, agricole et non agricole, sont très limitées alors que ce secteur est prédominant dans l'économie nigérienne (plus de 90 % des emplois au sein de la population active mais avec une productivité du travail faible et qui demande à être améliorée).

La formation (technique et pédagogique) des formateurs est lacunaire pour les enseignants de ces matières. Ceci est lié en partie à l'absence d'une stratégie de formation de professionnels et à l'inexistence d'une structure nationale de formation des formateurs et des encadreurs de l'EFPT.

L'insuffisance et/ou l'obsolescence des équipements ne permet pas de rendre suffisamment pratiques et professionnelles les formations proposées, notamment dans le secteur industriel. Le coût élevé des matières d'œuvre les rend peu disponibles et insuffisantes dans les établissements. Ceci explique en partie le foisonnement des filières tertiaires dans le privé qui ne requièrent pas de gros investissements mais sans beaucoup d'adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

Le pilotage et la gestion de l'ETFP sont contraints par deux facteurs importants :

- a) la rigidité à la fois de l'ancrage institutionnel, des programmes et des filières de formation et la multiplicité des tutelles des établissements sans mécanisme approprié et efficace de coordination de l'EFPT;
- b) la faible autonomie des centres publics qui limite leurs possibilités de développer des initiatives tant en matière de fonctionnement des activités de formation que d'insertion des formés.

2.7. Enseignement supérieur et recherche scientifique

La couverture de l'enseignement supérieur au Niger (135 étudiants pour 100 000 habitants en 2010) est l'une des plus faibles parmi les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne. En effet, la moyenne régionale de cette statistique est estimée à 600. On note aussi que ces difficultés dans le public ont favorisé le développement d'une offre privée, qui compte pour environ 33 % des effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur. Les filles comptent pour

seulement 25 % des effectifs de l'université Abdou Moumouni. Cependant, cette disparité s'est constituée tout au long de la scolarité antérieure des filles jusqu'au baccalauréat.

La distribution des effectifs entre types d'études et disciplines d'enseignement est très déséquilibrée. Près des deux tiers des effectifs de l'Université Abdou Moumouni sont inscrits dans une filière littéraire, juridique ou économique, alors que les étudiants dans les disciplines scientifiques ne comptent que pour 13 % des effectifs. Les formations à finalité professionnelle sont peu développées. On estime que parmi les formés du supérieur âgés de 25 à 34 ans, environ 15 % sont sans emploi.

La politique globale et la coordination de la recherche scientifique sont insuffisantes. A l'université les enseignants sont tous des enseignants-chercheurs (par statut) mais il semble que la composante recherche soit en moyenne faible, notamment en raison de l'insuffisance des incitations (de crédits de recherche, éventuellement contractuels) et d'équipements appropriés.

2.8. Gestion et pilotage du système éducatif

Le secteur éducatif a toujours reçu une priorité substantielle au sein des dépenses courantes hors dette de l'Etat; cette part évolue globalement entre 25 et 30 % depuis une dizaine d'années. La mobilisation de ressources publiques pour l'éducation représente 4,4 % du PIB en 2010.

Sur cette base plutôt favorable du financement public pour le secteur, le pays a fait aussi des arbitrages budgétaires très clairs en faveur du niveau primaire (cycle de Base 1). En effet, le cycle de Base 1 obtient 57,8 % des dépenses courantes du secteur dans son ensemble.

Les principales faiblesses dans la gestion du système éducatif sont les suivantes :

- a) des difficultés croissantes dans la gestion des personnels et en particulier dans les affectations aux écoles;
- b) une régulation insuffisante dans la gestion pédagogique tant au niveau des pratiques enseignantes que des résultats obtenus chez les élèves ;
- c) des insuffisances dans les fonctions de planification, programmation, de passation des marchés, de gestion et de rapportage.

3. Principales orientations politiques du secteur (résumé)

3.1. Le PSEF dans son contexte historique, économique et démographique

Le PSEF est le premier document de planification à long terme de l'éducation dans son ensemble dont se dote le Niger. Il fait suite au PDDE, adopté en 2001 et dont l'objet portait seulement sur l'enseignement de base 1 (préscolaire, primaire, alphabétisation des adultes et éducation non formelle).

3.1.1. Une continuité fructueuse des politiques éducatives

De 2002 à 2012, le PDDE a permis au Niger d'enregistrer des progrès marquants :

	2002	2012
Taux brut d'accès	50 %	97,9 %
Taux brut de scolarisation	42%	79,2 %
Taux d'achèvement primaire	26 %	55,8 %

L'ampleur, la rapidité et la continuité de cette croissance font du Niger l'un des pays les plus performants d'Afrique pour l'expansion des scolarités primaires. Ceci est d'autant plus remarquable que :

- la couverture scolaire est entièrement le fait d'enseignants rémunérés par l'Etat, à l'exception d'un secteur privé très limité (4 % des effectifs) et sans aucun maître à la charge des communautés ;
- la rétention ne s'est pas dégradée à mesure que l'accès s'améliorait ;
- la pression démographique (croissance annuelle de 3,3 %) est restée l'une des plus élevée du continent ;
- la population reste dispersée, 20 % des habitants seulement résidant en milieu urbain, ce qui rend difficile la fourniture des services ;
- le pays a traversé pendant la décennie de nombreuses crises économiques, alimentaires et politiques.

Le gouvernement a constamment accordé une priorité budgétaire convenable à l'éducation (de 25 à 30 % selon les années, exceptionnellement un peu moins en situation de crise). De son côté, le Ministère de l'Education a donné une priorité non équivoque à l'enseignement primaire (62,7 % des dépenses du secteur) et a mené une politique volontariste de quasi éradication du redoublement, qui a permis d'employer utilement l'entièreté de la dotation budgétaire au profit du développement des scolarités.

3.1.2. L'environnement actuel des politiques éducatives

En comparaison avec le début de la décennie 2000, l'environnement des politiques éducatives présente quelques différences.

Le cadre macro-économique est désormais plus favorable. En effet, la croissance économique est maintenant sensiblement supérieure à l'accroissement de la population (6 % vs 3,3 %) et la pression fiscale est devenue plus conséquente (rejoignant progressivement les normes de l'UEMOA) et continue d'augmenter. Il en résulte de meilleures perspectives de financement public pour le secteur.

En revanche, rien ne permet d'entrevoir un allègement de la pression démographique.

Les marges d'efficience dans la gestion sont désormais dans l'allocation et dans l'emploi des enseignants, dont on sait qu'ils ne sont pas optimaux. L'amélioration de cette gestion sera plus difficile que n'a été la réduction du redoublement dans la période précédente.

3.2. Poursuite des efforts en direction de la scolarité primaire universelle

Les capacités d'accueil restent au centre de la politique. Elles augmenteront au rythme des constructions d'écoles et des recrutements de maîtres.

Le gouvernement étendra les capacités de construction par le recours à plusieurs procédés parallèles de maîtrise d'ouvrage (assumée par les DREN, déléguée en agence spécialisée et à des ONG, déléguée aux communes).

Les recrutements d'enseignants continueront au rythme d'environ 2 500 par an en début de période et près de 4 000 en fin de période. Ces recrutements se feront sous le statut de contractuel et s'adresseront à des jeunes diplômés des écoles normales d'instituteurs. Une partie des enseignants contractuels accèdera au statut plus confortable de fonctionnaire sur la base de critères objectifs et en fonction des disponibilités budgétaires.

Le gouvernement modifie ses procédés de recrutement et de paiement des contractuels de façon à assurer leur meilleure répartition dans les écoles. Il va également redéployer les enseignants aujourd'hui sous-employés de façon à réduire les disparités territoriales tout en réalisant des gains d'efficience par un meilleur emploi des agents. L'amélioration des primes de zone difficile contribuera aussi à lutter contre ces disparités.

Des mesures de soutien à la demande (cantines, bourses, projets locaux) au profit des filles et des populations les plus réticentes à l'égard de l'école complèteront les mesures d'extension de l'offre.

Le redressement de la qualité de l'éducation est un objectif assorti d'un degré élevé de priorité. Le gouvernement a opté pour l'introduction et la généralisation progressive du bilinguisme. Chaque enfant sera scolarisé dans sa langue maternelle pendant les premières années de son parcours. La langue française, langue officielle, sera enseignée à l'oral d'abord comme matière avant de devenir progressivement langue d'enseignement, les langues nationales devenant à leur tour matières. Il est visé ainsi une amélioration des apprentissages comme partout ailleurs. De plus, des mesures d'intrants (manuels, matériels, formations) y contribueront, mais l'innovation principale du PSEF est de prévoir des interventions de la supervision pédagogique ciblées en direction des zones ou des écoles qui montrent les résultats les plus décevants. Dans ces situations, des cahiers des charges sur objectifs encadreront le travail de supervision, tandis qu'un système rapproché de rapportage permettra de suivre les progrès et les difficultés.

3.3. Elargissement de l'éducation de base

Le gouvernement s'engage dans la promotion de l'accès d'un nombre accru d'enfants au cycle de base 2. Les prévisions du modèle montrent qu'il sera possible de multiplier par 3,5 environ les capacités d'accueil de ce cycle d'ici 2024 tout en maintenant la priorité au développement du primaire. Cependant, cette expansion ira de pair avec le maintien d'une régulation à l'entrée du cycle de base 2.

Pendant ce temps, le gouvernement recherchera les moyens de faire évoluer le modèle du collège de façon à l'adapter aux contraintes nées de son expansion. La polyvalence des en-

seignants et l'adaptation du curriculum sont des pistes aujourd'hui connues. Elles seront étudiées et déclinées en mesures concrètes, tandis que la réflexion pourra en faire apparaître d'autres.

3.4. Evolution prévue pour les autres segments de la scolarité

L'accueil des jeunes enfants dans des structures pré-scolaires est appelé à se développer. Le gouvernement appuiera les formes d'accueil communautaires, de façon à en faire profiter les jeunes ruraux, aujourd'hui désavantagés.

En alphabétisation et éducation non formelle, le gouvernement entend accroître sa participation financière aux activités et s'inscrire dans un rôle principalement régulateur. Il développera son offre à destination des jeunes déscolarisés à travers les classes passerelles et les centres d'éducation alternative, dont les modèles ont été expérimentés.

L'enseignement moyen (lycée) connaîtra une expansion modérée, le secteur privé étant appelé à maintenir sa place importante dans l'offre (environ 40 %). La rationalisation de l'emploi des enseignants (redéploiement des agents occupant des emplois administratifs peu utiles, optimisation des services hebdomadaires) permettra que l'accroissement de l'offre ne se traduise qu'en partie en besoins nouveaux de financement. La rénovation du curriculum, la systématisation des formations des enseignants au moment de leur recrutement et la promotion des enseignements scientifiques au moyen d'équipements dédiés favoriseront la qualité de ce cycle. Des mesures de soutien (bourses) appuieront la participation des filles à ce cycle, très faible encore au regard de celle des garçons.

L'enseignement technique et la formation professionnelle sont appelés à jouer à terme un rôle important dans la promotion et la qualification des jeunes nigériens. La structuration du secteur autour d'outils fondamentaux (partenariats, fonds de formation, cadre des qualifications et certifications) est un préalable au développement quantitatif de l'offre. Le gouvernement entend mettre un accent sur les formations en alternance et les formes renouvelées de l'apprentissage traditionnel, en direction du secteur informel de l'économie, encore prédominant.

L'enseignement supérieur est encore très peu fréquenté au Niger, son développement est loin de constituer une menace pour l'équilibre des financements du secteur. Le gouvernement accompagnera une croissance modérée des effectifs par le développement de l'autonomie des institutions universitaires et de la réforme LMD, la création de formations courtes en instituts à vocation professionnelle et par le soutien aux initiatives privées.

4. Développement de l'éducation, principales stratégies

4.1. Education de base

4.1.1. Education préscolaire

Une extension progressive orientée vers le milieu rural et portée par les structures d'accueil communautaires

Partant d'une couverture nationale faible et très orientée vers le milieu urbain en 2010, le gouvernement ambitionne de tripler les effectifs et la couverture préscolaire à l'horizon 2024, avec environ 245 000 jeunes enfants accueillis, soit un taux brut de préscolarisation de 15%. Cette extension va s'opérer surtout en faveur des zones rurales, où les structures communautaires vont progressivement prendre en charge ces nouveaux flux. Ainsi, en 2024, 60% des jeunes enfants préscolarisés seront accueillis dans une structure communautaire.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible, notamment, par la réduction de la durée du cycle préscolaire de 3 à 2 ans, en supprimant l'année de la petite section, dès la rentrée 2013 ; les enfants de 3 ans pourront éventuellement être accueillis en garderie. Cette réforme va permettre de prendre en charge davantage d'enfants sur la base d'un volume de ressources donné, sans que les effets positifs du préscolaire sur le primaire, largement documentés, n'en soient affectés.

Pour assurer l'extension de l'accueil préscolaire par les structures communautaires, tout en garantissant la qualité des services offerts, les autorités prendront plusieurs mesures :

- L'attribution d'une subvention mensuelle de 20 000 FCFA aux animateurs³ du communautaire, et cela de manière pérenne sur l'ensemble du programme. Cette mesure, prévue initialement pour la rentrée 2012, devrait être effective à la rentrée 2013.
- L'attribution de kits d'hygiène, de matériels pédagogiques et ludo-éducatifs et de consommables aux structures publiques et communautaires, selon une norme standard calculée par enfant.

³ Cette subvention sera versée par le biais des mairies, sur fonds transférés par le MEN. Le paiement mensuel sera débloqué sur la base d'une triple signature : inspecteur du préscolaire, directeur régional de l'éducation et président du CGDES concerné.

- Un module de formation initiale de 45 jours à destination des animateurs communautaires, encadrés par le corps d'inspection du préscolaire, sera délivré avant chaque rentrée à partir de 2013.
- La construction d'environ 70 salles de classe en moyenne par an tout au long de la mise en œuvre du PSEF au profit des structures du préscolaire public. Une attention particulière sera accordée à l'implantation de ces classes avec une priorité pour le milieu rural.

Un renforcement de la qualité de services offerts

Les programmes d'enseignement seront révisés afin de tenir compte de la suppression d'une année du cycle. Ces programmes entreront en vigueur à partir de la rentrée 2013, avec l'objectif d'une application homogène sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la nature de la structure d'accueil.

Par ailleurs, il est prévu (i) des activités de conception et de production locale de matériels ludo-éducatifs, avec le soutien financier du ministère et (ii) la création de centres de ressources et de bibliothèques.

Enfin, des mesures de renforcement de la formation et de l'encadrement pédagogique seront prises :

- Ouverture de la filière spécifique de formation des éducateurs du préscolaire à l'ENI de Dosso à la rentrée 2013.
- Renforcement des équipes d'inspection préscolaire afin qu'elles puissent mieux assurer leurs fonctions de formation et de supervision⁴ (le corps d'inspection préscolaire intervient sur toutes les structures : publiques, privées et communautaires). Dans une première phase, il est prévu de créer et de doter cinq nouvelles inspections.
- Création de collectifs de directeurs d'écoles préscolaires chargés de relayer les inspecteurs du préscolaire dans la formation continue et la supervision des animateurs.
- Poursuite de la formation continue organisée par les cellules d'animation pédagogique, à raison de 2 sessions annuelles de 5 jours chacune.
- Formation des animateurs communautaires et attribution d'une dotation de matériel pédagogique par enfant, telle que décrite ci-dessus.

De nouvelles dispositions gestionnaires et institutionnelles

La définition et la mise en place des nouvelles dispositions institutionnelles et gestionnaires constitueront des mesures importantes dès le début du programme, notamment pour l'expansion de la formule communautaire en milieu rural.

⁴ En l'absence actuelle de filière de formation spécifique, ce sont les inspecteurs qui assurent une brève formation initiale aux sortants de l'ENI formés pour le primaire et qui vont enseigner dans le préscolaire public formel. De plus, les 9 inspectrices en poste sur le territoire doivent superviser beaucoup plus de personnels que la norme administrative fixée à 300 / inspecteur.

Un plaidoyer renforcé en faveur de la prise en charge de la petite enfance

Pour le développement du sous-secteur, les activités suivantes seront mises en œuvre au cours du PSEF :

- Une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale pour une meilleure visibilité, accompagnée d'un plan de communication
- L'adoption de la politique nationale de développement intégré du jeune enfant (PNDIJE)

Tableau récapitulatif

	2012	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du pré-scolaire	121 859	142 388	152 653	161 891	245 035
TBS	6,3%	8%	8%	9%	15%
% des effectifs accueillis dans					
✓ le public	65%	54%	51%	48%	25%
✓ le privé	18%	17%	17%	17%	15%
✓ les structures communautaires	17%	29%	32%	35%	60%

4.1.2 Cycles de base 1 et 2, éducation de base élargie

Pour les cycles de base (1&2) dorénavant conçus dans un parcours qui les fusionnent en un parcours harmonisé sous l'appellation *d'éducation de base élargie*, la stratégie nationale se fixe la double ambition de permettre à tous les enfants d'accéder au cycle de base 1, à près de 90 % d'entre eux de l'achever (six années de scolarité complète) dans de bonnes conditions de qualité, et d'en promouvoir un nombre accru vers le cycle de base 2 de quatre années de scolarité. La rénovation progressive et profonde de ce cycle, remplaçant progressivement l'ancien collège, permettra d'en faire un prolongement naturel de l'école primaire, accessible à terme à tous les jeunes nigériens.

Le cycle de base 1.

Avec un taux brut d'accès de près de 100 % et un taux d'achèvement de la 6^{ème} année de 56%, dans un contexte de forte poussée démographique, l'école nigérienne a encore besoin, pendant longtemps, d'accroître ses capacités physiques d'accueil. Celles-ci sont aujourd'hui insuffisantes, et près de la moitié des groupes pédagogiques sont accueillis dans des classes en matériaux précaires (classes en paillote). Les effectifs scolarisés dans le cycle de base 1 vont continuer à croître au delà de l'année scolaire 2023-2024. A cet horizon, le taux de couverture (TBS) atteindra 99%.

Pour ces raisons, le premier élément de la stratégie d'atteinte de l'achèvement universel est un programme de construction de salles de classe au rythme d'un peu plus de 2000 par an pendant les trois premières années de la stratégie, plus ambitieux par la suite. Ce rythme sera atteint grâce à l'évolution des procédés d'exécution.

Le Ministère aura recours à des approches éprouvées par le passé et expérimentera de nouveaux procédés. (Voir plus loin, constructions scolaires, point n°52)

Le second pilier de la stratégie consiste en la mise à disposition d'enseignants en nombre suffisant pour l'expansion du système. Ceci passe par :

- (i) le redéploiement des enseignants en surnombre dans les écoles urbaines qui permettra de réduire la moyenne des recrutements annuels au cours de la première phase du PSEF à environ 2500 enseignants contre une moyenne de 3700 enseignants par an au delà de 2016 ;
- (ii) le recours systématique à la multi gradation dans les écoles avec des effectifs réduits ;
- (iii) la mise en place d'une politique de recrutement des enseignants soutenable financièrement et transparente (voir développement dans gestion des enseignants) ;
- (iv) la mise en place de nouveaux mécanismes concertés pour l'allocation et la gestion des affectations des enseignants ;
- (v) le recrutement dans les écoles normales en fonction des besoins régionaux en enseignants

Le redéploiement géographique des enseignants permettra de réaliser des progrès sur l'aléa de leur distribution, des mesures locales de même type seront prises aux fins d'améliorer encore cette situation.

Le troisième pilier de la stratégie d'achèvement consiste à améliorer l'équité entre les élèves, en faisant disparaître les handicaps dont souffrent ceux qui, aujourd'hui, suivent une scolarité dans des classes précaires, et ne bénéficient pas d'un temps d'apprentissage convenable et offrir une chance d'accès à ceux qui sont aujourd'hui hors du système.

Pour cela, il est prévu :

- (i) de créer des écoles rurales alternatives (ERA) dans les zones à faible densité de population (l'expérience concluante menée dans le cadre du PDDE pousse vers l'utilisation de cette option dans les zones à habitat dispersé et pour l'accueil des enfants des nomades)
- (ii) d'étudier l'adaptation de l'offre scolaire aux demandes des familles en milieu rural (modes d'organisation, horaires, date de démarrage de la rentrée, etc.) ;
- (iii) de disponibiliser à temps les enseignants pour une entrée effective dès le 1^{er} octobre de chaque année ;
- (iv) de construire les classes en dur en priorité dans les écoles qui n'en disposent pas et d'assurer une utilisation efficiente de la classe pendant les périodes de soudure (l'existence de classes en dur même en nombre insuffisant permettra à l'établissement de pouvoir faire tourner les différents groupes pédagogiques dans ces classes en attendant la disponibilité des classes en paillote) ;
- (v) limiter et mieux contrôler les retards des enseignants et leur imposer le cas échéant des cours de rattrapage. La principale mesure de lutte contre l'absentéisme des enseignants sera la mise en place de modalités de paiement rapproché de leurs salaires par la bancarisation et la téléphonie mobile ;

(vi) d'améliorer et d'étendre le système des primes de zone difficile.

La première phase du programme permettra de faire l'évaluation de l'expérimentation portant sur les écoles coraniques rénovées et d'étudier les conditions de sa généralisation. Ces écoles peuvent constituer une alternative pour les enfants qui n'ont pas accès à l'école en raison des réticences des familles.

Des mesures de soutien à la demande scolaire compléteront les trois piliers précédemment décrits, qui portent tous sur l'amélioration de l'offre. Ces mesures qui portent sur la scolarisation des filles, des enfants à besoins spécifiques et des enfants n'ayant pas accès à l'école sont détaillées dans la partie sur l'amélioration de l'équité. Les politiques destinées à améliorer la fréquentation scolaire des filles relèvent d'une politique nationale en cours d'adoption, elles seront encadrées par une loi portant protection de la jeune fille en cours de scolarisation. Les activités de nutrition scolaire seront maintenues et améliorées dans les zones de fragilité nutritionnelle pour favoriser l'accès et le maintien des enfants à l'école.

En matière de qualité, la stratégie nationale opte pour une réorientation des pratiques de recrutement des enseignants contractuels. Tous les recrutements seront dorénavant réalisés dans le vivier des sortants des ENI. Le nombre des ENI sera augmenté et leurs capacités d'accueil seront renforcées pour leur permettre de former les enseignants nécessaires à l'expansion du cycle de base 1, elles continueront à former en majorité des instituteurs adjoints. La qualité de la formation initiale fera l'objet d'une attention particulière pour permettre aux sortants de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier. Le détail des mesures de renforcement de la formation initiale et continue des enseignants figure dans la partie stratégie pour le recrutement et la gestion des enseignants.

La rénovation des programmes d'études et des outils didactiques se poursuivra dans le cadre de ce programme. Elle comprendra une formation spécifique des maîtres à l'enseignement dans les ERA.

La disponibilité du matériel didactique et pédagogique et en particulier les manuels scolaires et les guides des maîtres dans les classes et entre les mains des enfants constituent un autre axe stratégique de la politique de qualité qui est retenue.

Les autorités inscrivent aussi à leur agenda la poursuite du développement des Normes Fondamentales de Qualité et d'Équité, (NFQE) initiées par l'UNICEF et mises en œuvre avec l'appui d'une ONG. Il s'agit d'une initiative de gestion de la qualité à l'échelle locale de l'école, cette initiative suppose le développement et le financement de projets d'école.

La question de la gestion pédagogique sera traitée dans la partie gestion.

Tableau récapitulatif.

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle de base 1	1 726 452	2 162 424	2 279 043	2 400 750	3 702 714
Taux d'achèvement 6 ^{ème} année	49,3%	59,8%	62,4%	65,0%	90,0%
Ratio élève maître dans les écoles publiques	39	40	41	41	45
Nombre total d'enseignants pour les besoins du public	42 887	51 005	53 080	55 218	77 346
Recrutement annuel de nouveaux enseignants	3000	3 437	4 840	4 935	6 333

Cycle de base 2.

Le cycle de base 2 occupe une place importante dans l'ensemble de la stratégie sectorielle du Niger. L'accès à ce cycle pour un grand nombre d'enfants après la fin du cycle 1 constitue un enjeu de taille pour le gouvernement. Traditionnellement organisé selon les modalités propres à l'enseignement secondaire, le cycle de base 2 a montré ses limites : sélectif, employant des enseignants spécialisés, il se révèle à la fois trop coûteux et inadapté aux besoins de développement du pays et à ses capacités de financement.

Ces raisons ont poussé les autorités à entreprendre une réforme complète de ce cycle scolaire, qui vise à en faire le prolongement naturel de l'école primaire, dans ses finalités, ses méthodes et son organisation.

Cette réforme dite « éducation de base élargie » nécessite une préparation minutieuse qui portera sur les contenus, les finalités et le mode d'organisation de l'école de base. La première phase de ce programme permettra la préparation du développement de cette nouvelle école.

C'est pourquoi il est envisagé au cours de cette phase de maintenir la transition entre le cycle base 1 et le base 2 à un niveau raisonnable (50%), tout en préparant les conditions nécessaires à une expansion forte de ce niveau dans les phases ultérieures de ce programme. Cette expansion sera basée sur une gestion des flux et une orientation des élèves vers la poursuite des études dans le parcours de l'éducation de base élargie ou vers l'enseignement professionnel et technique ou vers les institutions de formations en sport et animation culturelle.

En termes quantitatifs, la transition entre le cycle base 1 et le cycle base 2 procède d'une politique de prudence (taux de transition de 50% sur la période), au travers d'un instrument, le CFEPD (Certificat de fin d'études du premier degré)⁵, dont tous les paramètres sont

⁵ Cet examen s'appelle le CFEEFA pour les écoles franco-arabes.

maîtrisés par l'administration (Cf partie sur la gestion des flux)⁶. Ce taux de transition qui semble modeste va entraîner, si les objectifs pour le base 1, en termes d'accès et d'achèvement, sont au rendez vous, une multiplication par 3,5 du nombre d'enfants scolarisés dans ce niveau.

L'organisation de l'accueil de ce nombre croissant d'enfants tient compte des contraintes de financement du pays et repose sur les principes suivants :

- (i) éviter les situations de sous-service des enseignants, chaque enseignant effectuera sa charge horaire statutaire (21 h hebdomadaires au lieu de la moyenne de 15h constatée actuellement). Pour y parvenir, un redéploiement des enseignants va être effectué de manière concertée avec les syndicats. Pour ce qui est des enseignants qui ne peuvent pas effectuer la totalité de leur charge horaire dans l'établissement de leur affectation du fait de l'insuffisance des divisions pédagogiques, l'administration cherchera à affecter ces enseignants sur deux établissements peu distants, de façon à bénéficier de la totalité de leur service horaire ;
- (ii) réduire le personnel non enseignant dans les établissements pour dégager plus de ressources pour les nouveaux recrutements et pour les dépenses de qualité. La masse salariale des non enseignants représente aujourd'hui près de 18% de la masse salariale globale dans ce cycle, ce pourcentage sera limité à 10% à l'horizon de la programmation ;
- (iii) réduire le personnel d'appui administratif dans les établissements pour les mêmes raisons. L'objectif est de faire baisser à 10% de la masse salariale globale de ce cycle les salaires de cette catégorie de personnel (17% actuellement) ;
- (iv) privilégier le recrutement des professeurs DAP-CEG qui sont plus adaptés aux besoins de ce cycle.

De façon à marquer clairement la continuité entre le base 1 et le base 2, les nouvelles constructions viendront, dans tous les cas possibles, en extension des installations des écoles primaires, sur le même site et non sur des sites séparés. Les recrutements d'enseignants et les constructions seront relativement modérés au cours de la première phase du programme du fait de la pression forte et de la priorité accordée au cycle de base 1 (environ 300 salles de classes par an et près de 1000 salles pour les phases suivantes).

Sur le plan pédagogique, des travaux seront menés de façon à réviser les anciens programmes des collèges. Les programmes révisés tiendront compte de ceci que :

- (i) la finalité du nouveau cycle n'est plus exclusivement la préparation de l'entrée au lycée, mais inclut des objectifs d'insertion sociale et d'accès à des formations courtes ;
- (ii) les enseignants sont plus largement polyvalents que dans les anciens collèges ;
- (iii) les exigences académiques d'entrée dans le cycle sont désormais moins rigoureuses

⁶ Cet examen sera réformé en 2014 pour le rendre plus efficace

Enfin des travaux seront entrepris afin de réformer l'examen terminal du cycle (le BEPC) pour l'adapter aux nouveaux besoins, à savoir la certification de l'école de base élargie et l'orientation des enfants vers le moyen ou l'ETFP.

La question de la rétention et la réduction des redoublements des enfants en classe de 6ème feront l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre de ce programme.

Pour ce qui est de la qualité, la mise en place et l'équipement des bibliothèques ainsi que la disponibilité du matériel didactiques, de manuels et guides constitueront des priorités pour les années à venir.

Tableau récapitulatif :

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle de base 2	253 643	413 380	424 211	433 574	872 040
Taux de transition cycle 1 - cycle 2	65%	55%	53%	50%	50%
Taux de rétention au cycle de base 2	35%	42%	43%	45%	75%
Taux de redoublement cycle 2	19,8 %	15 %	14 %	13 %	7 %

4.2 Autres niveaux

4.2.1. Enseignement moyen

- Une expansion modérée et maîtrisée du cycle moyen

Pour l'année scolaire 2009-2010, le cycle moyen général comptait environ 33 000 élèves, soit un TBS de 4%. L'objectif à l'horizon 2024 est de scolariser presque 75 000 jeunes au lycée (52 000 en 2016), ce qui équivaut à une augmentation limitée du TBS sur la période de projection (anticipé à 6% en 2024). Il est prévu que le secteur privé conserve un rôle de premier plan dans ce secteur, avec le maintien de la scolarisation de 40% d'élèves.

Cette expansion modérée s'inscrit dans le contexte (i) d'un effort important porté par les autorités sur le cycle d'éducation de base élargie, appelé à absorber un flux important d'élèves tout en devenant un cycle unifié et terminal pour une majorité de jeunes nigériens, (ii) du développement concomitant et de la consolidation de filières de formation techniques et professionnelles destinées à accueillir les sortants du cycle d'éducation de base élargie et (iii) d'un pilotage des effectifs du cycle moyen en fonction des perspectives de développement du niveau supérieur.

La régulation vers le cycle moyen va continuer de s'effectuer sur la base de l'examen du BEPC. Ainsi, le taux de transition effectif entre les cycles d'éducation de base élargie et moyen général s'établira en 2024 autour de 40% contre 48% actuellement. Ce taux corres-

pond à une régulation maîtrisée face à l'augmentation des effectifs dans le cycle d'éducation de base élargie.

Les conséquences en matière d'infrastructures scolaires seront en conséquence limitées. En effet, une moyenne de 50 salles de classe supplémentaires sera nécessaire par an d'ici à 2024 dans le secteur public, sachant par ailleurs que le cycle moyen n'est pas confronté au problème des classes paillotes existant dans les niveaux inférieurs. Il est prévu dans un premier temps de consolider le réseau d'établissements dans les chefs-lieux de département⁷ avant d'envisager une éventuelle extension au niveau de certaines communes, suivant une analyse attentive de la carte scolaire. De fait, les coûts de création d'un établissement secondaire suivant l'organisation éducative actuelle (professeurs mono-disciplinaires), combinés à un vivier d'élèves potentiellement faible, restreignent fortement l'implantation de « lycées de proximité ».

La réflexion sur l'accès et le maintien au cycle moyen sera particulièrement développée envers les jeunes issus de milieux défavorisés et les filles :

- pour les jeunes issus de milieux défavorisés, il est nécessaire de réviser et de renforcer le système d'allocations (bourses) déjà en place, afin d'améliorer leur niveau de rétention ;
- pour les jeunes filles, il est envisagé de mettre en place, au sein du MEMSRS, une cellule de réflexion et de proposition afin de les encourager à la poursuite d'études secondaires. En effet, l'analyse des scolarisations a montré que les fortes disparités constatées au cycle moyen (géographiques et selon le niveau de revenus de la famille) se créent au cours de l'enseignement de base. Par contre les inégalités de genre suivent un développement différent avec une rupture nette au moment de l'accès au lycée⁸, c'est sur cet aspect que portera la réflexion de cette cellule.

- Un accent particulier sur l'amélioration de la qualité

Une adaptation du système de formation des enseignants

Au démarrage du programme, les enseignants du secondaire sont aux deux tiers des contractuels ayant été recrutés sur titre universitaire (minimum licence) et affectés en classe sans aucune formation. Par ailleurs, le vivier annuel de candidats à la formation au CAPES à l'ENS est extrêmement réduit⁹.

Afin de remédier à cette situation et de permettre un recrutement important de diplômés de l'ENS (qui devraient constituer la moitié, puis la quasi-totalité du corps enseignant du secondaire dès 2016), le gouvernement envisage de prolonger ou d'introduire les mesures suivantes :

⁷ Actuellement, il y a au moins un établissement public du secondaire (collège-lycée ou lycée) dans les 36 départements que comptait le Niger en 2011 (excepté Tchintabaraden et Abalak qui n'ont ni lycée ni CES). Depuis la création de 28 nouveaux départements, tous ne comptent pas d'établissements secondaires.

⁸ Cf. le chapitre 6 du RESEN 2010.

⁹ La formation des enseignants du secondaire à l'ENS s'est interrompue en 1990 pour ne reprendre que récemment.

- Délivrance d'une formation courte aux nouveaux recrutés contractuels : à la rentrée 2012, ces nouveaux enseignants ont bénéficié de 21 jours de formation avant leur affectation en classe. Il est prévu que l'organisation de cette session devienne routinière avant chaque rentrée.
- Formation continue en direction des professeurs de sciences¹⁰ : depuis 2006, le projet SMASSE-Niger¹¹ dispense des modules courts (7 jours articulés autour de la pédagogie, des pratiques de classe et des contenus disciplinaires), au rythme annuel moyen de 2 modules par professeur. Depuis la déconnection institutionnelle du collège du MEMSRS en 2011, ces modules concernent annuellement environ 650 enseignants du cycle moyen.
- Elaboration de mesures d'orientation incitatives en faveur des disciplines scientifiques et techniques au cycle moyen afin d'élargir la base du vivier de professeurs dans ces disciplines. Une politique de bourses ciblées pourrait constituer un des leviers de cette politique.
- Restructuration de l'ENS : elle concerne trois axes essentiels : (i) le renforcement des capacités d'accueil de l'ENS et de formation des formateurs, (ii) la préparation du dispositif de basculement de l'ENS vers le système LMD et (iii) la nécessité d'élargir le vivier de professeurs : l'ouverture d'un recrutement direct après le baccalauréat pourrait être une innovation envisagée.
- Création de masters professionnels de formation des enseignants du cycle moyen : une réflexion est en cours pour l'ouverture de ces filières dans les universités de Zinder, Maradi et Tahoua.

Une amélioration de l'environnement pédagogique

Le gouvernement relèvera le niveau des dépenses de fonctionnement, notamment celles à finalité pédagogique au niveau des établissements (17 unités de PIB/tête par élève en 2024 contre 15 en 2010). D'autre part, en termes d'encadrement pédagogique :

- une meilleure coordination des activités d'inspection sera assurée par la réhabilitation d'une structure de type Inspection Pédagogique Nationale au niveau national. L'objectif d'une telle structure sera d'assurer la conception de programmes d'activités et l'encadrement de leur mise en œuvre par les IPR en exercice¹². Un déploiement d'autres IPR sera étudié en fonction des besoins au niveau local (existence et implantation prévue de lycées publics et privés). Cette stratégie, accompagnée de moyens adéquats, devrait permettre aux inspecteurs du secondaire de mener à bien leur mission d'encadrement des enseignants.
- Face au manque de conseillers pédagogiques dans le cycle moyen¹³, il est envisagé de renforcer les actions de formation de ces personnels.

¹⁰ Mathématiques, Physique, Sciences et Vie de la Terre.

¹¹ SMASSE : Projet «amélioration de l'enseignement des mathématiques et sciences au Niger, au secondaire», accompagné par la coopération japonaise

¹² 3 IPR fonctionnent depuis 2010 à Niamey (couverture de Niamey, Tillabéri, Dosso), Tahoua (couverture de Tahoua et Agadez) et Maradi (couverture de Maradi, Zinder et Diffa).

¹³ Ce qui a pour conséquence de ponctionner le faible vivier des sortants de l'ENS, voire à l'extrême de « détourner » des conseillers pédagogiques du cycle d'éducation de base élargie.

Enfin, la promotion du matériel didactique sera assurée par :

- la mise en place d'une politique du manuel scolaire ;
- la construction et l'équipement de laboratoires ;
- la promotion de la production de matériels contextualisés.

L'augmentation prévue des effectifs n'aura qu'un effet modéré sur le ratio élève/division pédagogique dans le secteur public (de 33 à 35 entre 2010 et 2024).

Une révision des programmes d'enseignement

Après un travail d'allègement des programmes du cycle moyen effectué en 2009, il est prévu de procéder à une révision à visée plus pédagogique, notamment dans le sens d'un renforcement des enseignements scientifiques et techniques.

L'arrimage de cette réforme avec celle de l'enseignement de base élargi est programmé.

- Une gestion des ressources humaines plus efficiente et équitable

Un rééquilibrage nécessaire entre personnels d'appui et enseignants

Une part excessive de la masse salariale (44%) du cycle moyen est consacrée aux personnels d'appui ; de plus, ces fonctions sont quasi-intégralement assurées par des enseignants qui ne sont pas formés aux différentes tâches de gestion et d'administration des systèmes éducatifs. Face à cette situation, le gouvernement envisage :

- d'identifier précisément les enseignants affectés à des fonctions d'appui (dans les établissements comme dans les structures déconcentrées) afin de redéployer les éventuels surplus dans les classes ;
- de réfléchir à la mise en place d'un système de formation en administration scolaire afin de recruter des spécialistes pour ces fonctions. Ce système pourrait se traduire en formation initiale (création d'une filière administration et gestion éducative) comme en formation continue auprès d'une partie des enseignants déjà affectés. Il existe déjà un noyau de formateurs¹⁴ qui pourrait être mobilisé à cet effet.

Une gestion plus rigoureuse des ressources

Le constat d'un aléa important dans l'affectation des personnels, et dans une moindre mesure dans la création d'établissements, entraîne à la fois inefficience dans la gestion des ressources et iniquité dans l'affectation des personnels. Cette situation appelle une application plus rigoureuse des textes et éventuellement la création et/ou la réactivation de mesures routinières de gestion visant à limiter au maximum les interventions de toute nature.

Il est connu par ailleurs que les stratégies d'évitement des affectations sont partiellement liées aux conditions particulières d'enseignement dans des zones difficiles. Au cycle moyen,

¹⁴ Entre 20 et 30 fonctionnaires des différents ministères impliqués dans l'éducation ont suivi une formation adaptée à l'université Senghor en Egypte.

une « prime de zone désertique » est attribuée aux personnels concernés. Une réflexion sera engagée au niveau du MEMSRS sur les options de révision de cette prime (montants, couverture géographique) mais également sur d'autres facteurs incitatifs.

Tableau récapitulatif

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle moyen	33 134	46 857	49 628	52 415	75 215
% des effectifs scolarisés dans le privé	38,4%	38,8%	38,9%	39,1%	40%
Taux de survie	54%	61%	63%	65%	80%
Ratio élève/division pédagogique dans le public	33	34	34	34	35
Service effectif horaire hebdomadaire des enseignants	14,5	17	18	18	18
Nombre total d'enseignants pour les besoins du public	1 293	1 531	1 524	1 601	2206
% d'enseignants contractuels	67%	18,1%	12,3%	11,0%	0%

Modèle de simulation version 27 mars 2013

4.2.2. Enseignement technique et formation professionnelle

L'enseignement technique et la formation professionnelle auront un rôle important à jouer dans la nouvelle architecture sectorielle. Leur développement est une priorité du secteur de l'éducation. Dans le futur, Il devra notamment faire face à un flux d'élèves en constante augmentation venant des cycles de base 1 et base 2 et à un nombre important de jeunes qui sont hors du circuit scolaire ou qui sont en activité ou en apprentissage traditionnel dans le secteur informel.

En 2010, la demande potentielle était de 91700 jeunes. Cette demande sera de 229000 en 2016 et de plus de 504000 jeunes en 2024. Le PSEF prévoit l'accueil en formation d'environ le sixième de cet effectif. En conséquence, l'EFPT devra se réformer afin de faciliter l'accueil de cette demande potentielle et l'insertion professionnelle des sortants. Il sera nécessaire de déterminer des modalités efficaces de fonctionnement et d'ouvrir le champ d'action du sous-secteur pour des formations en relation avec les secteurs productifs et les acteurs de l'économie nigérienne. La stratégie de l'EFPT va se déployer dans les quatre directions suivantes :

Préparation du développement futur de l'EFPT

La mise en place de la stratégie de l'EFPT se fera en deux phases. Une première phase de trois années doit permettre de consolider des options relatives aux nouvelles formes d'alternance, de partenariat et d'optimisation des ressources. Une seconde phase devra permettre une montée en puissance des capacités d'accueil. Les activités pour la préparation de l'expansion de l'offre portent sur:

- l'évaluation exhaustive des différents modes de formation non formelle (formation initiale professionnalisante, apprentissage en alternance, apprentissage traditionnel modernisé). Cette évaluation portera sur: (i) l'approche « faire-faire » (évaluation comparative des interventions du FAFPCA et des ONG), (ii) les aspects de coûts et d'efficacité, (iii) les modalités d'organisation des formations, du curriculum, des méthodes pédagogiques, de l'évaluation des formés et du suivi de leur insertion professionnelle ;
- la réorganisation de la formation sur la base des résultats de l'évaluation et des expériences réussies (particulièrement sur l'apprentissage traditionnel rénové). Un voyage d'études dans les pays de la sous-région ayant réussi des expériences dans ce domaine sera organisé à l'attention d'une équipe du ministère pour lui permettre de s'imprégner des expériences réussies ;
- une étude de faisabilité sur les conditions et modes opératoires de la montée en puissance de la formation initiale professionnalisante et des apprentissages traditionnels en alternance ou modernisés ;
- l'amélioration de la pertinence des apprentissages (EFPT formel et non formel) en adéquation avec le marché de l'emploi par (i) une analyse précise des besoins de formation par filière, (ii) la réforme des profils d'entrée et de sortie des apprenants, (iii) le développement et le recours à un dispositif de validation des acquis, notamment, un répertoire des métiers et des compétences, et des référentiels de certification pour l'EFPT (Cadre national des qualifications et certifications, CNQC) ;
- la réorganisation des formations formelles (CAP, BEP, Bac) à travers la redéfinition des volumes horaires, des contenus des programmes et la systématisation des stages en entreprise ;
- le développement et la mise en œuvre d'un système de gestion plus autonome des centres et établissements d'EFPT en vue d'un meilleur partenariat public/privé ;
- le développement d'un système d'information des jeunes sur les opportunités d'insertion et de reconversion et la création de centres incubateurs de jeunes diplômés dans des établissements ;
- l'opérationnalisation de l'observatoire de l'emploi et de la formation (créé en 2012) pour permettre une connaissance détaillée du marché du travail dans sa dynamique passée et ses évolutions futures anticipées, l'identification des demandes du secteur de l'emploi et une description chaque année de l'insertion professionnelle des sortants de l'EFPT et de l'enseignement supérieur ;
- l'élargissement effectif de la mission du Ministère en prenant en compte le volet "Reconversion et Insertion des jeunes" ;
- la mise en place d'une stratégie de communication sur l'EFPT: «EFPT parcours normal de poursuite d'études et voie de la réussite».

Diversification et ciblage des offres de formation.

Pour répondre à la fois aux différents profils des bénéficiaires potentiels de la formation et aux besoins du marché du travail, la stratégie repose sur le recours à plusieurs modes de formation et la concentration sur des filières porteuses (agriculture, irrigation, élevage, secteur industriel et services). Il est prévu :

- L'amélioration de l'offre de formation formelle de niveau CAP de trois ans pour les jeunes du niveau des classes de 5ème et 4ème ayant quitté le cycle de base 2. Ceci se fera à travers :

- (i) l'augmentation des capacités d'accueil ;
- (ii) l'introduction de formations au CAP dans les centres régionaux existants, sur la base des études de faisabilité qui seront menées ;
- (iii) une analyse précise des besoins de formation par filière.

- Le renforcement de l'offre de formation formelle conduisant au BEP (dans les Centres de Formation Professionnelle et Technique¹⁵ ou conduisant au Baccalauréat¹⁶) pour les élèves ayant obtenu le BEPC. A cet effet il est envisagé :

- (i) une étude sur les possibilités d'augmentation des capacités d'accueil des lycées et centres existants ;
- (ii) le renouvellement des équipements sur la base des curricula rénovés ;
- (iii) une évaluation de la pertinence des filières existantes et l'identification de nouvelles filières porteuses répondant mieux aux besoins du marché ;
- (iv) une étude sur la taille optimale des lycées en vue de disposer d'un modèle adapté aux besoins des différentes régions.

- Une formation initiale professionnalisante non formelle de 3 à 6 mois qui portera sur les « petits métiers » ou métiers peu qualifiés du secteur informel. Cette formation est destinée aux jeunes hors du circuit scolaire (déscolarisés ou qui n'ont jamais été à l'école). A cet effet, il est prévu :

- (i) d'élargir l'intervention du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA) qui finance déjà sur ses propres ressources et sur des ressources extérieures des formations de même nature ;
- (ii) d'appuyer des ONG, ayant déjà acquis une expérience avérée dans le domaine, comme pourvoyeurs de formation ;
- (iii) de réaliser une étude de faisabilité en vue du transfert de la gestion des Centres de Formation en Développement Communautaire aux communes.

- Un apprentissage en alternance (pratique et théorie de base) sera développé pour les jeunes du secteur informel. Sur la base des résultats des évaluations prévues dans le cadre de la préparation de la 2ème phase du PSEF, l'expérience du FAFPCA sur l'apprentissage en

¹⁵ CFPT

¹⁶ Cette formation est organisée dans les lycées techniques professionnels

alternance sera optimisée avec des subventions au FAFPCA et aux ONG dont les montants seront déterminés sur la base de coûts unitaires standardisés par apprenant.

Amélioration de la qualité.

L'amélioration de la qualité des formations offertes sera faite à travers:

- la mise en œuvre effective de la réforme des curricula ;
- la réforme des modes d'évaluation et de certification ;
- l'identification et la mise en place d'un dispositif de formation des formateurs de l'EFPT ;
- le renforcement de l'inspection pédagogique des établissements publics et privés à travers la restructuration/déconcentration de l'inspection pédagogique ;
- la formation systématique des conseillers pédagogiques nommés et des nouveaux inspecteurs et l'immersion technologique de ceux en activité ;
- l'amélioration et le développement des TIC dans les établissements d'EFPT avec notamment l'accès à l'Internet et les bibliothèques numériques ;
- la mise à disposition de matériel didactique et matière d'œuvre en quantité suffisante.

Amélioration de la gestion et du pilotage.

Cette stratégie cherche à créer un environnement plus efficace dans la gestion et le pilotage. A cet effet, les actions suivantes seront menées :

- renforcement du personnel par le recrutement d'enseignants et formateurs supplémentaires pour l'enseignement technique et pour la formation professionnelle ;
- développement et amélioration du cadre légal de l'apprentissage dual ;
- renforcement du contrôle dans les établissements à travers la mise en place d'outils de gestion et le renforcement de la formation du personnel de gestion ;
- mise en œuvre d'une politique de promotion des filles dans les filières agricoles et industrielles ;
- mise en place d'un cadre de concertation des structures impliquées dans l'EFPT.

Récapitulatif des effectifs selon le type de formation

	2011	2014	2015	2016	2024
Formation CAP	1 851	3 018	3 742	4 071	9 019
Formation BEP	10 564	13 760	14 919	16 061	20 969
Formation BAC	573	838	943	1 051	1 761
Formation FIP	13 842	18 145	19 771	21 499	30 695
Apprentissage rénové	277	515	620	738	1 883
Total	27107	36276	3995	43420	64327

4.2.3. Enseignement supérieur et recherche scientifique

Les effectifs de l'enseignement supérieur au Niger sont sensiblement moins élevés que dans la plupart des pays comparables¹⁷. Cette opportunité permet aux autorités de mettre en place les stratégies nécessaires au développement d'une offre de qualité adaptée aux besoins du développement économique et social du pays. C'est ainsi que l'expansion de l'offre de ce niveau ne constitue pas la première des priorités pour ce segment. A cet effet, le programme de l'enseignement supérieur est construit autour de 3 axes stratégiques :

Créer les conditions minimales d'amélioration de la pertinence de l'enseignement supérieur.

Il s'agit de former, en quantité et en qualité, le capital humain qualifié dont le pays a besoin en évitant des situations de surproduction de diplômés et l'extension du chômage. Dans cette perspective, il est prévu de commencer par la mise en place des fondamentaux suivants:

- procéder à une analyse fiable et détaillée des demandes prospectives quantitatives et qualitatives du marché du travail. L'observatoire de l'emploi et de la formation, créé au Ministère de la formation technique et professionnelle, prendra en compte également l'enseignement supérieur. Les termes de référence de l'observatoire incluront la connaissance détaillée du marché du travail dans sa dynamique passée et ses évolutions futures anticipées, l'identification des demandes du secteur de l'emploi et une description chaque année de l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur ;
- élaborer un plan de restructuration des enseignements pour organiser l'évolution vers la professionnalisation des formations dans une articulation fonctionnelle des enseignements académiques et disciplinaires et des enseignements à finalité professionnelle pour l'ensemble du champ universitaire en donnant une place importante à la dimension technologique dans les filières qui s'y prêtent ;
- préparer un programme d'autonomisation progressive des institutions d'enseignement supérieur à travers une réflexion concertée et la définition des termes initiaux de référence et la conception des contrats de performance entre les établissements et l'Etat. Le gouvernement aura pour fonction de construire un cadre contractuel pluriannuel, d'en négocier les modalités avec les établissements et de faire des évaluations ex-post, techniquement validées et transparentes sur les points identifiés dans le contrat. Il en tirera les conséquences dans le contexte du prochain contrat avec chaque établissement ;
- développer un programme et un plan d'action pour répondre aux besoins spécifiques en formation initiale du cycle de Base 2 et du moyen, particulièrement, dans les disciplines scientifiques. Le plan d'action prendra en compte la nouvelle politique des sciences, techniques et innovations (POCTINI) au Niger (validée en décembre 2012). Il sera élaboré, en concertation, avec les responsables de l'enseignement moyen afin de

¹⁷ 135 étudiants pour 100 000 habitants au Niger contre une moyenne africaine de 530.

réduire le déséquilibre qui existe aujourd'hui entre les formations littéraires et les formations scientifiques dans l'enseignement supérieur ;

- développer un programme de recours aux technologies de l'information les différents campus universitaires afin de délivrer des services de qualité homogène en évitant des duplications coûteuses. Ce programme concernera principalement les enseignements magistraux et les tronc communs disciplinaires ;
- développer un plan de répartition des formations professionnalisées sur les différents campus (avec mutualisation) en fonction des spécificités de chaque région ;
- poursuivre la mise en œuvre de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) pour faciliter l'introduction de la professionnalisation et former des ressources humaines qualifiées ;
- mettre en place des programmes pour le recyclage du personnel enseignant et le renforcement des capacités du personnel non-enseignant de l'enseignement supérieur ;
- conduire un diagnostic global sur les facteurs qui minorent le développement de la recherche scientifique, élaborer un programme national de recherches et mettre en œuvre les organes opérationnels de la politique en Sciences Techniques et Innovations (STI) ;
- renforcer le fonds pour la recherche scientifique et l'innovation technologique (organiser, entre autres, une table ronde des PTFs) après identification des modalités de fonctionnement et règles de gouvernance de la gestion de ces ressources. Un accent particulier sera mis sur le développement d'une synergie entre les institutions de recherche et sur le soutien à la publication et à la diffusion des résultats de la recherche. La recherche appliquée sera orientée prioritairement vers la valorisation de l'agriculture, l'irrigation, l'élevage et les énergies propres. Des enquêtes sur les résultats en STI seront régulièrement conduites ;
- créer, à titre expérimental, des centres incubateurs des diplômés dans quelques campus ;
- mettre en place, à titre expérimental dans des institutions, un système de suivi de l'insertion des sortants pour assurer un meilleur pilotage de l'efficacité du système.

Maitriser l'expansion du système et diversifier l'offre.

Pour faire évoluer l'offre d'enseignement supérieur trois nouvelles universités publiques ont été créées dans le pays. Il n'est cependant pas prévu une croissance démesurée des effectifs. Les actions prévues portent sur une amélioration de l'offre via le secteur privé, le développement de l'enseignement à distance et une légère amélioration de l'offre publique classique. Pour ce faire, les activités suivantes sont prévues :

- identification et validation officielle des modalités d'intégration de l'enseignement supérieur privé dans le dispositif global de développement de l'offre à travers une proposition d'organisation institutionnelle, de régulations et de contractualisation. La réglementation de l'enseignement supérieur privé doit lui permettre d'être conforme aux standards nationaux et internationaux, particulièrement avec ceux du CAMES ;
- évaluation des résultats et l'organisation du dispositif de l'enseignement à distance dans la perspective de l'amélioration de son efficacité et de son développement soutenu (situation actuelle, nombre et caractéristiques des différents dispositifs, nombre d'étudiants, filières de formations concernées, contribution potentielle des différents campus et perspective de développement) ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de prise en compte des besoins éducatifs des étudiants en situation de handicap ;
- recrutement de personnels enseignants (enseignants chercheurs, professeurs et technologues) et du personnel administratif et technique ;
- conception d'un programme prioritaire de renforcement des infrastructures et des équipements administratifs, académiques et sociaux.

Améliorer le pilotage de l'enseignement supérieur

Les modalités de pilotage et de gestion peuvent avoir des effets négatifs ou positifs sur l'efficacité du système. Dans le contexte de réforme de l'enseignement supérieur et de la création récente de trois universités, l'amélioration du pilotage passe par :

- l'établissement d'un système de contrôle et de régulation des études à l'étranger (étudiants boursiers de l'Etat) en fonction du développement de l'offre locale ;
- la mise en place d'une carte universitaire nouvelle dans un contexte de rareté des ressources. Cette carte mettra l'accent sur le développement des instituts qui offrent des formations courtes, le développement des formations à distance, le rééquilibrage de l'offre en direction des filières scientifiques, techniques, et des filières à grande probabilité d'insertion professionnelle ;
- le développement et l'opérationnalisation d'un système d'information pour faciliter les décisions tant au niveau de l'Etat que de chacun des établissements individuels dans sa nouvelle autonomie de gestion. Ce système couvrira tous les aspects relatifs au fonctionnement des établissements dans leurs différentes composantes : l'orientation des étudiants, les flux et résultats des étudiants, les ressources (humaines et financières) mobilisées, et les résultats obtenus ;
- le développement des œuvres sociales afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en considérant notamment un ciblage au bénéfice des étudiants méritants mais à faible revenu familial, des étudiants des filières scientifiques, techniques et professionnalisées, des filles, etc.

- l'amélioration des capacités humaines, matérielles et financières des structures en charge de la recherche scientifique et technologique.

Evolution des effectifs étudiants.

	2010	2014	2015	2016	2024
Public (MEMSRS)	12005	18218	19233	20192	22500
Autres Publics	2870	4565	5503	5991	9000
Privé	4909	8991	9939	10924	17500
Enseignement à Distance	66	263	325	393	1000
Total¹⁸	19850	32037	35000	37500	50000
Nombre Etudiants pour 100000 Habitants	135	195	204	211	219

4.2.4. Alphabétisation et éducation non formelle

La mise en œuvre du PDDE a fait apparaître des limites et des insuffisances au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. En effet, malgré les progrès enregistrés, les objectifs qui étaient visés sont loin d'être atteints. Seulement 57% des inscrits ont terminé la campagne d'alphabétisation en 2010. Au-delà de la non mise en œuvre de certains projets, le sous-secteur a surtout souffert d'un sous financement chronique sur ressources nationales. En effet, sur toute la période de 2001 à 2010, plus de 80% des centres et 90% des bibliothèques villageoises ont été financés par les PTF. L'absence de dispositif de suivi des sortants de l'éducation non formelle ne permet pas d'avoir des informations sur leur devenir.

La mise en œuvre du programme d'alphabétisation et d'éducation non formelle sera basée sur la stratégie existante du «faire-faire» (en complément d'autres approches mises en œuvre directement par les services de l'état) comme modalité d'exécution sous une forme de relation contractuelle entre l'Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers. L'Etat détermine les orientations, les standards de qualité et assure la coordination des interventions, la mobilisation des ressources et le suivi évaluation des actions. Les opérateurs de la société civile (opérateurs privés, ONG) élaborent et exécutent les projets. Les partenaires techniques et financiers appuient les programmes par la mise à disposition des ressources humaines et /ou financières.

Le sous-programme de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle devra répondre aux besoins d'alphabétisation et d'éducation de la population et à ceux des enfants déscolarisés ou qui n'ont jamais été à l'école. Il sera bâti autour de quatre piliers stratégiques.

Développement et mise en place des fondamentaux. La première phase de trois ans du PSEF sera mise à profit pour créer les conditions de réussite d'un programme plus élargi dans le futur. Donc, il s'agira dans un premier temps de consolider l'existant et d'en connaître les forces et les faiblesses afin de prendre les mesures de remédiation compatibles avec une massification future des interventions. Sur la base des résultats des études et éva-

¹⁸ Des écarts peuvent apparaître pour des raisons d'arrondis

luations prévues, le document de politique nationale d’alphabétisation et d’éducation non formelle sera actualisé et soumis à une validation politique.

Pour améliorer l’efficacité des services d’alphabétisation et d’éducation non formelle les activités prioritaires suivantes seront conduites :

- évaluation exhaustive de l’approche « faire-faire » (mode d’organisation, coûts-efficacité comparés à l’éducation de base cycle 1, fonctionnement et gestion pédagogique des centres, suivi évaluation, etc.) ;
- voyages d’études dans des pays de la sous-région pour s’imprégner d’expériences réussies afin de finaliser le document relatif à l’organisation du faire-faire et qui sera formalisé dans un texte officiel qui servira de guide et de référence à l’ensemble des acteurs impliqués ;
- étude de suivi des cohortes (déperdition des apprenants, insertion professionnelle ou réinsertion dans le cycle de base 1, analphabètes de retour...) ;
- développement d’un programme de capacitation des opérateurs émergents ;
- construction de référentiels pour l’AENF qui feront l’objet d’une adoption officielle (i) nouveaux contenus et activités répondant aux besoins des bénéficiaires, (ii) kits et matériels pédagogiques, (iii) définition de coûts standard, (iv) modules de formation tant pour les responsables directs en charge de l’exécution des programmes d’AENF que pour ceux qui, au niveau rapproché, en assurent la supervision et le suivi, (v) système de certifications des apprenants, (vi) évaluation et certification des opérateurs, (vii) évaluation de chaque formule AENF y compris les résultats d’apprentissage en cours et en fin de séquences de formation ;
- étude sur le développement de la post-alphabétisation (environnement lettré entre autres possibilités) afin de pérenniser les acquis de l’alphabétisation et d’identifier les modalités concrètes de son organisation dans des communautés déterminées ;
- mise en place d’une carte d’AENF qui va servir de base aux planifications rationnelles des interventions ;
- développement de référentiels spécifiques pour l’alphabétisation des populations à besoins spécifiques (nomades, personnes en situation de handicap etc.) ;
- mise en œuvre effective du programme d’évaluation de l’alphabétisation LAMP qui avait été introduit au Niger, par l’Institut des Statistiques de l’UNESCO ;
- développement de stratégies et programmes de recherche efficace de financements diversifiés et alternatifs de l’AENF. Les modalités de gestion, suivi et audit de ces financements seront décrits officiellement (après consultation avec tous les acteurs du secteur) dans un manuel de procédures administrative, technique et financière ;
- mise en place d’un cadre de concertation pour le pilotage du système, notamment la maîtrise des effectifs inscrits, la détermination des contenus des programmes et des zones d’implantation des centres ;
- développement d’une stratégie de communication sur les succès des programmes AENF ;
- développement et introduction de modules AENF dans les programmes de formation initiale et continue des enseignants et corps d’encadrement de l’enseignement formel.

Offre d'éducation non formelle courte fondée sur une remise à niveau ou à une préparation à la vie active. L'éducation non formelle va cibler les jeunes (9-14 ans) non scolarisés ou précocement déscolarisés. Cette population est estimée à 168 112 en 2010. En 2024, environ 10% de ces jeunes bénéficieront d'une prise en charge dans une formule d'éducation non formelle, 75% d'entre eux seront pris en charge dans la formule dite *passerelle* et 25% dans la formule *éducation alternative* (contre 1,9% en 2010). Ces deux formules en usage au Niger seront améliorées dans le cadre du PSEF. Ces formules ont les caractéristiques suivantes :

- la formule dite «passerelle» vise à offrir une formation accélérée d'un an aux enfants (non scolarisés âgés de 9 à 12 ans et aux déscolarisés précoces des CI et CP) en vue de leur insertion ou réinsertion dans le circuit du cycle de Base1. Cette formule fera l'objet d'une évaluation approfondie du point de vue de son efficacité. Elle sera consolidée durant les 3 premières années du PSEF pour permettre l'augmentation raisonnable du nombre d'enfants à former. Les mesures de remédiations pertinentes qui découleront de cette stratégie seront prises en compte dans la perspective de l'amélioration de l'offre de ce type de formation ;
- la formule dite «centre d'éducation alternative - CEA» qui vise à la fois une mise à niveau rapide et une préparation des jeunes à la vie active, s'adresse aux non scolarisés de 10-14 ans et aux déscolarisés précoces des CI, CP et CE 1. La formation sera centrée sur les compétences instrumentales de base, suivie d'un apprentissage accompagné pour faciliter l'insertion professionnelle de l'apprenant dans le tissu économique local. Initialement, la durée de la formation était de cinq ans dont un an de placement dans le secteur privé formel ou informel. Dans la nouvelle architecture, elle sera ramenée à trois ans dont deux ans de formation en alternance et une année de formation en placement dans le secteur privé formel ou informel ;
- la mise en œuvre expérimentale de cette nouvelle formule nécessite : (i) l'élaboration d'un nouveau curriculum et non pas une adaptation des programmes de l'éducation de base1 (pratique actuelle), (ii) la conception d'un nouveau matériel d'accompagnement, (iii) l'élaboration de nouveaux modules de formation pour les animateurs, les opérateurs et les maîtres formateurs du secteur privé formel ou informel, (iv) la définition d'un mécanisme d'orientation des enfants.

Alphabétisation ciblée sur les adolescents et les jeunes adultes. Traditionnellement, la tranche d'âge visée en alphabétisation est de 15 à 45 ans. Il est projeté que 50% des adultes de cette tranche seraient analphabètes en 2024. Il sera difficile de satisfaire l'intégralité de cette population potentielle. En conséquence, l'option consiste à donner une priorité aux groupes d'adolescents et de jeunes adultes (15-29 ans) pour un plus grand effet. Il est anticipé que le programme d'alphabétisation comporterait 65% de femmes. Pour ce faire :

- le programme d'alphabétisation sera articulé en trois séquences : (i) la première cible est constituée de ceux qui n'ont jamais été scolarisés ou qui n'ont fait qu'un bref passage dans le cadre scolaire. Il s'agit de leur faire acquérir les bases du savoir lire, écrire et compter et les compétences courantes de la vie, (ii) la seconde vise à consolider les acquis de la première phase et à les enrichir par des applications qui ont du sens dans le contexte local. Cette séquence est suivie par ceux qui ont validé la première séquence, (iii) la troisième séquence concernera un quart de ceux qui ont vali-

dé la seconde séquence, et elle sera de nature professionnalisée dans des domaines variés en fonction du contexte local ;

- le programme de formation sera rénové afin que les alphabétisés soient munis de compétences non seulement formelles mais utiles dans la vie courante, et qu'une proportion significative d'entre eux disposent de compétences préprofessionnelles leur permettant un accès à une activité productive (à travers, entre autres, des micro-financements) qui leur procurent un revenu.

Une nouvelle stratégie de pilotage. De nombreux acteurs publics ou non publics interviennent dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Malheureusement, il n'existe pas encore une organisation institutionnelle pour consolider, analyser et publier les différents programmes, les résultats, les succès (y compris le devenir des formés). Pour lancer les bases de l'amélioration de cette situation, il est prévu :

- de mener une enquête annuelle sur les différents programmes et sur les résultats obtenus. Les formulaires d'enquête standardisés à utiliser seront développés en concertation avec tous les acteurs. A cet effet, une application sera prévue dans le SIGE-AENF pour la prise en compte de cette consolidation ;
- de mettre en place un comité de pilotage interministériel avec participation des acteurs du secteur privé et des ONG qui aura pour responsabilité de valider les programmes annuels, d'assurer une mutualisation et une harmonisation des interventions, de prendre des décisions de remédiation sur la base des évaluations des programmes, et d'aider à la mobilisation des financements sur ressources nationales et extérieures.

Estimation des effectifs concernés:

	2011	2014	2015	2016	2024
ENF (total effectifs)	3180	5111	5709	6252	10568
Passerelle	3018	4 569	5 007	5 381	7 926
CEA	161	542	702	871	2 642
Alphabétisation (15-29 ans)	37 692	86 074	107 413	121 144	145 612

4.3. Gouvernance et pilotage : arrangements institutionnels pour l'exécution de la stratégie sectorielle

L'exécution de la stratégie sectorielle et des nouveaux financements extérieurs qui la soutiendront, notamment le don du Partenariat Mondial de l'Education, entraîneront quelques nouvelles mesures institutionnelles, mais sans création de structures d'exécution ad hoc.

4.3.1. Exécution des financements sectoriels.

Il existe aujourd'hui deux modalités de financement public des politiques éducatives :

- (i) le budget général de l'Etat

- (ii) les fonds de différents projets extérieurs accordés par les PTF, gérés chacun selon des modalités qui lui sont propres.

Le PDDE¹⁹ avait expérimenté un fonds commun alimenté par des appuis de plusieurs partenaires. Cette expérience a échoué sur un incident fiduciaire ne devant rien à la structure du fonds commun en elle-même.

Pour la mise en œuvre des fonds du GPE, le Gouvernement et les PTF optent pour la création d'un nouveau fonds commun d'aide extrabudgétaire. Cette orientation nécessitera un certain nombre de précautions de procédure pour combler les insuffisances constatées dans la gestion financière de l'expérience antérieure.

Au cours de la première phase de ce programme le PME (sous la supervision de la Banque mondiale) et les bailleurs qui le souhaitent (notamment l'AFD) abonderont ce fonds. Un compte spécial ouvert à cet effet recevra les contributions des partenaires et servira à effectuer les paiements. Les procédures nationales présideront à l'exécution des dépenses (passation de marchés) et les procédures de la Banque mondiale s'appliqueront pour les questions de contrôle fiduciaire (avis de non-objection, audits, rapportage financier). La supervision se fera conjointement selon des dispositions établies par une lettre d'entente signée entre le Gouvernement et les contributeurs à ce fonds.

Les autorités n'envisagent pas un fonds commun couvrant l'ensemble du secteur au cours de la première phase du programme du fait des contraintes suivantes :

- le premier financement du PME pour ce programme sera ciblé sur l'enseignement de base élargi (cycle de base 1& 2) ;
- les principaux PTF de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur utilisent pour le moment la modalité projet classique,
- il est difficile de faire fonctionner un fonds commun avec une multiplication des maîtrises d'ouvrage (plusieurs ministères en charge du secteur).

La création d'un fonds commun couvrant l'ensemble du secteur constitue, cependant, un objectif plus lointain dont les conditions de réussite seront étudiées et développées au cours de la première phase du PSEF.

La création de ce fonds commun sous sectoriel passe par l'élaboration de guides de procédures et le recrutement d'une assistance technique résidente pour appuyer le MEN/A/PLN dans la gestion (préparation des dépenses, suivi de l'exécution, appui à la gestion financière et comptable).

Cette modalité a la préférence des autorités, dans la mesure où elle ne suppose pas la création d'une entité d'exécution spécifique extérieure aux services du Ministère. L'emploi du fonds commun sera le fait de l'administration nationale. Les outils développés pour assurer une bonne exécution des ressources de ce fonds permettront également d'améliorer l'exécution du budget général du Ministère, par le truchement d'une préparation des dé-

¹⁹ Programme décennal de développement de l'éducation (2003-2013)

penses sur la base de programmes d'activités, d'une meilleure anticipation des décaissements et d'un meilleur suivi des dossiers engagés.

Le financement extérieur via le fonds commun favorisera l'appropriation de la stratégie nationale dans tous ses aspects par les autorités.

Dans le cadre du PSEF, les financements des autres composantes sera recherché à travers des requêtes spécifiques adressées à différents partenaires bilatéraux, aux ONGs, aux fondations et autres fonds de financement de l'éducation et de la formation. Les règles de gestion s'adapteront aux règles discutées d'accord partie avec les futurs contributeurs.

4.3.2. Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie.

Les responsabilités institutionnelles des différentes étapes de la mise en œuvre de la stratégie sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Action	Responsabilité
Programmation annuelle (préparation de plans d'action)	Chaque DG ²⁰ , chaque DN ²¹ , chaque direction d'établissement autonome, chaque direction régionale, des ministères en charge de l'éducation et de la formation ²²
Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)	- Les Secrétaires Généraux des Ministères sectoriels, avec l'appui d'une assistance technique - Les gouverneurs de régions (présidents des conseils régionaux de l'éducation)
Consolidation des plans d'action annuels	Comité de coordination du PSEF ²³ , avec les renforcements de capacités nécessaires et l'appui d'une assistance technique
Exécution matérielle des activités (préparation de DAO, de TDRs, de dépenses, mise en place des activités)	- Directions concernées, centrales et régionales, avec l'appui le cas échéant d'une assistance technique (financements nationaux et financement PME); - Structures d'exécution des projets (financement PTF), PTF (si gestion directe)
Suivi de l'exécution matérielle (suivi des chronogrammes, relance, coordination, rapportage trimestriel)	Les SG et les gouverneurs, avec l'appui éventuel d'une assistance technique
Exécution financière (sur Budget général ou FC) et rapportage	DRFM, et tous niveaux déconcentrés

20 Les Directions générales des ministères en charges de l'éducation et de la formation

21 Les directions nationales

22 Il s'agit des DREN, des DREMS, des DRFPE et des DRJ

23 Le comité de coordination est une structure qui sera composée des DEP des ministères en charge de l'éducation et de la formation

Exécution financière (sur projets)	Structure des projets
Pilotage de l'exécution financière et rapportage	Comité du fonds commun Financements des projets : Rapport consolidé trimestriel : comité de coordination, sur la base des rapports des PTF en gestion directe, des structures des projets, des directions régionales et centrales
Coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PSEF	Comité de pilotage (interministériel) ²⁴ ,
Dialogue politique et animation des revues sectorielles Suivi des recommandations des revues ²⁵	Cadre partenarial ²⁶ Secrétaires généraux des ministères sectoriels

- Elaboration et approbation des plans d'action annuels :

La préparation du plan d'action annuel budgétisé se fera suivant les étapes ci-dessous :

- (i) élaboration d'un plan d'action régional (concertation et consolidation des plans d'action élaborés par les différentes directions régionales des ministères en charge de l'éducation et de la formation) ;
- (ii) concertation avec les acteurs régionaux et identification des sources de financement locales (mairies, ONGs, etc.) ;
- (iii) transmission des plans d'action régionaux au comité de coordination du PSEF ;
- (iv) consolidation et mise en cohérence par le comité de coordination (élaboration du plan d'action du secteur cohérent avec les objectifs du secteur et les priorités du plan d'action triennal) ;
- (v) discussion et approbation du plan d'action annuel au cours de la revue annuelle du secteur ;
- (vi) révision par le comité de coordination du plan d'action annuel en fonction des recommandations de la revue sectorielle ;
- (vii) soumission du plan d'action annuel à l'approbation du comité de pilotage du PSEF ;
- (viii) élaboration par les DEP et les DRFM des projets de budgets par ministère sur la base du plan d'action annuel et transmission à la direction du budget du ministère des Finances ;

²⁴ Min. des finances et du budget, min. du plan, Ministère de l'intérieur, Ministère de la fonction publique et du travail, MEN/A/PLN, MES/RS, MFPT, MEJ, + chef de file des PTF

²⁵ Les recommandations des revues sectorielles seront systématiquement déclinées dans un plan d'action qui identifie l'ensemble des activités nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation, le responsable de la mise en œuvre et le calendrier d'exécution de l'activité. L'état de la mise en œuvre des recommandations constituera un point à l'ordre du jour de toutes les réunions du cadre partenarial

²⁶ Il existe actuellement un cadre partenarial qui a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du PDDE, il sera revu pour intégrer non seulement les représentants des autres ministères mais aussi ceux de la société civile et aussi le rôle du chef de file.

- (ix) après l'adoption du budget de l'Etat, le comité de coordination décline le plan d'action annuel en plans d'action régionaux et les transmet pour exécution aux régions.
- (x) le suivi et la relance pour la préparation des plans d'action annuels relèvent de la compétence des SG des ministères pour les administrations du niveau central des Gouverneurs de région pour les plans régionaux.

- suivi de l'exécution matérielle

Le respect du calendrier d'exécution des activités inscrites dans le plan d'action fera l'objet d'un suivi rapproché par des unités dédiées qui vont être installées, à cet effet, auprès des secrétaires généraux des ministères et auprès des gouverneurs de régions. Ces unités vont assurer le suivi quotidien de la mise en œuvre des activités suivant le chronogramme approuvé. Un cahier de charges précis sera élaboré et mis à la disposition de ces structures. Elles instruiront, le cas échéant, les lettres de relance aux administrations concernées en cas de retard et initieront toutes réunions ou actions de nature à accélérer la mise en œuvre du plan d'action.

Chaque administration (Unités de gestion des projets, directions centrales et régionales) élaborera un bilan trimestriel de l'exécution de son plan d'action. Le comité de coordination assurera la consolidation de ces rapports pour produire un bilan trimestriel de l'exécution du plan d'action annuel du secteur.

4.3.3. Les instances de coordination et de pilotage du PSEF

Les textes juridiques organisant les attributions des comités de pilotage, de coordination et de suivi du PSEF seront rédigés avant fin septembre 2013. Ils permettront de fixer la composition et les attributions de chacun de ces organes.

Le comité de pilotage du PSEF sera composé des principaux ministères impliqués dans la mise en œuvre de la politique éducative et les différents ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation.

Le comité de coordination du PSEF comprendra les quatre directeurs des études et de la planification et les DRFM.

Le comité du fonds commun est composé des partenaires techniques et financiers du fonds, du chef de file des PTF et du SG, du DEP et du DRFM du MEN/A/PLN. Il assure le pilotage du fonds, suit les décaissements, les indicateurs d'activités et de résultats ainsi que les audits.

Des unités dédiées dotées des moyens humains et matériels seront installées pour appuyer les SG et les directions régionales dans le suivi et la relance de la mise en œuvre du plan d'action annuel. Une assistance technique sera mise en place pour appuyer ces aspects.

4.3.4. Les mécanismes de suivi et d'évaluation du PSEF

Des revues annuelles continueront d'être organisées par les ministères, les partenaires techniques et financiers et l'ensemble des membres du cadre partenarial. Elles constitueront le point central du dialogue sectoriel et seront l'occasion de faire un point documenté de l'avancement des activités, de leur succès ou des difficultés rencontrées. A l'occasion des revues sectorielles, un bilan de l'année écoulée est dressé et le plan d'action annuel de l'année qui suit est partagé et validé. Le gouvernement va proposer à ses partenaires de déterminer une date stable pour la tenue de la revue annuelle.

L'évaluation de l'avancement du PSEF fera l'objet rapports de suivi technique et financier annuels qui devront comprendre, entre autres, l'actualisation de la matrice d'indicateurs. Les DRFM des ministères sectoriels rédigeront les rapports d'exécution financière, tandis que les DEP seront chargés des rapports d'exécution matérielle. Le comité de coordination consolidera ces rapports, avec l'appui d'une assistance technique.

Le MEN/A/PLN conduira aussi des évaluations ad hoc des apprentissages des élèves avec des tests standardisés. Les résultats de ces évaluations seront diffusés auprès des personnels d'encadrement pédagogique. Le renforcement de l'évaluation se construira à partir des pratiques régulières d'évaluation employées dans les écoles et dans les départements. Les services d'évaluations verront leurs capacités renforcées à travers la poursuite des formations du personnel dans le domaine de l'évaluation et du suivi des acquisitions des élèves.

Une évaluation externe plus fouillée de la mise en œuvre du programme aura lieu à la fin de l'année 2016. Ce travail permettra d'évaluer notamment les activités expérimentales sur les délégations de maîtrise d'ouvrage du programme de constructions scolaires, l'effectivité des mesures de remédiations relatives à l'allocation des ressources humaines (politique d'intégration des enseignants contractuels et de redéploiement des enseignants), financières (dotation budgétaire aux communes et écoles) et matérielles (mise à disposition à temps des intrants pédagogiques et équité dans les dotations par école).

Les indicateurs de suivi et d'évaluation du PSEF figurent en annexe.

4.4. Thèmes transversaux

4.4.1. Equité

L'équité sera traitée ici sous une triple dimension (i) offre éducative, (ii) genre et (iii) enfants à besoins spécifiques. L'objectif du gouvernement est d'offrir à tous les enfants nigériens une éducation de qualité quel que soit leur milieu de provenance, leur sexe ou leur handicap.

A- Etat des lieux

Les analyses menées au cours de ces dernières années montrent que le système éducatif du Niger est très inéquitable. Ces inégalités apparaissent entre les milieux (rural ou urbain), les régions, les sexes des enfants et leur situation physique ou mentale (enfants sans ou avec handicaps).

Il y a des disparités importantes en termes d'offre scolaire dans tous les cycles scolaires entre le milieu rural qui regroupe plus des $\frac{3}{4}$ de la population du pays et le milieu urbain. A titre d'exemple, 57% des établissements du préscolaire publics sont situés dans des zones urbaines et ils scolarisent 76% des enfants de ce niveau, les enfants scolarisés en milieu urbain représentent près de 24% des enfants scolarisés en cycle de base 1 alors qu'ils ne représentent que 17% des enfants en âge d'être scolarisés dans ce niveau, les urbains représentent 56% des enfants scolarisés en cycle de base 2 et 70% des effectifs du moyen, l'EFTP quant à elle apparaît comme une formation destinée au milieu urbain, les ruraux ne représentant que 13% des effectifs.

Un autre aspect de ces disparités concerne l'accès en CI, ce taux est de 108% en milieu urbain alors qu'il n'est que de 71% en milieu rural. Les écarts sont aussi importants pour ce qui est de l'achèvement du cycle de base 1, 47,5% pour les ruraux contre plus de 87% pour les urbains. Les écarts dans la réussite aux examens de fin du cycle de base 1 entre les milieux sont de 8 points d'écarts en faveur des citadins. Les résultats des évaluations montrent que les élèves des classes de CP, CE2 et de CM2 situées en zones urbaines ont des acquisitions supérieures à celles de leurs homologues des écoles rurales.

Les disparités régionales sont elles aussi importantes, Niamey est la région la mieux couverte, quelque soit le niveau concerné (41 % des enfants au préscolaire, un TBS au cycle de base 1 de 114%, etc.), des régions comme Diffa (TBS : 60%), Maradi et Tahoua enregistrent des écarts extrêmement importants avec les autres régions. Pour ce qui est de l'achèvement du cycle primaire, les écarts peuvent aller parfois jusqu'à plus de 40 points (Niamey 88% et Diffa environ 35%). Les écarts dans la réussite aux examens sont très prononcés entre les régions (34 points d'écarts entre Zinder et Maradi en défaveur de cette dernière).

Si l'on examine les dotations en moyens il apparaît que les zones urbaines sont mieux dotées en enseignants qualifiés, en enseignants (le REM enregistre 4 points d'écart en faveur du milieu urbain) en salles de classes en dur, en tables bancs (78% du déficit en places assises est en milieu rural) et en manuels scolaires. Des disparités dans les allocations existent également entre les régions.

Pour ce qui est de l'équité entre genres, les disparités sont plus prononcées au fur et à mesure qu'on évolue dans le système. En effet, les filles représentent 47% des enfants scolarisés dans le préscolaire, 42% au niveau du cycle de base 1, 39% au cycle de base 2, 27% au moyen et 25% dans l'enseignement supérieur. L'EFPT semble être le niveau où l'équité genre dans les effectifs est la meilleure avec 48% des effectifs filles.

Un autre aspect de cette question peut être examiné sous l'angle de la couverture scolaire, de l'achèvement au cycle de base 1 et sous l'angle de la qualité. Les écarts sont plus pronon-

cés sur les deux premiers éléments d'analyse et ils sont minimes voire inexistant sur les acquis scolaires. En effet, le taux brut de scolarisation est de 70% pour les filles alors qu'il est de 87% pour les garçons, le TAP pour les garçons est de près de 64% alors qu'il est à moins de 48% pour les filles. Pourtant, les écarts dans la réussite aux examens sont moins prononcés entre les filles et les garçons (moins de 2 points d'écart en faveur des garçons) et les résultats des évaluations montrent que les filles apprennent généralement aussi bien que les garçons, ne serait-ce qu'en français.

Si l'on examine cette question sous d'autres aspects, il apparaît que les inégalités genre sont différentes d'une région à une autre. Les régions de Maradi et Tahoua sont celles qui enregistrent le plus de disparités dans l'accès (indice de parité de 0,8).

Des études complémentaires menées au cours des dernières années font état d'un certain nombre de freins à la scolarisation des filles. Il s'agit notamment de :

« (i) la vulnérabilité des ménages et les coûts d'opportunités liés à la scolarisation des filles; (ii) les us et pratiques culturelles défavorables à la promotion de la femme (mariage précoce et forcé, excision, enlèvements, déplacements des nomades, spécificités liées aux habitats dispersés, influences des courants irrédentistes; (iii) la méconnaissance et l'interprétation défavorable des textes sacrés; (iv) l'existence de stéréotypes sexistes discriminatoires (cohabitation des filles et garçons non admise à partir de 7 ans dans certaines régions, disciplines spécifiquement masculines ou féminines par exemple les disciplines scientifiques et techniques réservées aux garçons, illustrations des manuels scolaires et contenus des programmes qui véhiculent des stéréotypes sexistes, etc.), (v) l'analphabétisme en général et celui des femmes en particulier et (vi) l'inexistence d'un cadre fédérateur de pilotage du système éducatif²⁷ ».

Pour ce qui est de l'éducation des enfants à besoins spécifiques, le diagnostic montre que l'offre d'éducation pour ces enfants est encore très limitée et qu'elle n'est pas équitable dans sa répartition. Des études ont cependant été menées au cours de ces dernières années pour permettre une meilleure connaissance de la demande potentielle pour ce type d'éducation et des activités expérimentales d'éducation inclusive ont été menées dans le pays.

B- Orientations stratégiques du PSEF

Les orientations stratégiques pour rendre le système éducatif nigérien plus équitable se déclinent ainsi :

1- La stratégie choisie pour la décennie afin d'améliorer l'équité dans l'allocation des moyens, aussi bien entre les régions qu'entre les milieux, portera sur les mesures suivantes:

- l'identification d'une clé de répartition des nouvelles constructions scolaires et de recrutement des enseignants qui tiennent compte des retards des régions et de l'équité entre zones rurales et urbaines ;

²⁷ Extrait de la politique nationale de scolarisation des filles

- la révision des normes de la carte scolaire, l'adoption des textes réglementaires et la mise en œuvre effective des critères de la carte scolaire, notamment pour l'implantation et l'organisation des écoles (écoles complètes à fonctionnement simple, écoles multigrades à deux niveaux, multigrades à trois niveaux, et/ou à 6 niveaux selon la densité de la population, écoles pour nomades) ;
- l'intégration d'un module sur la gestion des classes multigrades à partir de la rentrée scolaire 2013-2014 dans les ENI ;
- l'organisation de sessions de formation continue pour les enseignants ayant en charge des classes multigrades ;
- la sensibilisation des autorités administratives et politiques régionales et locales sur la nécessité du respect des normes de la carte scolaire;
- le redéploiement des enseignants en surplus en zones urbaines vers les zones rurales en déficit d'enseignants. Cette mesure se fera sur la base de critères de redéploiement concertés avec les syndicats des enseignants et tenant compte aussi bien de la qualification des enseignants, que de leur sexe²⁸ et de leur catégorie (fonctionnaires et contractuels)²⁹ ;
- l'amélioration du mécanisme de la prime de zone difficile.

2- Les objectifs de la stratégie nationale pour la scolarisation des filles sont (i) *l'accélération de l'accès et du maintien des filles dans tous les cycles de l'éducation et de la formation*, (ii) *l'augmentation de la demande sociale en éducation et formation en général et des filles en particulier* (iii) *l'amélioration du cadre institutionnel de l'éducation et de la formation des filles*.

Ces objectifs seront poursuivis au travers des politiques d'amélioration de l'accès et de la qualité (développées par niveau plus haut) mais aussi au travers de mesures spécifiques décrites ci dessous. Ces mesures peuvent être regroupées en cinq catégories déclinées comme suit :

- *Mesures pour l'amélioration de l'environnement scolaire* : Il s'agit ici de l'ensemble des activités de construction des salles de classe pour le remplacement des classes en matériaux précaires, la construction de latrines séparées pour les filles tenant compte dans leur conception des habitudes locales, de la disponibilité de l'eau dans les écoles, des équipements en table bancs et de l'affectation équitable des enseignantes (primes spécifiques pour enseignantes affectées en zones rurales) ;
- *Mesures discriminatoires en faveur des filles* : il s'agit ici de la révision des critères d'allocation des bourses dans l'enseignement moyen, l'EFPT et le supérieur pour accorder la priorité dans l'attribution des bourses aux filles et notamment à celles qui s'orientent vers les filières scientifiques ou industrielles, de l'attribution d'allocations scolaires aux meilleures élèves filles provenant de familles pauvres et de l'octroi de frais d'études et d'allocations scolaires aux filles en situation de vulnérabilité au cycle de base 2. Le MEN/A/PLN a déjà l'expérience du versement de ces allocations, soit en espèces, soit en rations alimentaires sèches, que ces versements soient opérés par

²⁸ La présence d'enseignantes est un facteur d'amélioration de la fréquentation scolaire des filles en milieu rural, mais aujourd'hui la proportion de femmes dans les effectifs est plus importante en zone urbaine (78%) qu'en zone rurale (34%).

²⁹ Des mesures montrent que la présence d'au moins un enseignant fonctionnaire dans une école améliore les résultats des élèves, or beaucoup d'écoles rurales n'en n'ont aucun.

l'administration, soit qu'elles le soient via des ONG ou via le PAM. Au cycle de base 1, ces mesures sont ciblées sur les filles des deux dernières classes (CM1 et CM2), plus sujettes à l'abandon ;

- *Mesures incitatives pour favoriser l'accès et le maintien des filles au cycle de base 1 et 2*: des projets communaux en concertation avec les CGDES, les leaders locaux, les AME et le personnel déconcentré de l'éducation nationale (Service SCOFI, Inspecteurs départementaux, etc.) permettront d'identifier les causes spécifiques du non accès des filles à l'école et de l'abandon précoce et d'y apporter des remèdes. Le MEN/A/PLN appuiera le financement de ces projets, qui nécessiteront la mobilisation de l'ensemble des secteurs (hydraulique, développement rural, etc.). Des formules de type centres d'accueils communautaires pour jeunes filles au cycle de base 2 et placement des filles dans des familles d'accueil seront étudiées et expérimentées dans le cadre de ce programme
- *Mesures pour l'élimination des stéréotypes sexistes*. La rédaction des nouveaux curricula en cours ou celle prévue dans le cadre du PSEF fera l'objet de vigilance pour éviter tous les stéréotypes sexistes ;
- *Mesures de sensibilisation et de communication sur la scolarisation des filles* : une première mesure vise la sensibilisation des enseignants et se fera à travers l'intégration de nouveaux modules sur le genre dans le programme des ENI, d'autres mesures porteront sur l'organisation de campagnes de sensibilisation dans les zones à forte résistance par les chefs religieux, traditionnels et les leaders d'opinion, mais aussi vis à vis des populations et des acteurs au travers de messages radiotélévisés.

3- Pour ce qui est de l'éducation des enfants à besoins spécifiques, la stratégie a deux dimensions. Une première dimension concerne l'amélioration de l'offre existante et une seconde porte sur la préparation des conditions nécessaires au développement d'une offre appropriée.

L'amélioration de l'offre existante et de sa qualité passera par les activités suivantes :

- le renforcement de la qualité de l'éducation dans les écoles spécialisées existantes et l'amélioration de l'accès des sortants de ces écoles au cycle de base 2;
- l'augmentation progressive et équitable de l'ouverture de classes intégratrices ;
- le recrutement sur une base volontaire des enseignants pour les classes intégratrices et l'allocation de primes spéciales ;
- l'amélioration de la formation des enseignants sur la prise en charge des enfants avec handicap moteur ;
- la systématisation de la construction des classes avec rampes d'accès pour favoriser l'accès des enfants avec handicaps moteurs ;
- l'intégration dans le module de construction des latrines d'un box adapté aux besoins des handicapés moteurs ;
- la sensibilisation des parents, des directeurs d'écoles et des enseignants sur l'éducation inclusive ;

Quant à la préparation de l'expansion de l'offre, les activités porteront sur :

- l'identification des mécanismes et des conditions pour la mise en place d'une offre de formation initiale soutenable et adaptée aux besoins d'expansion de ce segment ;
- le développement des contenus de la formation initiale des enseignants en tenant compte notamment des aspects psychologiques de la question et les techniques de dépistage des handicaps courants;
- l'identification des mécanismes d'incitation pour les enseignants ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour l'accroissement de l'offre d'éducation inclusive tenant compte des contraintes humaines (enseignants), financières du pays et de la cartographie des handicaps déjà réalisée par le MEN/A/PLN;
- l'identification des mécanismes de financement de l'éducation inclusive tenant compte des différents acteurs (gouvernement, société civile et parents d'élèves).

4.4.2. Prévention des risques de catastrophes, d'urgence ou de conflits

Contexte. A l'instar des autres pays du Sahel, le Niger est caractérisé par la récurrence de crises :

- d'ordre naturel: sécheresses successives, inondations, épidémies, etc. En 2012, la crise alimentaire et nutritionnelle a touché 6.4 millions de personnes (38% de la population) tandis que les inondations ont affecté 520 000 personnes ;
- liées à des facteurs anthropiques : (i) arrivée de près de 52000 réfugiés maliens en 2013, (ii) retour de 260 000 réfugiés nigériens de Lybie en 2012, (iii) insécurité au nord du Niger et dans les pays voisins (Mali et Nigeria).

Malheureusement, les dispositifs nationaux existants ne prennent en compte ni les effets des crises sur le système éducatif, ni le rôle que celui-ci peut jouer dans la prévention et la préparation face aux crises. Le système éducatif, lui non plus, n'a pas encore intégré à sa juste mesure les défis liés aux différentes crises que connaît le pays. Jusqu'à présent, les activités liées à l'éducation en situations d'urgence se sont limitées à des interventions de réponses (le plus souvent minimales) une fois la crise survenue.

Orientations du PSEF.

L'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des risques constitue une priorité pour les ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation. La réalisation d'une étude sur la vulnérabilité du système éducatif aux conflits et catastrophes naturelles est un préalable à la définition de cette stratégie.

Cette étude permettra d'analyser les risques liés aux aléas auxquels est confronté le Niger, y compris leurs effets potentiels (aussi bien directs qu'indirects) sur le fonctionnement du système éducatif. Cette analyse prendra également en considération l'état de performance du système en mettant plus particulièrement en évidence les aspects liés aux inégalités tels que les disparités des profils de scolarisation en fonction des régions, du milieu de résidence, du genre et du niveau de vie et les disparités au niveau de l'offre éducative dans la mesure où ces questions peuvent être liées au phénomène des crises récurrentes affectant le pays. Enfin, l'analyse permettra d'examiner les forces et les faiblesses du système dans sa capacité à prendre en compte ces risques et à organiser une stratégie pour la réduction de leurs effets sur le déroulement des scolarités des enfants nigériens.

Les résultats de cette étude permettront au gouvernement d'identifier les stratégies pertinentes pour prévenir et atténuer les risques de catastrophes et de conflits sur le système éducatif.

Sans vouloir anticiper sur les options et les mesures qui seront retenues dans la dite politique, qui sera intégrée dans le PSEF, mais sans risque non plus de se tromper sur leur pertinence dans le contexte nigérien, les mesures suivantes ont été identifiées et seront mises en œuvre au cours de la première phase de ce programme. Elles seront complétées si nécessaire après l'adoption de la stratégie nationale.

Ces mesures ont pour objectif de renforcer le système éducatif nigérien face aux risques de catastrophes et de conflits. Elles se déclinent ainsi:

Le renforcement des capacités institutionnelles, aux niveaux central, régional et départemental, sur la problématique de l'éducation en situations d'urgence:

Cette stratégie se décline ainsi :

- renforcement du rôle du gouvernement au niveau central et déconcentré dans la coordination de l'éducation en situations d'urgence et les interventions des organisations humanitaires du secteur de l'éducation ;
- amélioration de la préparation et de la réponse à l'urgence au niveau des régions par les services des Ministères en charge de l'Education et de la formation ainsi que les autorités administratives à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action dans les zones affectées par des crises récurrentes ou des risques de catastrophes et de conflits ;
- prise en compte et opérationnalisation de l'intégration de la problématique de la réduction des risques de catastrophes et de conflits de manière transversale dans tous les programmes des Ministères.

L'intégration systématique de mesures liées à l'accroissement de l'accès dans les PAAB³⁰

Les ministères vont intégrer systématiquement dans leurs plans d'action annuels les mesures nécessaires pour adapter l'offre éducative aux besoins nouveaux induits par la survenue d'une crise ou d'une catastrophe naturelle. Il s'agira de :

- réparer immédiatement les dégâts sur les infrastructures et les équipements scolaires affectés par les crises ou mettre en place de nouvelles infrastructures temporaires ou semi-permanentes afin d'assurer la continuité de l'éducation ;
- créer des écoles dans les nouveaux villages apparus du fait de la fuite des populations des zones devenues infertiles vers les zones plus fertiles à l'agriculture ;
- renforcer le contrôle de qualité des constructions ;

³⁰ Plan d'action annuel budgétisé (PAAB)

- permettre aux enfants des zones fragiles d'être mieux nourris et soignés pendant la crise et de continuer sans heurts leur éducation ;
- renforcer les dispositions d'accueil des élèves déplacés suite aux catastrophes et conflits ;
- adapter le calendrier et les horaires scolaires en fonction des aléas du milieu pour éviter l'absentéisme et les abandons massifs en périodes difficiles ;
- faciliter l'accès à l'éducation pour les déplacés et les réfugiés par l'exemption des frais d'examens et de CDGES ainsi que de l'obligation de fournir des pièces d'état civil lors des inscriptions à l'école et aux examens.

L'intégration systématique de mesures pour l'amélioration de la qualité dans les PAAB.

Comme pour l'offre, les questions de qualité doivent être prises en compte. Il s'agira, notamment de :

- remplacer immédiatement les équipements, les mobiliers et les matériels scolaires perdus ou endommagés par les crises ;
- programmer des cours de rattrapage pour permettre l'exécution du programme dans son ensemble si des retards ont été accusés du fait d'une crise ;
- développer un module sur la réduction des risques de catastrophes et de conflits et l'intégrer dans le curriculum dans le domaine « Développement personnel » ;
- Introduire la réduction des risques de catastrophes et de conflits dans la gestion scolaire, à travers la production d'outils de dialogue et de guides d'activités ;
- développer un module sur la réduction des risques de catastrophes et de conflits et l'intégrer dans la formation initiale et continue des enseignants et des encadreurs, dans le domaine « compétences de vie courante » ;
- former les enseignants et les encadreurs pour le soutien psychosocial aux élèves affectés par les crises ;
- Assurer une formation minimale pour les enseignants volontaires recrutés par les communautés lors de crises,

L'intégration de mesures liées à la gestion et au pilotage dans les PAAB

Il s'agira de :

- développer et mettre en œuvre des plans de préparation et de réponse à l'urgence pour le secteur éducation dans les régions affectées ou à risque de crises ;
- développer des indicateurs de suivi spécifiques aux risques et les incorporer dans le système d'information pour la gestion de l'éducation.

4.4.3. Gestion des flux

La gestion des flux d'élèves dans le système éducatif du Niger constitue un enjeu de taille dans la perspective de l'amélioration de l'achèvement au cycle de base et d'un élargissement progressif et maîtrisé du cycle de base 2 (enseignement de base élargi : 10 années de scolarité). La politique volontariste de la promotion de l'enseignement de base va entraîner des conséquences sur la formation technique et professionnelle et sur la partie haute du

système. Les travaux de simulation ont permis de mesurer ces conséquences. Le Gouvernement envisage de prendre les mesures lui permettant de maîtriser les diverses transitions comme il l'a toujours fait pour les entrées dans les différents niveaux.

1- Le cycle de base 1 & 2 :

La politique visant l'amélioration de l'achèvement à la 6^{ème} année du cycle de base 1 aura pour effet l'augmentation de près de 29% des effectifs du CM2 entre 2012 et 2016 et de près de 148% d'augmentation si on considère l'horizon 2024.

Près de 65% des nouveaux entrants au CM2 accèdent aujourd'hui à la 6^{ème}. La forte augmentation des effectifs prévue pour le CM2 et les besoins encore importants du cycle de base 1, font que seuls 50% de ces enfants pourront accéder à la 6^{ème} à partir de 2016. Cette apparente réduction des transitions va de pair avec un accroissement du nombre de nouveaux entrants de 106% (doublement) à l'horizon 2024. Une partie des enfants n'ayant pas pu accéder à la 6^{ème} faute de place recevra une formation dans des centres de formation professionnelle. Le modèle de simulation a montré que des hypothèses alternatives, dans lesquelles cette régulation serait desserrée, n'étaient pas soutenables.

La maîtrise de ces orientations milite pour le maintien d'un mécanisme de certification et d'orientation à la fin du CM2 en attendant la fin des investissements massifs dans le cycle de base 1 qui interviendra au delà de cet horizon de programmation.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des effectifs de l'enseignement de base (cycle 1 & 2) et les transitions.

Cycle	2010	2014	2015	2016	2024
Nouveaux entrants au CP	463 160	512 746	534 261	551 357	709 367
Nouveaux entrants CM2	161 265	251 209	270 598	290 970	518 340
Taux de transition effectif à la 6^{ème}	65%	55%	53%	50%	50%
Nouveaux entrants 6 ^{ème}	100 064	132 693	136 387	139 614	248 711

Source : Modèle de simulation version 27 mars 2013

L'examen concours organisé à la fin du CM2 permet au gouvernement d'avoir la maîtrise totale des effectifs qui seront accueillis en 6^{ème} et de ceux qui seront orientés vers les centres de formation professionnelle jusqu'au parachèvement de la réforme de l'enseignement de base (après 2024).

Cet examen sera réformé en 2014. Cette réforme tiendra compte de la nécessité pour le Ministère d'avoir la maîtrise totale de l'orientation des effectifs vers les établissements publics (cycle de base 2, EFPT, Jeunesse-sport-culture).

Les ministères sectoriels concernés engagent dès à présent une réflexion sur le traitement réservé aux enfants qui ne pourront pas réussir l'examen de fin de l'enseignement de base

(BEPC), pour éviter que la 3^{ème} ne devienne à l'avenir un véritable goulot d'étranglement. Il va de soi que dans le contexte du Niger cet ordre d'enseignement est appelé à devenir le cycle terminal pour la majorité des enfants. Une des options à l'étude est de faire de la 3^{ème} un niveau où le redoublement est interdit.

2- Le niveau post enseignement de base

La réforme de l'enseignement de base a un effet important sur le nombre d'enfants qui voudront poursuivre leur scolarité au niveau moyen. Le Gouvernement ne pouvant pas prendre en charge au cours des années à venir cet afflux massif d'élèves va mettre en place une politique de gestion des flux au niveau du post enseignement de base qui va lui permettre d'accueillir un nombre soutenable d'élèves. L'amélioration de la qualité des apprentissages constitue la priorité, afin de préparer les élèves à un enseignement supérieur répondant aux standards internationaux de qualité.

L'importance des effectifs qui achèvent le cursus de base entrainera la réduction des taux de transition entre le cycle de base 2 et l'enseignement moyen. En effet le taux de transition de 50% enregistré en 2010 ne sera plus que de 45 % en 2016 et de 40% en 2024.

Ceci ira cependant de pair avec une augmentation des effectifs des nouveaux entrants en seconde de près de 43% à l'horizon 2016. Ces augmentations seront rendues possibles par l'augmentation des capacités d'accueil des lycées par la construction d'un petit nombre de salles de classe et par la rationalisation de l'utilisation des enseignants.

Une partie des effectifs qui ont terminé l'enseignement de base 1 se verra orientée vers l'enseignement technique et la formation professionnelle qui connaîtra un accroissement des effectifs des nouveaux entrants de 89% à l'horizon 2016 et de 228% à l'horizon 2024. Plus des 2/3 de ces enfants accueillis dans l'EFPT suivront des formations d'apprentissage traditionnel. Le développement des conditions d'accueil de l'EFPT formelle nécessite un long temps de préparation.

Globalement, les sortants du cycle de base 1 seront insérés dans les formations post fondamental à hauteur de 28% d'entre eux à l'horizon 2024.

Pour ce qui est des sortants du cycle de base 2, moins de 20% d'entre eux pourront accéder à l'EFPT 2 dont près de la moitié dans des formations traditionnelles appuyées.

Le tableau, ci-dessous, présente le mécanisme de gestion décrit plus haut.

Cycle	2010	2014	2015	2016	2024
Nouveaux entrants en 3 ^{ème}	24 010	47 905	51 208	54 436	161 621
Taux de transition vers le moyen	50%	47%	46%	45%	40%
Nouveaux entrants en seconde (enseignement moyen)	13 852	17 810	18 799	19 789	27 704
Nouveaux entrants en EFPT 2	5 845	14 599	15 862	17 113	22 730
Taux de transition vers l'EFPT 2	24%	30%	31%	31%	14%

Source : Modèle de simulation version 27 mars 2013

Pour gérer ces effectifs, le Gouvernement dispose d'un examen, le BEPC, qui aura de plus en plus une double vocation: (i) la certification des compétences de base acquises à la fin de l'enseignement de base élargi et (ii) l'orientation des élèves qui vont poursuivre des études post enseignement de base. Une attention particulière sera accordée à l'orientation vers les filières scientifiques de l'enseignement moyen.

3- Le supérieur

Pour ce qui est de la transition vers le supérieur, le Gouvernement envisage, malgré l'augmentation anticipée des effectifs qui atteignent l'année terminale du cursus moyen, de maintenir à un niveau soutenable les effectifs des nouveaux entrants au supérieur public. La croissance globale des effectifs du public est anticipée à environ 87% (22.000 étudiants en 2024 au lieu des 12.000 actuellement inscrits).

Il va, cependant, favoriser le développement de l'enseignement supérieur privé et l'enseignement à distance.

Le tableau, ci-dessous, présente les effectifs qui atteindront la dernière année du secondaire et qui feront pression sur l'accès au supérieur.

Cycle	2010	2014	2015	2016	2024
entrants en terminale	6475	9 942	10 814	11 721	20196
Effectifs en Bac professionnel	289	838	943	1051	1760

Source : Modèle de simulation version mars 2013

L'examen d'Etat sera maintenu pour permettre une orientation des élèves en fonction des priorités du développement du pays et des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur public.

5. Modalités de mise en œuvre des principales politiques

5.1. Gestion des enseignants

5.1.1. Etat des lieux

Des besoins en enseignants en constante augmentation

Le nombre d'enseignants est passé d'environ 11.000 en 1999 à plus de 45.000 au cycle de base 1 en 2011. Les besoins pour l'expansion de ce cycle pour la décennie font que ce nombre sera porté 77 000 si l'on maintient le ratio actuel de 45 élèves par enseignant.

Pour l'enseignement de base 2 l'évolution du nombre d'enseignants au cours de la décennie a été également importante pour accompagner la multiplication par 2,6 des effectifs scolarisés. Le nombre d'enseignants passerait de près de 10 000 à 25 000 à l'horizon 2024 si l'on maintenait le taux de transition à 65% et le ratio moyen élèves/division pédagogique de 50. L'option retenue est plutôt de ramener cette transition à 50% et le ratio nombre d'élèves par division pédagogique à 45. Ces options de politique feront passer le nombre d'enseignants du cycle de base 2 à plus de 20 000 à l'horizon 2024, soit un doublement des effectifs.

Des enseignants contractuels majoritaires dans le système

Le Gouvernement du Niger a entamé depuis 1998-99 une politique de massification de l'enseignement primaire avec pour conséquence l'accroissement du nombre des enseignants qui a presque quadruplé depuis cette date.

Ces recrutements massifs ont quasi exclusivement concerné une nouvelle catégorie d'enseignants, non fonctionnaires, appelée au début volontaires et par la suite enseignants contractuels de l'éducation (près de 3 000 recrutements par an en moyenne depuis 2000).

Le nombre de fonctionnaires a significativement diminué sur la période, passant d'environ 11 000 au début de la période à près de 6000 actuellement³¹. En proportion, les évolutions sont considérables puisque, si en 1998-99 la quasi-totalité des enseignants du cycle de base 1 appartenaient à la catégorie des fonctionnaires, cette catégorie ne représente plus en 2009-10 que 14 %³² des personnels enseignants dans ce cycle. Les enseignants fonctionnaires sont en grande majorité des instituteurs adjoints (82% en 2010).

³¹ Ceci est dû en grande partie à une attrition naturelle (décès, démissions, retraites) que le gouvernement a compensée par des recrutements de contractuels

³² La moyenne des pays d'Afrique comparables se situe à 56,3%

La situation au cycle de base 2 et au moyen est presque identique à celle du cycle de base 1, les fonctionnaires ne représentent qu'environ 24% du corps enseignant dans le cycle de base 2 et environ 27% au moyen. Les enseignants fonctionnaires de ces cycles sont des titulaires de DAP-CEG, de licence, de maîtrise ou de CAPES. Les premiers sont majoritaires dans le cycle de base 2 et les autres dans le moyen.

Différents niveaux de qualifications chez les enseignants contractuels :

Le recours accru au recrutement des enseignants contractuels et les solutions alternatives mises en place ont entraîné une diversité importante dans les qualifications des enseignants. C'est ainsi que les contractuels du cycle de base 1 sont en très grande majorité titulaires du BEPC ou du Baccalauréat. Certains sont diplômés des écoles normales d'instituteurs et d'autres non. Parmi ceux qui n'ont pas reçu une formation initiale, certains ont suivi des stages de mise à niveau et d'autres non. Il y a donc dans le système les catégories suivantes :

- (i) contractuels bac+ formation initiale d'un an à l'ENI ;
- (ii) contractuels bac + formation complémentaire (45 ou 15 jours) ;
- (iii) contractuels bac (sans formation initiale et sans formation complémentaire) ;
- (iv) contractuels BEPC+ formation initiale d'un an à l'ENI ;
- (v) contractuels BEPC+ formation initiale de deux ans à l'ENI ;
- (vi) contractuels BEPC + formation complémentaire (45 ou 15 jours) ;
- (vii) contractuels BEPC (sans formation initiale et sans formation complémentaire)

Cependant, avec la redynamisation des ENI et l'augmentation de leur capacité d'accueil, les contractuels recrutés ces dernières années sont pour la plupart diplômés de ces écoles et sont en grande majorité titulaires du diplôme d'instituteur adjoint.

Pour ce qui est des contractuels du cycle de base 2 et du moyen la situation est plus complexe du fait de la fermeture des filières « enseignants » à l'ENS depuis le début des années 90. Les trois quarts des enseignants n'ont pas reçu une formation initiale professionnelle, mais tous sont titulaires de l'un ou l'autre des diplômes suivants :

- (i) enseignants titulaires d'un diplôme bac + 5 ou plus;
- (ii) enseignants titulaires d'un diplôme bac + 3 ou bac + 4 au plus ;
- (iii) enseignants titulaires d'un diplôme bac + 2 au moins;

Les deux premières catégories sont majoritaires dans le moyen et la dernière au cycle de base 2.

L'ENS a ré-ouvert sa filière enseignants depuis deux ans pour satisfaire les besoins importants d'enseignants qualifiés. Cette réouverture va permettre d'améliorer la qualification des enseignants et de constituer un vivier de personnel formé pour le cycle de base 2 et le moyen.

Des niveaux de rémunération élevés en valeur relative

Une autre caractéristique des enseignants nigériens est le niveau relativement élevé de leur rémunération³³ quelque soit le niveau d'enseignement.

Dans l'enseignement de Base 1, les personnels enseignants se décomposent principalement en deux catégories, les enseignants fonctionnaires et les enseignants contractuels. On distingue également les instituteurs des instituteurs-adjoints, une différence de salaire est attachée à cette distinction pour les fonctionnaires uniquement.

La rémunération de ces différentes catégories est assez différenciée : le coût d'un contractuel est estimé à 4,6 unités de PIB par habitant sans les cotisations sociales et patronales et à 5,4 fois le PIB par habitant lorsque celles-ci sont incluses.

Pour ce qui est des fonctionnaires, le niveau de rémunération moyen annuel s'établit à 13,2 fois le PIB par habitant, pour un instituteur³⁴ et 11,2 pour un instituteur adjoint. Le coût des fonctionnaires est donc sensiblement plus élevé que celui des contractuels.

Compte tenu de la distribution des personnels dans les différentes catégories, l'estimation du salaire moyen des enseignants du cycle de Base 1 s'établit à 6,4 unités de PIB par habitant³⁵. Le coût salarial des enseignants contractuels a augmenté de façon très significative au cours des cinq dernières années (plus de 50 %).

Au niveau du cycle de Base 2, la situation est assez similaire à celle observée dans le cycle de Base 1 avec le recrutement quasi exclusif d'enseignants contractuels. Les fonctionnaires, les DAP-CEG obtiennent 14,3 fois le PIB par habitant et les CAPES 16,3 fois le PIB par habitant. Les contractuels ont quant à eux un niveau de rémunération moyen de l'ordre de 7,6 fois le PIB par habitant.

Sur la base de la composition du corps enseignant et du salaire moyen de chacune des catégories, le coût unitaire salarial moyen des enseignants est estimé à 9 fois le PIB/habitant au niveau du cycle de base 2.

La situation est relativement comparable dans l'enseignement moyen si ce n'est que les enseignants titulaires du CAPES sont très prédominants au sein des enseignants fonctionnaires. Le niveau moyen de salaire de ces enseignants est estimé à 9,6 fois le PIB/tête.

Les barèmes actuels des fonctionnaires ne sont donc pas compatibles (d'un point de vue financier) avec les besoins très élevés de nouveaux enseignants pour l'atteinte de la SPU.

³³ Cette qualification s'appuie sur une comparaison entre le niveau du salaire et le PIB par habitant

³⁴ La moyenne dans les pays d'Afrique comparables pour le salaire moyen annuel d'un instituteur fonctionnaire se situe à 5,5 fois le PIB par habitant.

³⁵ Ce chiffre est de 4,1 pour la moyenne dans les pays d'Afrique comparables.

Faible équité dans le recrutement et l'allocation du personnel enseignant.

La répartition géographique des enseignants dans les écoles est très inéquitable, elle ne dépend pas seulement de l'effectif d'enfants inscrits dans chaque école. L'aléa³⁶ dans la distribution des enseignants a vu sa valeur se dégrader depuis quelques années, 0,78 environ, aujourd'hui, contre 0,85 en 2003. Ce qui signifie qu'environ 22 % des affectations ne sont pas liées au nombre d'élèves. Cette répartition inéquitable fait que certaines écoles sont en sureffectif d'enseignants, tandis que d'autres n'offrent pas des conditions d'encadrement acceptables, dans un contexte général où les besoins en enseignants vont croissant.

Les écoles urbaines apparaissent mieux dotées que les écoles rurales; et, si Niamey est avantagé, on note un retard de dotation dans les régions de Tahoua et Maradi.

De même, l'allocation des enseignants fonctionnaires n'est pas équitable, l'analyse montre que c'est la ville de Niamey qui bénéficie le plus de ces affectations.

Pour ce qui est de l'enseignement du cycle de base 2, l'aléa dans l'allocation de la gestion des enseignants est estimé à 24%.

Ces données montrent qu'il y a véritablement un déficit important dans la gestion des ressources humaines du secteur pour ce qui est de l'allocation du personnel. Les DRH des ministères sectoriels n'ont de fait que la maîtrise de l'affectation des agents, tandis que le recrutement, la liquidation et le paiement de la solde, la gestion des carrières relevant d'autres ministères.

Effets des caractéristiques des enseignants sur les résultats des élèves :

Les analyses menées par le RESEN en 2010 montrent que :

- (i) le statut contractuel de l'enseignant a un effet négatif lorsque l'établissement ne dispose que de contractuels et un effet plutôt positif lorsque l'enseignement est assuré par moins de 50% d'enseignants contractuels. L'effet est relativement modeste en dehors de la situation où l'école ne fonctionne qu'avec des contractuels. Au cycle de Base 2, aucun effet n'est enregistré selon que les enseignants sont fonctionnaires ou bien contractuels.
- (ii) Concernant les statuts d'instituteur (Bac + 1) et d'instituteur adjoint (BEPC + 2), ces mêmes analyses montrent, sur la base de la probabilité des élèves de réussir au CFEPD, qu'en moyenne les instituteurs ne sont pas vraiment plus efficaces que leurs collègues instituteurs adjoints.

³⁶ Il représente le complémentaire du coefficient de détermination R^2 qui représente l'écart entre la distribution nationale des enseignants aux écoles par rapport à une distribution égalitaire où des écoles avec le même nombre d'élèves ont le même nombre d'enseignants.

- (iii) Le genre des enseignants a plutôt un effet significatif sur la réussite des enfants au CEFEPD (les résultats indiquent que les enseignants seraient, toutes choses égales par ailleurs, plutôt plus efficaces que leurs homologues femmes).

Il ressort de cette analyse qu'il est important de continuer à avoir une proportion d'enseignants fonctionnaires dans le système à condition qu'ils soient bien répartis dans les différents établissements scolaires, mais qu'il n'y a pas de différence notable entre les résultats aux examens des enfants encadrés par un instituteur et ceux qui le sont par un instituteur adjoint.

5.1.2. La politique de recrutement et de gestion des enseignants du PSEF

Nous avons vu plus haut que la majorité des enseignants sont des enseignants contractuels. L'une des raisons qui explique cette situation est le niveau élevé des salaires des enseignants fonctionnaires au Niger comparativement aux autres pays de la sous-région.

Les orientations stratégiques en matière de gestion des enseignants se déclinent autour d'un certain nombre de certitudes développées plus haut. :

- (i) le recrutement d'instituteurs fonctionnaires ou d'instituteurs adjoints fonctionnaires ne sera pas la voie pour l'atteinte de taux de scolarité acceptables. Le niveau de salaire de l'instituteur limite la possibilité d'en recruter le nombre suffisant pour que chaque petit nigérien soit scolarisé avec un maître pour 46 ou même pour 50 élèves. Les objectifs de recrutement d'enseignants fonctionnaires devront rester à des niveaux raisonnables qui permettent de pourvoir au remplacement des départs et de fournir une perspective de carrière pour les enseignants contractuels performants. C'est d'ailleurs la ligne de conduite du gouvernement nigérien depuis plus de dix ans.

- (ii) les contractuels seront recrutés uniquement parmi les sortants diplômés des ENI.

- (iii) le succès d'une politique de gestion des enseignants et son équité dépendent de l'amélioration de la gestion de l'ensemble des personnels de l'éducation, et en particulier de l'assainissement des modes d'affectation des enseignants et du suivi de leurs affectations. En effet, on peut observer aujourd'hui la présence d'enseignants en surnombre dans certaines écoles, ce qui constitue un emploi inapproprié et peu économe de cette ressource.

La mise en place d'une politique de valorisation de la fonction enseignante est un élément central du succès de la politique du PSEF.

Les travaux de simulation financière effectués ont dégagé un scénario qui identifie le nombre d'enseignants contractuels devant être recrutés par niveau et le nombre de contractuels pouvant être intégrés dans la fonction publique, en fonction des disponibilités financières du budget, au cours de la mise en œuvre du PSEF.

		2014	2015	2016	2017 et +	Total en 2024
Recrutement des enseignants contractuels	Contractuels du cycle de base 1	3 437	4 840	4 935	45 836	59 048
	Contractuels pour le cycle de base 2	55	47	477	13 267	13 845
	Contractuels pour le moyen	15	16	100	829	960
Intégration à la fonction publique des enseignants contractuels	Instituteurs adjoints	1904	1908	1912	15 432	21 156
	Instituteurs	96	92	88	568	844
	Professeurs pour le cycle de base 2 (DAP-CEG)	300	300	300	4000	4 900
	Professeurs pour le moyen (CAPES)	100	100	100	1250	1550

Activités pour l'amélioration des aspects de la GRH relevant des ministères sectoriels.

- Les activités destinées à améliorer la gestion des enseignants se feront sur la base d'une évaluation des connaissances académiques des enseignants accompagnée d'un recensement physique et d'une collecte de l'ensemble des données par enseignant. La conception et l'organisation de cette activité se feront en concertation avec les syndicats et les APE. Elles permettront aux DRH des Ministères en charge de l'éducation de développer des bases de données sur les enseignants. Ces bases de données permettront de contrôler l'adéquation entre les affectations et les besoins des écoles et de mieux programmer les formations qualifiantes. Les activités en cours au MEN/A/PL N avec l'appui de l'UNICEF sur les normes de qualité et d'équité pour les écoles serviront aux structures d'encadrement de mieux identifier leurs besoins réels en enseignants.

- L'élaboration de procédures pour l'affectation des nouveaux enseignants fonctionnaires et la mutation des enseignants en cours de carrière garantira (i) un rattrapage progressif des inégalités de répartition dans les écoles et entre inspections, départements et régions (ii) la transparence de l'allocation des ressources humaines (iii) le respect d'un calendrier des affectations permettant le démarrage effectif de la rentrée scolaire à la date fixée et (iv) l'interdiction des affectations en cours d'année scolaire.

- Le redéploiement d'effectifs enseignants en surnombre au sein d'espaces géographiques limités sera réalisé par les inspections locales, les inspections et les directions régionales, appuyées au besoin par des formations à la planification locale.

- La poursuite de la régionalisation des recrutements des contractuels sur la base d'autorisations d'ouvertures de postes budgétaires par les Ministères en charge de l'éducation, sur la base des autorisations du MEF. Ces postes sont répartis au profit de chaque direction régionale sur la base d'une clef de répartition permettant de rattraper les

disparités. Tout changement de région d'affectation devra dorénavant faire l'objet d'une ouverture de poste dans la nouvelle région d'affectation pour éviter les affectations ne répondant pas à un besoin, comme c'est le cas actuellement, dans certaines zones urbaines, Niamey par exemple. Dans un second temps, ce mécanisme sera étendu aux directions départementales. Cette pratique permet de bloquer le paiement de la solde lorsque l'enseignant quitte sa région (et bientôt son département) de recrutement et limite donc les possibilités d'affectations de complaisance.

Activités pour la formation des enseignants

- L'évaluation des connaissances académiques des enseignants précitée permettra au Ministère de l'éducation d'adapter les contenus et les durées des formations offertes aux différentes catégories d'enseignants à leurs besoins réels. Les résultats de ce type d'enquête mènent éventuellement à une révision importante des dispositifs de formation continue ou initiale et à la définition de plans de formation continue plus adaptés aux besoins.

Un test de ce type est prévu, il sera construit avec l'appui d'une expertise technique extérieure. Les résultats de ces tests permettront de mieux organiser (i) le déploiement géographique des ENI et (ii) la mise à niveau, déjà entreprise, des enseignants contractuels sans formation initiale.

- Etablir et mettre en place une formation en alternance pour permettre au 12 000 contractuels de l'enseignement de base 1, sans formation initiale, de pouvoir obtenir des diplômes d'instituteurs adjoints. Un schéma de formation est en cours de développement et s'articule autour de : (i) l'adaptation des plans de formation, des modules et supports pédagogiques existants, (ii) la mise en place de formation intensive des enseignants (45 jours) en adéquation avec les besoins recensés et (iii) la validation des acquis de l'expérience.

- L'organisation systématique par les ENI d'un test de langue se référant au « *Cadre Européen Commun de Référence pour l'enseignement des langues* » au début de chaque année scolaire afin de déterminer le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement par les nouveaux élèves maîtres. Ceux qui auront besoin d'une mise à niveau dans le domaine de la langue seront placés dans des classes distinctes et recevront les compléments linguistiques nécessaires.

- Mise en place d'une formation continue adaptée aux besoins des enseignants du cycle de base 2, une attention particulière sera accordée aux enseignants des disciplines scientifiques.

Activités de préparation de l'enseignement de base élargi

La première phase de ce programme devra permettre au MEN/A/PLN de mener une réflexion approfondie sur le cycle de base 2 et notamment sur le ou les profils des enseignants qui permettront au pays d'offrir à l'avenir à tous les enfants nigériens une éducation de base complète de qualité. Cette réflexion tiendra compte des travaux menés au préalable sur les contenus et les finalités du cycle de base 2 dans sa nouvelle conception de cycle naturellement complémentaire de l'école primaire.

La définition du profil de ces enseignants entrainera des travaux de préparation pour la mise en place d'une offre de formation initiale adaptée à ce nouveau besoin.

Activités pour la valorisation de la fonction enseignante

Les objectifs assignés au secteur ne peuvent être atteints que si l'on dispose d'enseignants motivés. C'est dans cette perspective que le gouvernement envisage de mettre en place en sus des activités déjà décrites et qui visent toutes cet objectif :

- l'intégration à la fonction publique des enseignants contractuels performants selon les disponibilités offertes par les ressources publiques ;
- la mise en place d'une formation diplômante des enseignants contractuels non diplômés des ENI ;
- la mise en place d'un dispositif de formation continue adapté aux besoins des enseignants ;
- l'amélioration de la formation initiale des enseignants pour mieux les outiller pour l'exercice de leur métier ;
- la mise en place d'un système de gestion équitable des enseignants ;
- les mesures pour l'amélioration de l'encadrement pédagogique de proximité pour appuyer les enseignants dans l'exercice de leur devoir ;
- la reconnaissance du mérite et sa prise en compte systématique dans les décisions de promotion.

D'autres mesures décidées dans le PSEF permettront d'améliorer les conditions dans lesquelles les enseignants exercent leur métier. Il s'agit de :

- la construction de salles de classes en dur ;
- l'équipement des salles de classes ;
- l'acquisition et la distribution de manuels et guides aux élèves et aux enseignants.

De même, le MEN/A/PLN envisage de mettre en place d'autres activités qui ont pour objectif de sensibiliser sur l'importance du métier de l'enseignant pour la société. Il s'agit de :

- l'implication systématique des enseignants (à travers leurs syndicats) dans le suivi et le contrôle de la gestion de l'éducation au niveau local, dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes d'éducation ;
- l'organisation annuelle par les maires de cérémonies de remise de distinctions aux enseignants qui se sont illustrés dans l'exercice de leur métier ; et prise en compte de ces distinctions par les autorités dans les décisions d'affectation et de promotion ;
- l'envoi de lettres de félicitations des Ministres aux enseignants qui se sont distingués au cours d'une année et publication de ces lettres dans les journaux (avec photo pour le 10 meilleurs au plan national), à la radio et à la télévision, à l'occasion de la journée de l'excellence.

- la prise en compte effective des notes pédagogiques et des distinctions dans les promotions et dans le choix des enseignants devant bénéficier de décoration ou de voyages d'études.

5.2. Constructions scolaires

Orientations générales et enjeux

Le programme de constructions scolaires va accompagner le développement du système éducatif dans son ensemble, avec un accent particulier sur deux défis :

- l'expansion de la couverture scolaire au cycle de base 1 (avec un TBS de 80% en 2012, d'importants efforts seront encore nécessaires pour l'atteinte de la scolarisation universelle), et dans une moindre mesure au cycle de base 2 ;
- la résorption progressive des classes paillottes, qui constituent respectivement en 2012 43% et 5% des lieux d'enseignement des enfants nigériens aux cycles de base 1 et 2. Si la construction de classes paillotes pendant la décennie 2000 a été un des facteurs d'expansion forte du système éducatif, leur présence aujourd'hui massive pose de sérieux problèmes d'environnement physique d'apprentissage³⁷ et une diminution du temps effectif de travail des élèves³⁸.

L'exécution du programme de constructions scolaires du PDDE a mis en lumière d'importantes difficultés d'ordre réglementaire et de respect des procédures (lenteur dans les passations de marché, des décaissements et des paiements sur ressources publiques), gestionnaire et technique (capacités de réalisation et niveaux de qualifications du secteur du BTP), fonctions de supervision et contrôle insuffisantes entraînant une faible qualité des bâtiments construits.

L'objectif du PSEF est d'opérer une montée en puissance de la programmation des constructions scolaires pour sa première phase (doublement des réalisations relativement aux capacités moyennes constatées pendant le PDDE). A partir de 2017, le rythme des constructions devrait s'accélérer fortement afin d'accompagner le développement du système éducatif.

Le tableau ci-dessous illustre ces ambitions

Besoin de salles de classe	2014	2015	2016	Moyenne 2017-2024
Préscolaire				
Public - Salles de classe en dur	99	100	99	59
<i>Communautaire</i>	59	72	86	298
Base 1 - Salles de classe en dur	1387	2292	2413	5182

³⁷ A défaut de sol maçonné, il est difficile d'installer des tables ou tablettes fixes nécessaires au moins pour les premiers stades de l'apprentissage de l'écriture. Les salles en paillotte accueillent également les tableaux, qui restent de petites dimensions et sur chevalets, l'éclairage est souvent parcimonieux et fréquemment des poteaux de bois empêchent beaucoup d'enfants de voir correctement le tableau.

³⁸ Les paillottes sont éphémères, il est fréquent (i) qu'elles n'aient pas été restaurées à temps pour la rentrée scolaire (ii) qu'elles disparaissent à l'occasion d'événements climatiques non exceptionnels, vents ou fortes pluies.

Base 2 - Salles de classe en dur	307	293	275	1057
Moyen - Salles de classe en dur	55	45	45	45
Total (hors communautaire)	1848	2730	2832	6343
Total avec communautaire	1907	2802	2918	6641

NB : ces chiffres consolident les besoins d'expansion du système ainsi qu'une partie du programme de résorption des paillotes.

Une stratégie en trois directions permettra d'atteindre ces ambitions:

- Un travail sur la levée des principaux goulots d'étranglement identifiés pendant l'exécution du PDDE ;
- Une programmation équilibrée et une diversification des procédés d'exécution. Deux nouveaux modes de réalisations ont d'ores et déjà été identifiés: la maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de partenaires avec une expérience éprouvée comme la NIGETIP, certaines ONG et la maîtrise d'ouvrage déléguée aux collectivités territoriales, ce volet ne visant dans la première phase du PSEF qu'une première expérimentation auprès des communes urbaines. La réalisation directe par le MEN/A/PLN (maîtrise d'ouvrage dite « assumée » par les DREN) qui été le principal procédé utilisé par le passé continuera à être utilisé par le PSEF.
- Une programmation en « paquet minimum » (incluant salles, latrines et point d'eau) et reposant sur le recours à différents types de salles de classe. Le paquet minimum permettra d'éviter la livraison d'équipements incomplets nécessitant de nouvelles programmations de petits chantiers pour devenir satisfaisants. Le recours à des types différenciés de salles permettra l'expérimentation de modèles alternatifs, éventuellement moins coûteux, plus confortables ou plus simples à réaliser.

Une réflexion et des mesures ciblant les principaux goulots d'étranglement

Au niveau réglementaire

Les difficultés identifiées pendant l'exécution du PDDE ne relèvent pas des seuls ministères concernés par l'éducation et la formation puisqu'elles se rapportent aux procédures de passation des marchés et aux règles des finances publiques (la libération tardive des crédits et le retard dans le paiement des décomptes entravent la bonne exécution des chantiers).

Le gouvernement nigérien engage actuellement une réforme de la passation de marchés (allègement des procédures et création d'une direction des marchés dans chaque ministère sectoriel). Cette réforme pourrait permettre des procédures alternatives au recours systématique à des appels d'offre ouverts au niveau national pour tous les marchés de constructions scolaires (salles de classe, équipements, surveillance et contrôle), qui nécessitent un agrément national de la part des entreprises soumissionnaires. On note que l'effort accompli en 2012 et 2013 par le MEN/A/PLN, avec la préparation d'un plan de passation de marché annuel a déjà permis une amélioration de l'exécution du budget du Ministère.

Concernant les procédures des finances publiques, l'objectif premier est la déconcentration des budgets pour les rapprocher des principaux bénéficiaires. Des mécanismes allégés de mise à disposition de fonds seront étudiés et mis en place de façon à leur garantir un mini-

mum de moyens de fonctionnement. Pour les constructions scolaires, il est en effet impératif de pouvoir garantir des délais de paiement des décomptes qui ne pénalisent pas les entreprises. On remarque par ailleurs que l'instauration de plans d'engagement exigés depuis 2012 par le MEF a permis d'éviter les incohérences qui existaient par le passé entre la programmation des départements et les ouvertures de crédits. Enfin, la décentralisation en cours du système informatisé de gestion des finances publiques (pour laquelle le MEN/A/PLN est un département pilote) permettra de raccourcir les délais d'engagement des dépenses.

Depuis 2009, le MEN/A/PLN pratique la délégation des crédits vers les trésoreries régionales au bénéfice des DREN pour les passations de marchés.

Au niveau de la gestion

Un programme de renforcement des capacités de gestion financière du secteur au niveau central et dans les directions régionales figure dans le PSEF. Ces activités, qui visent à un renforcement de la maîtrise des procédures budgétaires et de la dépense courante, sont décrites en détail dans la partie « renforcement des capacités » du PSEF.

Au niveau technique

Les difficultés constatées lors la mise en œuvre du PDDE concernant (i) la faible capacité financière et technique des entreprises du BTP et (ii) le manque récurrent de main d'œuvre qualifiée et la pénurie de certains matériaux, dépassent largement le domaine de compétences du MEN/A/PLN. Les mesures de remédiation doivent s'appuyer sur une action concertée du gouvernement en matière (i) d'implication de l'ensemble des acteurs du BTP, (ii) de formation d'une main d'œuvre qualifiée et (iii) d'approvisionnement en matériaux au niveau national.

En matière de contrôle et de supervision, la taille du vivier des bureaux d'études au niveau national n'est pas identifiée comme une contrainte, mais le non-respect des obligations des prestataires, notamment dans certaines zones éloignées, a pu être constaté. Le renforcement des capacités de supervision de la DIE et des DREN (cf. ci-dessous) permettra de remédier à ces situations.

– Une programmation équilibrée entre trois modes de réalisation

Les principes généraux de la programmation des constructions

La programmation s'opère classiquement de manière ascendante depuis les échelons déconcentrés de l'administration jusqu'à la DEP. Cette programmation tiendra compte :

- des besoins spécifiques des zones déshéritées, nomades et à habitat dispersé (ERA à classe unique), pour des questions évidentes d'équité et de prise en compte des disparités ;

- des besoins d'expansion et de remplacement des classes paillotes dans les différents niveaux du système : préscolaire et éducation de base élargie pour le MEN/A/PLN et cycle moyen pour le MEM/S/RS.

La DEP du MEN/A/PLN va définir des clés de répartition claires pour les niveaux la concernant, et un mécanisme de concertation sera identifié entre les DEP des différents ministères de l'éducation et de la formation afin de mettre en cohérence leurs différents programmes de construction.

Concernant le choix des sites, ce sont les DREN et les inspecteurs qui sont *in fine* responsables du choix des sites, en adéquation avec la carte scolaire qui suit actuellement un processus profond de révision. La DEP du MEN/A/PLN contrôlera par ailleurs le respect de critères de sélection des sites³⁹.

Les mécanismes de concertation entre les différents partenaires au niveau local (collectivités territoriales, communautés et administration déconcentrée) seront renforcés en parallèle.

Les différents modes de réalisation envisagés

Afin de mettre en œuvre l'ambitieux programme de constructions scolaires du PSEF, les autorités vont s'appuyer sur :

- La gestion directe ou maîtrise d'ouvrage assumée par les DREN : cette modalité est actuellement utilisée dans le cadre de financements en cours, et représenterait de 35 à 40% du programme de constructions pour la première phase.
- La délégation de la maîtrise d'ouvrage :
 - à des agences d'exécution aux capacités éprouvées : NIGETIP et ONG, pour 25% chacune du programme de construction. Les marchés importants à réaliser en zone urbaine seraient principalement du ressort de la NIGETIP, alors que les chantiers en zone rurale, y compris dans des zones difficiles d'accès, seraient confiés aux ONG selon leurs aires habituelles d'intervention;
 - aux collectivités territoriales : dans une première phase, seules les communes urbaines seraient concernées⁴⁰, pour une fourchette de 10 à 15% du programme.

Le MEN/A/PLN signera des conventions avec ces différentes instances à travers les DREN.

Quelle que soit la modalité d'exécution retenue, la DIE/MEN/A/PLN assume la coordination générale, le suivi et le contrôle de la maîtrise d'ouvrage du programme de construction. Elle est également responsable de la préparation technique des dossiers (études architecturales,

³⁹ Ces critères vont prendre en compte des facteurs tels que : l'absence d'école dans la localité, la forte croissance des effectifs, le nombre de salles de classe en paillote, les écoles à cycles incomplets en fonction de leur ancienneté, etc.

⁴⁰ Le Niger compte 214 communes rurales, 37 communes urbaines et 4 villes.

préparation des DAO, supervision des travaux) ; la DIE prépare également les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les DREN sont en charge de la mise en œuvre directe des programmations : choix des sites, adaptation des DAO fournis par la DIE, supervision à l'échelle régionale et en tant que maîtrise d'ouvrage assumée, la passation des marchés (recrutement des co-contractants à travers la commission régionale de passation de marchés).

Les entreprises et les bureaux d'études recrutés (dans les régions) assurent quant à eux l'exécution des travaux et les tâches de contrôle et de supervision. Dans le cas de la maîtrise d'ouvrage déléguée, ce sont les agences d'exécution qui gèrent directement les marchés signés avec les bureaux d'études et entreprises pour l'exécution des travaux qui leur seront confiés.

Quelle que soit la modalité retenue, la mise en œuvre de la programmation s'opère à un niveau régional, ce qui rapproche les activités des bénéficiaires finaux.

Les DREN, en tant que maîtrise d'ouvrage assumée, peuvent désormais recourir à des entreprises ayant un agrément régional et non plus national, ce qui élargit la palette des fournisseurs.

Les MOD, auxquelles est confiée la majeure partie du programme de constructions scolaires, ne sont pas contraintes par les règles de passation de marchés auxquelles sont soumises les DREN. Il leur est donc possible de sélectionner les entreprises sur une base locale déjà connue, de lancer des chantiers dans des délais raisonnables, de pouvoir honorer les paiements des décomptes aux entreprises, etc. Cela permet également de faire travailler simultanément de petites et très petites entreprises sur des lots de petite taille, et de mobiliser au maximum les capacités d'intervention du secteur des BTP.

Si l'expérience de MOD auprès des communes urbaines est concluante, alors une extension pourra être envisagée dans les phases ultérieures du PSEF, sous différentes formes : prise en charge d'un nombre croissant de constructions par les communes urbaines en tant que MOD, expérimentation d'une exécution directe par les communes urbaines⁴¹ et expérimentation de la MOD auprès d'un échantillon de communes rurales.

Dans ce dispositif, la DIE, et plus encore les DREN, ont un rôle extrêmement important à jouer. Il est, en conséquence, prévu de renforcer leurs capacités.

Actuellement, cinq ingénieurs sont en charge à la DIE de la supervision de cinq zones⁴² qui couvrent l'ensemble du territoire national. Il est envisagé de renforcer cette supervision dans la perspective de la délégation de certains travaux de constructions aux communes rurales et de l'expérimentation de nouvelles alternatives à la classe en paillote.

⁴¹ L'ordonnance No 2010-54 du 17 septembre 2010 portant code Général des Collectivités Territoriales (CT) a transféré aux collectivités territoriales (CT) la création et la gestion des infrastructures éducatives

⁴² Zone I : Régions de Tillabéri et Niamey ; Zone II : Région de Dosso ; Zone III : Régions de Tahoua et d'Agadez ; Zone IV : Région de Maradi et Zone V : Régions de Zinder et Diffa.

Les capacités des DREN seront renforcées par la constitution d'une équipe constituée d'un ingénieur en génie civil et de deux techniciens en BTP. Les techniciens seront mobiles afin de superviser les chantiers aux moments clés de leur avancement, d'appuyer les communes et les DREN dans la préparation des marchés et dans le suivi. Par ailleurs, ces équipes pourront également exercer un contrôle sur la bonne mobilisation et la qualité des tâches de suivi et de contrôle par les bureaux d'étude et de contrôle.

Enfin, s'il n'est pas prévu dans la première phase du PSEF d'impliquer les communautés en tant que MOD, leur participation par le biais des CGDES est anticipée à plusieurs niveaux :

- dans les instances de concertation pour le choix des sites;
- par leur association (i) au suivi et à la réception des travaux et du mobilier scolaire et (ii) à l'entretien et à la maintenance des infrastructures et équipements;
- par leur sensibilisation et mobilisation autour des questions d'effets environnementaux et sociaux des constructions.

Il est attendu que les instances en charge des constructions (DREN et MOD) forment et encadrent les CGDES sur ces différents points, selon des modalités à définir.

Au cours de la première phase du PSEF, des expérimentations encadrant les communautés en tant que MOD pourraient être élaborées en partenariat avec des ONG expérimentées en matière de constructions scolaires.

- Une programmation en « paquet minimum » qui exploite différents types de constructions scolaires

Pour les constructions nouvelles du PSEF, l'unité de programmation des constructions scolaires considérée est le « paquet minimum intégré » qui comprend un bloc de 2 ou 3 classes, les latrines (bloc de 2 ou 3 cabines - avec bloc séparé pour les filles - en fonction du nombre de salles de classe) et un point d'eau potable sous certaines conditions⁴³. Cette pratique constitue un progrès dans la mesure où ces éléments faisaient auparavant l'objet de programmations séparées ; à titre d'exemple, selon les dernières statistiques disponibles⁴⁴, seules 26% des écoles du cycle de base 1 sont dotées de latrines.

Les différents programmes de constructions scolaires ont par le passé expérimenté différents types de salle classe :

- Le modèle dit « en dur » qui utilise entièrement des matériaux pérennes et dont le coût unitaire se situe autour de 8,5 millions de FCFA pour le préscolaire et le cycle de base 1, et 10 millions de FCFA pour le cycle de base 2.
- Le modèle dit « semi-dur » ou « banco » : le coût de revient est estimé à 16 millions FCFA pour un bloc de 3 classes.
- Le modèle avec une structure métallique : la classe est constituée d'une plateforme surmontée d'un muret de 60 cm de hauteur le tout surmonté d'un toit en tôle. Le

⁴³ Compte tenu des coûts élevés des forages et puits, un budget plafond sera arrêté.

⁴⁴ Annuaire statistique 2011-2012, MEN/A/PLN, version provisoire ; ce chiffre concerne tous les types de structures du cycle de base 1 (publiques, privées et communautaires).

coût unitaire est estimé à environ 2 millions de FCFA, sur la base de la réalisation par une entreprise/tâcheron local.

- Le modèle dit à structure évolutive expérimenté par des projets (PAEB et UNICEF). Ce modèle consiste en un bloc en dur dont la partie centrale est une salle de classe entièrement finie et les parties latérales sont deux salles de classe inachevées mais qui peuvent bien entendu accueillir des élèves, que la commune est responsable de finir au rythme de ses capacités (le coût du bloc est d'environ 22 millions).

Tous les modèles alternatifs au modèle « en dur » présentés ci-dessus se sont révélés être des structures relativement durables, moins chères, et elles offrent des conditions d'accueil nettement plus favorables que les classes paillottes.

Ainsi leur utilisation est envisagée dans le programme de constructions scolaires en tenant compte des réalités de certaines régions du pays.

5.3. Renforcements des capacités

Contexte des évolutions institutionnelles.

Décentralisation et déconcentration.

Le Gouvernement a adopté, en mars 2012, une politique nationale de décentralisation (PND), qui succède à celle de 2010, laquelle a transféré aux collectivités territoriales (CT) la création et la gestion des infrastructures éducatives. La PND replace l'Etat dans ses attributions régaliennes et dans ses fonctions d'organisation et d'accompagnement du processus de décentralisation, tandis que les collectivités territoriales deviennent les espaces de mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

La politique de la décentralisation mise en place par le MEN/A/PLN s'inscrit dans le cadre général de la politique du pays. Ce ministère a pris de l'avance dans l'accompagnement du mouvement de décentralisation, notamment pour ce qui concerne l'éducation de base. Les directions régionales de l'éducation assurent la maîtrise d'ouvrage des constructions de salles de classe, recrutent et affectent les enseignants. Les démembrements des directions régionales vont prochainement assurer, au niveau local, des fonctions importantes comme le suivi pédagogique rapproché, la gestion de la carte scolaire mais aussi la collaboration et la concertation avec les autorités communales qui auront à exercer la maîtrise d'ouvrage d'un nombre important de constructions de salles de classe.

Trois contraintes de nature à freiner la décentralisation sont soulignées par le PDES⁴⁵ : la faible capacité des collectivités locales à assumer leurs nouvelles responsabilités, l'insuffisance des ressources et de mécanismes de financement adéquats en faveur des collectivités et la capacité réduite des services déconcentrés de l'Etat pour accompagner le processus.

La mise en place des politiques d'accès, de rétention et d'amélioration de la qualité reposant sur des réponses centralisées a atteint ses limites. Il est donc nécessaire de prendre en

⁴⁵ Programme de développement économique et social 2012-2015

compte les besoins locaux spécifiques, de rapprocher les centres de décision de l'école, afin de rendre les services éducatifs plus efficaces.

De même, l'ampleur des défis auxquels fait face le système éducatif nécessite de multiplier les points d'exécution en vue d'améliorer les allocations des intrants. Le défi de la qualité impose lui aussi d'assurer autrement le suivi des processus éducatifs.

Les niveaux déconcentrés et décentralisés sont en effet identifiés comme les plus aptes, à terme, à mettre en œuvre les politiques, à exécuter les dépenses et à suivre dans de bonnes conditions une expansion forte des scolarités sur un territoire étendu.

L'objectif du PSEF est de renforcer les capacités des communes dans la gestion des compétences qui leur sont dévolues et d'améliorer le volume de ressources mises à leur disposition. Cela permettra d'assurer une plus grande implication des communes dans la gestion des écoles, une programmation plus ciblée des actions entreprises et une meilleure efficacité de l'école.

Le renforcement de la participation des communautés dans la gestion locale de l'éducation, en vue de rapprocher les bénéficiaires des prises de décisions, le choix de solutions locales aux besoins identifiés et le contrôle et suivi des performances en matière d'éducation, constituent des enjeux importants pour les années à venir.

Le développement de l'éducation impose un certain nombre de mesures de déconcentration du secteur. Il s'agira de :

- (i) construire les capacités des différents échelons de l'administration éducative, ce qui sera la plus grande des priorités des actions de développement institutionnel du PSEF ;
- (ii) déconcentrer les budgets pour les rapprocher des principaux bénéficiaires. En prévision de ce mouvement de déconcentration budgétaire, chaque échelon devra se voir réserver des dotations budgétaires. Le gouvernement étudiera et installera des mécanismes allégés de mise à disposition de fonds pour les moyens de fonctionnement des administrations déconcentrées. Le renforcement de la fonction financière de l'administration centrale et des directions régionales constituera le démarrage de cette réforme.

Un cadre organique complexe.

L'organigramme actuel du Ministère de l'Education et de ses structures déconcentrées est complexe, il ne favorise pas la fluidité des informations et des décisions. Le Ministère envisage des études techniques pour le faire évoluer à moyen terme. En attendant ces modifications, les activités de développement institutionnel s'adressent à des fonctions permanentes de l'administration sectorielle, qui existeront quel que soit le cadre organique retenu.

Les autorités choisissent cinq fonctions prioritaires pour bénéficier de renforcements de capacités. Ces cinq fonctions, essentielles pour la réussite de la politique sont :

- (i) la gestion budgétaire et financière ;

- (ii) la gestion des ressources humaines ;
- (iii) la supervision pédagogique ;
- (iv) l'information statistique, la planification et la programmation ;
- (v) la maîtrise d'ouvrage du génie civil.

5.3.1. La fonction financière

Les ministères en charge de l'éducation ont une maîtrise très limitée des questions financières. Ainsi, les taux d'exécution des budgets ne sont pas suffisamment élevés. Des actions sont en cours pour réformer le code des marchés publics du Niger. Les autorités sont en train de créer des directions des marchés publics dans chaque ministère. Cette réforme s'accompagnera du redéploiement ou du recrutement de spécialistes de passation des marchés dans chaque ministère.

D'ores et déjà et en vue d'améliorer les taux d'exécution des budgets, chaque ministère est tenu de préparer annuellement un plan de passation des marchés avec un chronogramme de mise en œuvre. Le Ministère des Finances encourage les départements ministériels à anticiper la préparation de leurs dossiers d'appel d'offres en vue de réduire au maximum les délais d'instruction par la DGCMP/MEF, souvent jugés trop longs. Par ailleurs, cette réforme prévoit d'alléger les procédures actuelles afin d'en rendre l'application plus simple et plus rapide, tout en garantissant la transparence.

De même, l'instauration de plans d'engagement exigés depuis 2012 par le MEF a permis d'éviter les incohérences qui existaient par le passé entre la programmation des départements et les ouvertures de crédits, qui ont été une source importante de retards dans l'exécution des marchés financés sur le budget de l'Etat.

La décentralisation en cours du système informatisé de gestion des finances publiques (Le MEN/A/PLN est un département pilote de cette réforme) permettra à terme de raccourcir les délais d'engagement des dépenses.

Le parachèvement de ces réformes permettra sans nul doute d'améliorer l'exécution financière des dépenses du secteur et d'améliorer par conséquent sa capacité d'absorption des ressources mises à sa disposition.

Les activités de renforcement des capacités de gestion financière du secteur à l'effet de renforcer la maîtrise des procédures budgétaires et de la dépense courante auront pour objectifs :

(i) pour ce qui est des ressources nationales :

- atteindre un taux d'exécution annuel des dépenses courantes de biens et services de 85 % en 2016 et 100 % en 2024 ;
- sécuriser dès 2014 l'exécution des dépenses de biens et services jugées critiques dans une liste de priorités établie en fin de chaque année ;

- obtenir à partir du budget 2014 une répartition des crédits délégués conforme à une clef proposée par les DEP et validée par le comité du pilotage du PSEF au plus tard un mois avant le démarrage de la préparation budgétaire.

(ii) pour ce qui est des ressources attendues du Partenariat Mondial pour l'Education et les autres ressources extérieures :

- connaissance par les services techniques des possibilités d'appui offertes par les différentes ressources extérieures ;
- emploi de plans annuels budgétisés, mettant en relation l'activité avec la dépense et avec la ressource comme base unique de l'exécution des fonds;
- absence de reports des activités techniques pour des raisons de défaut de production de termes de références (ces derniers pouvant, en cas de besoin, être rédigés avec l'appui de l'assistance technique).

Les activités de renforcements de capacités porteront sur :

(iii) L'amélioration de l'efficacité en matière de gestion financière :

- consigner dans un guide les procédures de préparation budgétaire et d'engagement des dépenses courantes de biens et services et le diffuser dans les services ; dans ce guide, standardiser les formulaires à utiliser et les dossiers types, sur ressources nationales comme sur ressources extérieures ;
- installer un suivi dans les directions et services dépensiers ;
- établir un calendrier pour les opérations récurrentes de préparation, comprenant la désignation des responsables de chaque action et un système de relance à chaque retard ;
- établir des chronogrammes pour les activités non régulières de préparation des dépenses courantes ;
- assurer la formation des cadres des services techniques à l'emploi de ces procédures et outils et à la gestion comptable ;

(iv) Simplification du mécanisme de paiement des contractuels. L'objectif est d'assurer le paiement à temps des salaires des enseignants et d'éviter les retards importants, enregistrés au début de chaque mois, qui sont occasionnés par les déplacements massifs d'enseignants pour percevoir leurs salaires. Les possibilités suivantes seront étudiées et les options retenues seront mises en œuvre au cours de la première phase du PSEF. Il s'agit de :

- le transfert de la responsabilité du paiement des salaires des contractuels aux communes ;
- le déploiement par les services du trésor d'agents payeurs au niveau des communes ;
- la bancarisation des salaires en utilisant les structures de banque ou de micro finance, quand elles existent ;
- l'utilisation des possibilités de transfert de fonds offertes par la téléphonie mobile.

(v) Passation des marchés. Les autorités institueront :

- un guide relatif aux activités de passation des marchés ;
- des plans annuels de passation des marchés ;
- un programme de formation sur la préparation des DAO, sur le dépouillement et l'évaluation des offres et sur le suivi de l'exécution des marchés.

5.3.2. La fonction gestion des ressources humaines

Les activités visent en priorité la rationalisation de l'utilisation du personnel enseignant. Ces activités auront pour objectifs :

(i) L'installation d'un processus récurrent de rapprochement entre les données de la DRH du MEN/A/PLN et celles des services de la solde et de la fonction publique. Le MEN/A/PLN réalisera en 2014 un recensement physique des enseignants du cycle de base 1 et 2 pour permettre le développement d'une base de données qui portera également sur les différents niveaux de qualification des enseignants. Chaque région disposera des données la concernant (module régional de la base). La région veillera à la réactualiser régulièrement alimentant ainsi la mise à jour permanente indispensable au niveau central. Les données de cette base seront confrontées annuellement à celles de la solde.

(ii) Les résultats de ce recensement permettront également au MEN/A/PLN en concertation avec les Ministères concernés (MEF et MFP) d'assainir la situation de la masse salariale de son personnel en transférant sur la masse salariale des Ministères concernés les salaires de toutes les personnes qui effectuent leurs services hors du MEN/A/PLN et qui continuent d'être théoriquement et financièrement rattachées à l'éducation.

(iii) Assainissement des affectations intra-sectorielles. Les personnels d'un cycle d'éducation donné (exemple Base 1&2) mis à la disposition d'un autre cycle (ETFP ou Enseignement supérieur) ne doivent plus continuer à émarger sur le budget du Ministère d'origine.

Les ministres sectoriels installeront un groupe de travail composé des DRH, des Inspecteurs de services, et des contrôleurs financiers des ministères de l'éducation pour suivre le déroulement de cette opération.

(iv) Une application sera intégrée à la base de données du personnel pour gérer la mobilité des enseignants contractuels en fonction des postes budgétaires ouverts. Le poste budgétaire sera domicilié dans les DREN puis dans les DDEN d'affectation, de façon à rendre impossible le départ de ce lieu sans interruption du salaire. A plus long terme, le gouvernement envisage de transférer ces budgets à la commune de la structure d'accueil.

(v) L'exploitation des résultats de ce recensement permettra, également d'identifier le personnel en surplus dans toutes les administrations, mais aussi dans toutes les écoles. Les DRH des ministères sectoriels rédigeront, au besoin avec l'appui d'une assistance technique ponctuelle, un manuel de procédures pour ces redéploiements, comprenant des critères. Il permettra de réaliser ce redéploiement des enseignants dans des conditions trans-

parentes et équitables. Il en est, également, attendu l'assainissement des listes des enseignants contractuels en mettant fin aux emplois fictifs qui pourraient exister ;

(vi) Les DRH et les DEP élaboreront une clef pour la répartition des nouveaux enseignants vers les régions, basée sur des critères d'équité et d'efficacité et qui permettra de réduire les disparités actuelles. Une déclinaison de cette clef sera développée pour le niveau régional avec les mêmes objectifs. Des procédures, critères, conditions réglementaires de mise en œuvre, de contrôle, de sanction et la chaîne de responsabilité du niveau central aux écoles et établissements seront associés à cette clef pour réglementer les allocations d'enseignants. Les structures déconcentrées rédigeront des rapports annuels de suivi et d'évaluation qui feront apparaître le degré de respect des procédures et dispositions réglementaires arrêtées, la cohérence par rapport aux allocations demandées et le degré d'équité dans la répartition des personnels.

Une large diffusion des nouvelles procédures et de leurs objectifs dans les différents médias et à l'occasion des différentes rencontres avec tous les acteurs de l'éducation permettra de les rendre transparentes.

Les ministères sectoriels inviteront les syndicats, les parents d'élèves, les CGDES, d'autres organisations de la société civile à participer à la vérification ex-post de l'application effective des nouvelles dispositions de gestion et les progrès réalisés.

(vii) La mise en place des mesures garantissant l'affectation des enseignants vers les régions au plus tard en juillet de chaque année et par les régions vers les écoles au plus tard en août de chaque année, afin de garantir leur présence dès la rentrée dans les écoles. Les quotas de recrutement des enseignants contractuels seront publiés par les ministères au plus tard fin mai de chaque année et le recrutement par les régions interviendra au plus tard début juillet de chaque année.

(viii) L'élaboration et la formalisation, par un acte administratif, des critères d'intégration à la fonction publique des enseignants contractuels, prenant en compte leurs performances professionnelles et leur ancienneté, leur durée de service ou leur engagement à servir dans des zones difficiles.

D'autres mesures sont traitées dans la partie stratégie pour le personnel enseignant.

De même, des mesures visant la gestion du personnel administratif vont être mises en œuvre. Il s'agit de :

- (i) adéquation des profils avec les postes administratifs. Une étude a été réalisée sur l'adéquation entre les postes de travail et les profils. Un groupe de travail (DRH, SG) traduira les recommandations de cette étude en plan d'actions, avec l'appui éventuel d'une assistance technique de court terme. Ce plan d'actions vaudra pour la première période d'exécution du PSEF, il mentionnera l'ensemble des textes réglementaires à prendre, ainsi que les méthodes de suivi et de contrôle des actions.

- (ii) Mise en place de connexions Internet dans les administrations déconcentrées pour faciliter la communication entre les services et la mise à jour régulière des informations sur le personnel de l'éducation.

5.3.3. La fonction de supervision pédagogique

La fonction de supervision pédagogique va être très sollicitée, notamment pour la politique d'amélioration de la qualité. Pour le cycle de base 1, cette fonction appartient aux directeurs d'écoles, aux conseillers pédagogiques et aux inspecteurs.

Ces personnels d'encadrement seront formés :

- sur les choix opérés par la stratégie nationale ;
- sur les outils qui seront développés pour le suivi et le pilotage des classes et des écoles ;
- sur les techniques d'encadrement des enseignants, y compris les techniques de remédiation pédagogiques.

Les mesures spécifiques dans le PSEF portent sur :

- (i) l'élaboration d'un manuel et d'un guide pour les directeurs d'écoles pour qu'ils soient en mesure d'assurer le suivi des enseignants et leur apporter les appuis pédagogiques dont ils pourront avoir besoin ;
- (ii) la révision des normes pour les conseillers pédagogiques (144 enseignants par conseiller quelque soit le milieu) pour tenir compte de l'éloignement des écoles en milieu rural. L'objectif de cette révision est de s'assurer que chaque enseignant pourra bénéficier de 3 visites par an (on peut avoir recours au recrutement d'enseignants retraités pour renforcer les secteurs pédagogiques) ;
- (iii) le développement d'outils de gestion et de suivi à l'attention des inspecteurs chef de service pour leur permettre d'assurer un meilleur suivi de l'action des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants relevant de leur circonscription.

Dans les circonscriptions scolaires présentant les résultats aux examens les plus faibles, Le MEN/A/PLN rédigera à l'attention de chaque échelon de la hiérarchie⁴⁶ de l'encadrement pédagogique des cahiers des charges pour l'amélioration de la qualité des apprentissages des élèves, comprenant des objectifs locaux. Ces objectifs seront formulés en termes de constats et d'analyses locales à effectuer, de mesures à prendre et de résultats⁴⁷ à atteindre. Ces cahiers de charges donneront aux structures locales concernées une priorité dans la répartition des moyens de fonctionnement. Chaque responsable d'un niveau sera tenu de produire un rapport trimestriel basé sur les données des rapports du niveau inférieur et des

⁴⁶ Les Directeurs régionaux, les directeurs départementaux, les inspections, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'écoles

⁴⁷ Pour éviter les effets pervers d'objectifs formulés en termes de résultats d'élèves, les taux d'abandon ou d'exclusion des écoles des zones concernées seront surveillés et intégrés à la batterie d'indicateurs de résultats à atteindre.

visites d'écoles et des classes. Ces rapports seront élaborés sur la base d'un canevas fixé par l'administration centrale pour chaque niveau.

La direction générale de la scolarisation exploitera les rapports trimestriels des directions régionales, elle identifiera en concertation avec les autres directions les mesures à mettre en place pour apporter les réponses appropriées aux problèmes signalés (manque d'enseignants, effectifs pléthoriques, déficit de formation, défaut de matériels de base, etc.). Une note trimestrielle sur la qualité sera produite à l'attention du Ministre qui donnera les instructions pour la prise en compte prioritaire des recommandations des rapports dans tous les domaines y compris dans le contenu de la formation continue.

Les structures d'encadrement pédagogiques seront dotées en moyens matériels et de fonctionnement leur permettant de réaliser les tâches qui leur sont demandées.

5.3.4. Information statistique, coordination, planification, programmation et suivi

Les directions des études et de la programmation bénéficieront d'actions de renforcements de capacités, dans l'objectif de :

- étendre l'utilisation du SIGE à l'ensemble des régions du territoire national ;
- devenir techniquement autonome dans l'utilisation du SIGE et dans l'évolution de son emploi au fil des ans ;
- mettre en place une coordination structurée entre les différents ministères en charge de l'éducation permettant une planification globale de l'évolution du secteur ;
- réaliser en autonomie, à la demande des autorités ou des partenaires, des études particulières.

La DEP du Ministère de l'Éducation envisage d'implanter un système d'information reposant sur l'immatriculation des élèves. Ce système devient important dans la perspective de l'éducation de base élargie et de ses implications en termes de gestion des flux d'élèves et d'orientation des sortants de chaque niveau. Dans une première étape, la DEP mandatera des études de faisabilité, d'équipements et de coûts et explorera la question des procédures que le déploiement d'un système d'immatriculation imposera de faire évoluer.

Au niveau déconcentré, les capacités de programmation des DPE et des ICE seront renforcées, pour leur permettre plus d'aisance dans la préparation de leurs plans annuels d'actions budgétisés, qui, à terme, seront associés à quelques indicateurs de performance.

5.3.5. Maîtrise d'ouvrage du génie civil.

Le Ministère entend développer plusieurs types de maîtrise d'ouvrage (maîtrise d'ouvrage AGETIP, ONG, communes, etc.) pour faire face aux besoins croissants en salles de classe, en particulier pour l'enseignement de base. La maîtrise d'ouvrage communale des constructions scolaires, est appelée à devenir à terme le principal procédé d'exécution. Pour cela, le ministère entend mobiliser au profit des communes des appuis techniques (i) en passation de marchés et (ii) en suivi de chantiers, en contrôle des maîtrises d'œuvre et en réception

(pour plus de détail, voir la partie sur les infrastructures scolaires).

Ces appuis techniques supposent le déploiement de techniciens qui auront en charge l'appui aux communes dans les tâches techniques et l'installation des capacités souhaitées.

6. Financement du PSEF

Cette politique va nécessiter une forte mobilisation des ressources intérieures. La première raison au coût élevé de cette politique réside dans la forte pression démographique au Niger. Les autorités devront par conséquent gérer un développement soutenu des capacités d'accueil du système à tous les niveaux, ne serait-ce que pour maintenir les avancées enregistrées.

La seconde raison est liée au coût élevé des enseignants si on les compare à ceux des pays de la sous région. Les avancées importantes enregistrées au cours de la dernière décennie ont pu être réalisées grâce au recours aux enseignants volontaires et à la création d'un corps d'enseignants contractuels. Le poids de ces derniers dans le système éducatif nigérien et les pressions exercées sur les pouvoirs publics ont amené ces derniers à faire de plus en plus de concessions pour éviter les grèves à répétition avec leur effet nuisible sur la qualité des apprentissages. On peut citer parmi ces concessions les augmentations successives des salaires de cette catégorie d'enseignants qui ont fait passer, en seulement quelques années, le salaire moyen annuel de l'enseignant contractuel de 3,4 unités de PIB par tête à plus de 5,4 unités de PIB par tête et l'engagement pris récemment par le Gouvernement d'intégrer annuellement dans la fonction publique une proportion de ces enseignants.

Les simulations montrent que l'objectif de scolarisation primaire universelle ne sera encore qu'approché à l'horizon 2024 tant pour des raisons financières que matérielles. Elles montrent également que le nombre d'enseignants à intégrer à la fonction publique ne pourra pas dépasser 2500 (tous niveaux confondus) si l'on veut avoir un gap sur les dépenses courantes raisonnable (3% des dépenses courantes non couvertes par les ressources intérieures mobilisables pour le secteur sur la période 2014-2016). Cette option a été retenue.

Sur la base d'une croissance moyenne sur la période de 6%, le Gouvernement mobilisera plus du quart de ses ressources intérieures au profit du secteur de l'éducation (en moyenne 28% à l'horizon 2015). Cela représentera un doublement du budget de fonctionnement du secteur à l'horizon 2016 et une multiplication par 4 de celui-ci à l'horizon 2024. Il restera cependant un gap de financement des dépenses courantes de plus de 1 milliards de FCFA par an sur la période 2014- 2016.

L'estimation des dépenses courantes prend en compte l'intégration à la fonction publique de 2000 contractuels par an pour le Cycle de base 1, de 300 pour le Cycle de base 2, 100 pour le moyen et 100 pour l'EFPT pour absorber à terme, ceux, relativement peu nombreux, qui sont dans ce dernier niveau.

Le 6 mai 2013, le Gouvernement a décidé d'attribuer 24 milliards de FCFA supplémentaires à l'éducation, l'année 2013 devant être marquée par un effort particulier au profit du secteur.

Ce supplément de budget n'a pas été pris en compte dans le modèle de simulation, établi avant son annonce. Il vient en réduction du besoin de financement non couvert (gap résiduel).

Les tableaux récapitulatifs suivants présentent les principaux paramètres et résultats de cette simulation.

Mobilisation des ressources intérieures pour l'éducation

	Base de projection	Année de démarrage du PSEF	Prévisions			Année cible
Année	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Population	14 683 947	16 655 651	17 188 632	17 738 668	18 892 107	22 822 256
Recettes fiscales (millions CFA)	385 600	756 700	873 800	937 015	1 077 069	1 562 227
Ressources domestiques destinées à l'éducation (millions CFA)	102 169	181 608	244 664	262 364	301 579	437 424
dont ressources pour dépenses courantes	98 731	174 649	235 003	251 698	288 614	415 552
dont ressources pour dépenses en capital	3 437	6 959	9 661	10 666	12 965	21 871

Le récapitulatif des dépenses courantes suivant l'hypothèse de référence se présente ainsi dans le modèle de simulation :

EVOLUTION DES DEPENSES

	2014	2015	2016	2020	2024
Dépenses courantes (en millions de FCFA)	206 271	229 104	244 637	283 492	426 731
Ressources domestiques destinées aux dépenses courantes (en millions de FCFA)	174 649	235 003	251 698	288 614	415 552
GAP sur les dépenses courantes (en millions de FCFA)	(31 622)	5 899	7 061	5 122	(11 179)
GAP moyen annuel (2014-2016)	(6 220)				
Gap moyen annuel (2014-2024)	1 237				

Sur la période 2014-2016, le PATB donne des indications plus précises.

Par rapport au calcul précédent fondé sur les prévisions du modèle en dépenses courantes, le PATB ajoute

- en dépenses : des activités de renforcements de capacités et les dépenses en capital
- en ressources : les appuis extérieurs et les ressources de l'Etat pour les dépenses en capital

L'équilibre financier se présente alors comme suit :

Dépenses totales du PSEF de 2014 à 2016, MFCFA

Récapitulatif	2014	2015	2016	Total
---------------	------	------	------	-------

Précolaire	4 023	11 875	4 681	20 578
Enseignement primaire : Cycle de Base 1	128 042	149 433	159 055	436 530
Cycle Base 2	38 310	39 504	40 120	117 934
Secondaire général Moyen	9 443	9 916	10 256	29 615
Enseignement pédagogique (ENI)	1 788	3 766	4 021	9 575
Non formel et alphabétisa- tion (à la charge de l'Etat)	4 118	5 367	6 220	15 705
FTP	17 029	20 790	25 479	63 297
Sup	36 335	40 192	42 714	119 241
Gouvernance et renf des capacités (hors modèle)	1 431	1 024	763	3 217
Total PSEF	240 519	281 867	293 309	815 695

L'équilibre se présente ainsi :

	2014	2015	2016	Total	Total US\$
Coût du programme éducatif	240 519	281 867	293 309	815 695	1 631
Financement domestique	181 608	244 664	262 364	688 636	1 377
Appuis extérieurs hors PME et AFD	17 078	16 297	9 849	43 224	86
Besoin de financement	-41 833	-20 906	-21 096	-83 834	-168
%	-17,4%	-7,4%	-7,2%	-10,3%	
PME+AFD	16 667	16 667	16 667	50 000	100
Besoin de Financement résiduel	-25 166	-4 239	-4 429	-33 834	-68
%	-10,5%	-1,5%	-1,5%	-4,1%	

Il reste un besoin de financement résiduel après intervention du PME et de l'AFD. Cependant, les estimations des financements extérieurs hors GPE ne sont pas exhaustives du fait de la difficulté à mobiliser l'intégralité des informations. Enfin, ce gap reste à la portée du gouvernement, qui va entreprendre de mobiliser de nouveaux partenaires, comme c'est souvent le cas après l'endossement d'une politique sectorielle.

ANNEXE 1. INDICATEURS DE SUIVI DU PSEF

Les indicateurs présentés ici sont les indicateurs de suivi du PSEF. Ils permettent de retracer les évolutions du secteur éducatif dans son ensemble et de relier ces évolutions aux activités et aux réformes entreprises. Leur examen doit nourrir les débats des revues sectorielles annuelles.

Le choix des indicateurs présentés ici est un choix sous contraintes, en particulier lié aux possibilités des bases de données disponibles.

Un écart important entre un indicateur et la valeur cible doit être systématiquement interprété. La persistance d'un tel écart doit amener soit à la révision de la cible, soit à celle de la politique devant permettre de l'atteindre.

Il est toujours préférable d'interpréter plusieurs indicateurs à la fois, de façon à vérifier que l'évolution du système éducatif ne se traduit pas par des déséquilibres. Par exemple, l'augmentation d'un taux de scolarité doit être concomitante à celle des recrutements et des constructions scolaires ; si ce n'est pas le cas, cela signifie que la qualité de l'accueil se dégrade et l'augmentation ne peut pas être jugée comme positive en elle-même.

L'examen des indicateurs doit être mené constamment par les revues et les résultats rapportés à ceux enregistrés aux revues précédentes. A défaut, les perspectives de compréhension de l'évolution du système et surtout d'ajustement des politiques seraient très amoindries.

Le programme financé par le PME dans les procédures de l'agence de supervision est assorti de sa propre matrice d'indicateurs, qui ne doit pas être confondue avec celle-ci, qui porte sur l'ensemble de la planification sectorielle à long terme.

Indicateur	Base 2010	2014	2015	2016	2024	Source	Responsable de la fourniture de l'indicateur
ACCES							
INDICATEURS DE RESULTATS							
TBS préscolaire	4,6	8	8	9	15	Annuaire	DS/MEN/APLN
TAP Base 1	49,3	59,8	62,4	65	90	Annuaire	DS/MEN/APLN
TAP Base 1 filles	41,5	54,8	58,8	61,8	90	Annuaire	DS/MEN/APLN
TAP Base 1 rural	44,2	57,3	60,6	63,8	90	Annuaire	DS/MEN/APLN
TBA Base 2 ⁴⁸	28,1	33	33	34	45	Annuaire	DS/MEN/APLN
TA Base 2	9,1	14	14	15	34	Annuaire	DS/MEN/APLN
TA Base 2 filles	7,5	10	12	14	34	Annuaire	DS/MEN/APLN
% filles dans les nouveaux entrants au cycle moyen	33	38	42	46	50	Annuaire	DS/MEMS
Etudiants (supérieur) pour 100 000 h	135	195	204	211	219	Annuaire	DS/MEMS
Nombre d'apprenants EFTP (formel)	5845	14599	15862	17113	22730	Annuaire	DS/MFTP/E
Nombre de bénéficiaires alphabétisation	52241	124374	154211	174102	213321	Annuaire	DS/MEN/APLN
Nombre de bénéficiaires ENF	3242	5111	5709	6252	10658	Annuaire	DS/MEN/APLN
INDICATEURS DE PROCESSUS							
Part du communautaire dans les effectifs du préscolaire	16,9%	22	32	35	60	Annuaire	DS/MEN/APLN
Base 1, nombre de contractuels diplômés des ENI recrutés par an	ND	1437	2840	2935	4333	Annuaire	DS/MEN/APLN
Base 1, nombre de salles en dur livrées par an		1387	2292	2413	6464	Rapport DIE	DIE/MEN/APLN
Evolution annuelle du nombre de filles bénéficiaires directes d'un programme de						Rapport DPSF	MEN/APLN/SCOFI

⁴⁸ À examiner avec le ratio élèves/SDC au cycle de base 2 et avec la part du privé

soutien (%)							
Nombre de rationnaires de cantines	56400 (nouveau rationnaires en 2013)					Annuaire	DS/MEN/APLN
Base 2 Nombre de diplômés DAP-CEG recrutés / an	733	55	47	477	2198	Annuaire	DS/MEN/APLN
Nombre de filles de 6 ^{ème} bénéficiaires d'allocations	PM	PM	PM	PM	PM	Annuaire	DS/MEN/APLN
Base 2, part du privé dans les effectifs	18,2	18,1	18,1	18,1	18	Annuaire	DS/MEN/APLN
Enseignement moyen, part du privé dans les effectifs	38,4%	38,8	38,9	39,1	40	Annuaire	DSI/MEMS
Enseignement moyen, nombre de SDC en dur livrées /an		55	45	45	43	Annuaire	DSI/MEMS
Enseignement moyen, nouveaux sortants ENS recrutés par an		15	16	100	106	Rapport ENS	DRH/MEMS
ENF : nombre d'enfants accueillis dans les classes passerelles	2400	4569	5007	5381	7926	Annuaire	DES/DGAENF/MEN/A/PLN
Supérieur, part des étudiants accueillis dans le privé	24,7	27,7	28,4	29,1	35	Annuaire	MEMS/DS
Supérieur, part des filles dans les boursiers	PM	PM	PM	PM	PM	Rapport ANAB	DSI/MEMS
Part des effectifs de l'apprentissage traditionnel rénové dans l'accueil en EFTP	PM	PM	PM	PM	PM	Annuaire MFTP/E	DS/MFTP/E
QUALITE INDICATEURS DE RESULTATS							
Base 2, taux d'abandon en 6 ^{ème}	38,7%					Annuaire	DS/MEN/APLN
Base 2, % de collèges ayant moins de 20 % de reçus au BEPC						Rapport des Examens	DESPO/MEN/A/PLN

Moyen, taux de réussite au baccalauréat	33,9%					Annuaire	DSI/MEMS
Supérieur, licenciés (N)/entrants (N-3) en licence							DS/MEMS
Alphabétisation de base, % réussite au test final	51 %					Annuaire	DES/MEN/A/PLN
ETFP, taux d'insertion et d'auto-emploi	ND			45	60		
INDICATEURS DE PROCESSUS							
Préscolaire : nombre d'animateurs de CPC formés	339					Rapport DEPresco	DEPresco/MEN/APLN
Préscolaire : ratio élèves/animateur	32					Annuaire	DS/MEN/APLN
Base 1 : nombre de contractuels sans diplôme de l'ENI	Environ 12000 en 2012					Annuaire	DS/MEN/APLN
Base 1 % des nouveaux sortants des ENI certifiés niveau B2 (TCF)	ND					Rapport ENI	ENI
Base 1 et 2 Part du budget de biens et services exécuté dans les échelons déconcentrés						Rapport DRFM	DRFM/MEN/A/PLN
Base 1, nombre d'écoles ne disposant d'aucun manuel, lecture, calcul	19 % lecture 28 % calcul			0	0	Annuaire	DS/MEN/A/PLN
Base 2, taux de redoublement	19,8	15	14	13	7	Annuaire	DS/MEN/A/PLN
Moyen, ratio élèves/division pédagogique	33,5	33,9	34,0	34,1	35	Annuaire	DSI/MEMS
Supérieur, part des étudiants dans les filières d'enseignement général	56	49	47	45	31	Annuaire	DSI/MEMS
ETFP, existence du cadre national de qualifications et de certifications	PM	PM	PM	PM	PM	Rapport MFTP/E	SG/MFTP/E

GOUVERNANCE ET PILOTAGE							
INDICATEURS DE RESULTAT							
Taux d'exécution du budget du MEN/A/PLN (biens et services)	60 %				100 %	Annuaire	DS/MEN/A/PLN
Part des ressources publiques allouée au secteur de l'éducation	26	27	27	27	28	Rapport DGB	DGB/MF
Nombre de contractuels fonctionnarisés par an	3000 (en 2011)	2500	2500	2500	2500	Rapport DRH	DRH/MEN/A/PLN
INDICATEURS DE PROCESSUS							
% des circonscriptions administratives à résultats faibles ⁴⁹ avec lesquelles des cahiers des charges sont signés	0	5	15	25			SG
Date de publication de l'annuaire	Milieu année N+1	Juin année N	Juin année N	Mars année N		Annuaire	DS/MEN/A/PLN

⁴⁹ Réussite au CFEPD < 40 %

ANNEXE 2 CADRE LOGIQUE DU PSEF

A. DEVELOPPER UN ACCES ELARGI ET EQUITABLE A LA BASE ET MAITRISE AUX NIVEAUX SUPERIEURS DU SYSTEME EDUCATIF		
A.1 Elargir l'accès au préscolaire		
Stratégie Elargir l'accès des jeunes enfants, en particulier des milieux pauvres, à l'éducation préscolaire à travers : • L'amélioration des capacités d'accueil • L'amélioration de l'environnement scolaire • L'amélioration des conditions de vie des animateurs	Indicateurs Résultat Taux de couverture : passe de 5% en 2010 à 9% en 2014 et 15% en 2024 Moyen Répartition en 2016 : public 48,1% ; privé 16,5% ; communautaire 35%. En 2024 : public 25% ; privé 15% ; communautaire 60%. Répartition actuelle : public 65,4%, privé 17,7% et communautaire 16,9%.	Suivi / Observations Suivi - Recensement scolaire/DS
Activités A.1.1 : Organisation d'une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale pour une meilleure visibilité, A.1.2 : Elaboration d'un plan de communication sur la prise en charge du jeune enfant A.1.3 : Attribution d'allocation mensuelle aux animateurs du communautaire A.1.4 : Construction des salles de classe A.1.5 : Recrutement d'animateurs A.1.6 : Identification des nouvelles mesures de gestions pour les structures communautaires		
A.2 Promouvoir l'accès universel et l'équité au cycle de base		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations

A. DEVELOPPER UN ACCES ELARGI ET EQUITABLE A LA BASE ET MAITRISE AUX NIVEAUX SUPERIEURS DU SYSTEME EDUCATIF		
Développer l'offre et Stimuler la demande de scolarisation, Résorber les disparités entre genres et milieux, Mettre en place une nouvelle politique de recrutement et de gestion des enseignants.	<i>Résultat</i> TBS : 82% en 2016, 98% en 2024 Indice de parité : 1 en 2024 Taux d'achèvement : 65% en 2016 ; 90% en 2024 TAP filles : TAP Base 1 rural / urbain <i>Moyen</i> Part du privé stabilisé à 6% nombre moyen de contractuels diplômés des ENI recrutés par an : 2400 d'ici à 2016 et 3700 à partir de 2017 % des enseignants bénéficiant de la prime Zone difficile 8% d'ici 2016 et 10% à partir de 2020 nombre de paillottes subventionnées par les communes par an en moyenne 19000 jusqu'en 2016 et 0 à l'horizon 2024 nombre moyen de salles en dur livrés par an 2000 jusqu'en 2016 et 4000 par an jusqu'en 2024 nombre d'ERA ouvertes / an Evolution annuelle du nombre de filles bénéficiaires directes d'un programme de soutien (%) Nombre de rationnaires de cantines	
Activités A.2.1 : le recours systématique au multigrade dans les écoles avec des effectifs réduits ; A.2.2 : la création des écoles rurales alternatives (ERA) dans les zones à faible densité de population A.2.3 : Mise en place d'une formation initiale et continue sur la prise en charge des classes multigrades A.2.4 : Construction des salles de classe avec rampes d'accès, de latrines séparées (box pour handicapées moteurs), de points d'eau A.2.5 : Equipement des SDC A.2.6 : recrutement d'enseignants contractuels sortants des ENIs A.2.7 : Evaluation de l'expérience des écoles coraniques rénovées A.2.8 : Cantines scolaires A.2.9 : Octroi de primes spécifiques pour enseignantes affectées en zone rurale A.2.10 : Organisation des acteurs locaux pour l'identification de projets stimulant l'accès et le maintien des filles à l'école, expérimentation et évaluation de la mise en œuvre de ces projets A.2.11 : Intégration module genre dans les programmes des ENIs A.2.12 : Elaboration d'une cartographie complète des handicaps A.2.13 : Augmentation de l'ouverture de classes intégratrice et mise en place de primes spéciales pour les enseignants volontaires pour la prise en charge des classes intégratrices A.2.14 : Etude sur la faisabilité de la mise en place d'une offre de formation initiale des enseignants pour écoles spécialisées et identification des mécanismes d'incitation et élaboration d'un plan d'action pour l'accroissement de l'offre d'éducation en faveur des enfants à besoin spécifique A.2.15 : Identification des mécanismes pour le financement de l'éducation spécialisée et sensibilisation sur éducation inclusive		
A.3 Elargir l'accès équitable au cycle de base 2		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations

A. DEVELOPPER UN ACCES ELARGI ET EQUITABLE A LA BASE ET MAITRISE AUX NIVEAUX SUPERIEURS DU SYSTEME EDUCATIF		
S'orienter vers la mise en place progressive d'une éducation de base élargie de 10 ans Maintenir une régulation des flux à l'entrée de ce cycle en attendant la mise place des conditions d'expansion et renforcer la régulation de l'accès au cycle moyen en fonction des besoins d'accès au Supérieur	<i>Résultat</i> TBS cycle de base 2: 19% en 2010 ; 27% en 2016 ; 42% en 2024 TBA : 28% en 2010, 33% en 2016 et 45% en 2024 Taux de survie : 35% en 2010, 45% en 2016 et 75% en 2024 Taux d'achèvement des filles : <i>Moyen</i> Nombre de diplômés DAP-CEG recrutés par an 193 d'ici à 2016 et 1650 par an à 2024 Nombre de filles de 6^{ème} bénéficiaires d'allocations part du privé dans les effectifs: 18,2% en 2010 ; 18,1% en 2016 ; 18% en 2024 Nombre de salles de classe en dur construites par an : 300 d'ici à 2016 et 1050 jusqu'à l'horizon 2024	
Activités A.3.1 : Redéploiement des enseignants en surnombre dans les classes mais aussi dans les fonctions administratifs; A.3.2 : réduction du nombre des non enseignants A.3.3 : recrutement des enseignants titulaire du DAP-CEG ; A.3.4 : Mise en place effective d'un mécanisme de régulation des flux des enfants accédant au cycle de base 2 A.3.5 : Construction et équipement des salles de classe A.3.6 : Construction et équipement des salles de classe A.3.7 : Allocation scolaire pour les filles pauvres et vulnérable		
A.4 Promotion de l'Accès et de l'équité en alphabétisation et éducation non formelle		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Eradication de l'analphabétisme par le recours à la stratégie du faire-faire en impliquant les acteurs de la société civile ; Offrir une opportunité de scolarisation aux enfants non scolarisés ou déscolarisés. Ceci passe par le : • Amélioration de l'Offre d'éducation non formelle courte fondée sur une remise à niveau ou à une préparation à la vie active ; • Promotion d'une alphabétisation ciblée sur les adolescents et les jeunes adultes.	<i>Résultat</i> • L'effectif total des apprenants ENF passe de 4000 en 2011 à 7200 en 2016 et à 10570 en 2024 ; • L'effectif des apprenants en alphabétisation passe de près de 98 000 en 2011 à 327 000 en 2016 et à 400 000 en 2024 <i>Moyen</i> part des bénéficiaires en mode faire-faire : % d'enfants accueillis dans les classes passerelles dans les effectifs de l'ENF : 75% en 2016 et en 2024	Observation

A. DEVELOPPER UN ACCES ELARGI ET EQUITABLE A LA BASE ET MAITRISE AUX NIVEAUX SUPERIEURS DU SYSTEME EDUCATIF		
Activités		
A.4.1 : Réorganisation des modalités du « faire faire » et adoption de nouveaux textes de référence A.4.2 : Développement d'un module de formation initiale et continue sur l'AENF dans les programmes des enseignants et corps d'encadrement du formel A.4.3 : Mise en place d'une carte d'AENF qui va servir de base aux planifications rationnelles des interventions. A.4.4 : Réduction du temps de formation d'éducation alternatives à 3 ans, révision des curricula, conception du nouveau matériel d'accompagnement (didactiques,) et de nouveaux modules de formation pour les animateurs, les opérateurs, les maitres formateurs A.4.5 : Définition d'un nouveau mécanisme d'orientations des enfants		
A.5 Promouvoir le développement d'un enseignement moyen de qualité		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Améliorer un accès maîtrisé à l'enseignement moyen en fonction des perspectives de développement du niveau supérieur tout en favorisant l'accès des filles et des enfants issus des milieux défavorisés	Résultat effectifs des nouveaux entrants en seconde sont en moyenne annuelle de 18900 élèves d'ici à 2016 et de 24250 à 2024 % des filles dans les effectifs des nouveaux entrants TBS 3,9 en 2010, 5,15 en 2016, 5,7 en 2024 Moyen Part du privé dans les effectifs : 38,4% en 2010, 39,1% en 2016 et 40% en 2024. Nombre de SDC livrées par an : en moyenne 50 SDC par an jusqu'en 2024 Nouveaux sortants ENS recrutés par an 50 jusqu'en 2016 et 100 jusqu'en 2024.	
Stratégies		
A.5.1 : Mise en place d'un système d'orientation adapté (basé sur le BEPC rénové) A.5.2 : Construction et réhabilitation des salles de classes A.5.3 : Révision du système d'allocations des bourses (avec critères discriminant pour les filles et enfants des milieux défavorisés) A.5.4 : Recrutement d'enseignants sortants de l'ENS A.5.5 : Réduction des pertes sur les horaires des enseignants A.5.6 : Révision des critères d'attribution des primes zones difficiles pour les rendre plus attractive et plus équitable		
A.6 Améliorer, diversifier et assurer un meilleur ciblage de l'offre de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations

A. DEVELOPPER UN ACCES ELARGI ET EQUITABLE A LA BASE ET MAITRISE AUX NIVEAUX SUPERIEURS DU SYSTEME EDUCATIF		
recours à plusieurs modes de formation et la concentration sur des filières porteuses. Promouvoir l'offre privée. Promouvoir la formation continue en cours d'emploi.	<i>Résultat</i> Nombre d'apprenants EFPT formelle : 18 517 en 2010, 43 442 en 2016 et 64 327 en 2024 <i>Moyen</i> Part du privé : 5% en 2010, 7% en 2016 et 9% en 2024 Nombre d'apprenants EFPT (apprentissage traditionnel rénové) : 0 en 2010, 431 en 2016 et 89 558 en 2024 Activités A.6.1 : Augmentation des capacités d'accueil A.6.2 : Recrutement des formateurs A.6.3 : L'introduction de formations au CAP dans les centres régionaux existants, sur la base des études de faisabilité qui seront menées, A.6.4 : Le renforcement de l'offre de formation formelle conduisant au BEP (dans les Centres de Formation Professionnelle et Technique ou conduisant au Baccalauréat A.6.5 : Mise en place d'une formation initiale professionnalisée non formelle courte de 3 à 6 mois portant sur les « petits métiers ». A.6.6 : Mise en place d'un apprentissage en alternance (pratique et théorie de base) pour les jeunes du secteur informel	
A.7 Restructuration et amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur		
Stratégie Maîtrise de l'expansion du système et diversification de l'offre de formation Améliorer le pilotage de l'Enseignement supérieur Promotion du privé Politique sociale	Indicateurs <i>Résultat</i> Etudiants pour 100 000 h : 135 en 2010, 211 en 2016 et 219 en 2024 <i>Moyen</i> part des étudiants accueillis dans le privé : 24,7 en 2010, 29,1 en 2016 et 35% en 2024 nombre de bourses à l'étranger pour des formations existant au Niger : part des filles dans les boursiers :	Suivi / Observations
Activités A.6.1 : Identification et validation officielle des modalités d'intégration de l'enseignement supérieur privé dans l'offre d'enseignement supérieur A.7.2 : Evaluation de l'organisation et des résultats de l'enseignement à distance A.7.3 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de prise en charge progressive des besoins des étudiants en situation de handicap A.7.4 : Recrutement de personnel enseignant A.7.5 : Identification et élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre d'un programme prioritaire de renforcement des infrastructures et des équipements des établissements A.7.6 : Etablissement d'un système de contrôle et de régulation des études à l'étranger en fonction du développement de l'offre nationale A.7.7 : Mise en place d'une nouvelle carte universitaire A.7.8 : Révision des critères d'attribution des Bourses (filles, enfants défavorisés, filières scientifiques)		

B. AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DE L'EDUCATION		
B.1 Amélioration de la qualité de l'enseignement préscolaire		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Renforcement de la qualité de services offerts par la mise en place des nouvelles dispositions institutionnelles et gestionnaires et un plaidoyer renforcé en faveur de la prise en charge de la petite enfance	<i>Résultat :</i> <i>Moyen</i> nombre d'animateurs de CPC formés ratio élèves/animateur :	
Activités B.1.1 : Adoption de la politique nationale de développement intégré du jeune enfant (PNDIJE) B.1.2 : Sensibilisation et mobilisation sur l'éducation du jeune enfant B.1.3 : Renforcement des qualifications des animateurs du préscolaire B.1.4 : Amélioration de la disponibilité du matériel pédagogique B.1.5 : Conception et production de matériel ludo-éducatif B.1.6 : Création de centres de ressources et de bibliothèques B.1.7 : Renforcement des équipes d'inspection ; B.1.8 : Attribution de kits d'hygiène aux animateurs communautaires B.1.9 : Attribution de consommables aux structures du préscolaire		
B.2 Amélioration de la qualité des apprentissages et de l'achèvement au cycle de base 1		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Formation initiale et continue des enseignants Respect du temps scolaire Qualité et distribution des outils pédagogiques Conditions d'apprentissage,	<i>Résultat</i> % des écoles publiques dans lesquelles moins du tiers des enfants de CM2 ont la moyenne aux compositions <i>Moyen</i> nombre de contractuels sans diplôme de l'ENI : 12 000 en 2010, et 0 en 2024 % des nouveaux sortants des ENI certifiés niveau B2 (TCF) Part du budget de biens et services exécuté dans les échelons déconcentrés	Suivi Observations
B.2.1 Renforcer la qualité de la Formation initiale et continue des enseignants		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
• Renforcement des capacités des ENIS • Renforcement de la formation des formateurs • Mise en place d'une formation continue diplômante • Mise en place d'un dispositif de formation continue adapté	<i>Résultat</i> % d'instituteurs formés Document de la politique de formation continue des enseignants, élaboré	Suivi Certification dans les ENI

B. AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DE L'EDUCATION		
Activités		
B.2.1.1 : Evaluation des connaissances académiques des enseignants (fonctionnaires et contractuels) B.2.1.2 : Identification et mise en place d'un dispositif de formation continue adapté aux besoins des enseignants B.2.1.3 : Elaboration d'un plan d'action pour la formation continue des enseignants et sa mise en œuvre Identification et mise en place d'une formation en alternance des enseignants contractuels sans formation initiale (formation diplômante). B.2.1.4 : Identification du profil des enseignants du cycle de base 1 en lien avec les besoins de l'enseignement de base élargie et révision des programmes des ENI en conséquence; B.2.1.5 : Instauration d'un test linguistique à l'entrée des ENI et orientation des élèves maitres sur la base des résultats du test pour une formation linguistiques adaptées B.2.1.6 : Instauration systématique de l'organisation d'un test de type DELF à la fin de la formation à l'ENI est prise en compte des résultats du test dans la certification des ENI B.2.1.7 : Renforcement des capacités des formateurs des ENIs B.2.1.8 : Construction de salles de classe dans les ENIs B.2.1.9 : Equipement des ENIs		
B.2.2 Mettre en place un encadrement de proximité efficace et améliorer le temps d'apprentissage		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
• Mise en place d'un dispositif d'encadrement efficace • Equipement des structures • Développement d'outils • Mesures permettant le strict respect des normes du temps d'apprentissage • Réduction de l'absentéisme des enseignants et des élèves • Mesures administratives pour l'adaptation du calendrier scolaire au contexte de chaque région	• Un dispositif (organisation, procédures et outil) de l'encadrement pédagogique mis en place en 2014 • 900 heures de cours exécutées en moyenne par an en 2016 • Rapport sur l'absentéisme des enseignants élaborés par les IDEN et transmis à la DRH tout les trimestres • Textes réglementaires portant adaptation du calendrier scolaire par région adoptés en 2014	- Annuaire des statistiques DS/MEN/A/PLN - Rapport annuel de suivi de la du PSEF
Activités		
B.2.2.1 : Sensibilisation sur les objectifs de qualité du PSEF (inspecteurs, conseiller pédagogiques et directeurs d'écoles) B.2.2.2 : Mise en place d'un dispositif (organisation, procédures, outils) pour rendre l'encadrement efficace B.2.2.3 : Formation sur l'utilisation des outils et sur la mise en place des mesures de remédiation B.2.2.4 : Révision des normes d'encadrement B.2.2.5 : Redynamisation et renforcement du rôle et des pratiques des personnels chargés de l'animation et du contrôle pédagogique et administratif B.2.2.6 : Révision des textes réglementant le calendrier scolaire et l'organisation de l'horaire des écoles B.2.2.7 : Affectation des enseignants anciens au mois de juillet de chaque année B.2.2.8 : Ouverture des postes d'enseignants contractuels au mois de juillet de chaque année B.2.2.9 : Suivi des absences des enseignants par les IPEP et transmission du rapport à la fin de chaque mois B.2.2.10 : Adoption et mise en place de mesures pour sanctionner les absences des enseignants B.2.2.11 : Sensibilisation des APE sur le respect des horaires de l'école par les élèves		
B.2.3 Disponibiliser le matériel pédagogique et didactique		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Rendre le matériel pédagogique et didactique disponible dans les classes et en quantité suffisante	Résultat Ratio livre/élève	Suivi Observation

B. AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DE L'EDUCATION		
Activités		
B.2.3.1 : Révision des manuels (contenus, formes)		
B.2.3.2 : Amélioration de la distribution et de la pérennité des manuels et guides		
B.3 Amélioration de la qualité et de l'efficacité du cycle de base 2		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Améliorer la formation initiale des enseignants, Réviser les programmes et de l'examen du BEPC (pour assurer la prise en compte de l'éducation de base élargie), Réduire les redoublements et disponibiliser les équipements des bibliothèques, le matériel didactiques, les manuels et guides.	Résultat taux d'abandon en 6 ^{ème} % de collèges ayant moins de 20 % de reçus au BEPC Part du budget de biens et services exécuté dans les échelons déconcentrés Moyen nombre de collèges ayant au moins une classe de plus de 80 élèves taux de redoublement : 19,8 en 2010, 13% en 2016 et 7% en 2024.	- Annuaire des statistiques DS/MEN/A/PLN - Rapport annuel de suivi de la du PSEF
Activités		
B.3.1 : augmentation du nombre de diplômés de l'ENS		
B.3.2 : Identification du profil des sortants éducation de base élargie		
B.3.3 : Révision et réadaptation des curricula		
B.3.4 : Identification du profil des enseignants de l'école de base élargie		
B.3.5 : Identification des modalités pour la formation initiale et continue des enseignants de l'école de base		
B.3.6 : Elaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme du cycle de base		
B.3.7 : Réforme du BEPC		
B.3.8 : Sensibilisation sur les méfaits du redoublement		
B.3.9 : Acquisition des équipements des bibliothèques		
B.3.10 : Acquisition de matériels didactiques, de manuels élèves et guides de maîtres		
B.4 Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'AENF		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Développement et mise en place des fondamentaux nécessaires au développement d'une offre efficace est en croissance de l'AENF;	Résultat % réussite au test final de l'alphabétisation de base, Moyen Référentiels pour l'AENF disponible en 2014, Programmes rénovés mis en application en 2015, % des nouveaux opérateurs formés	

B. AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DE L'EDUCATION		
<i>Activités</i>		
B.4.1 : Evaluation exhaustive de l'approche « faire faire » et imprégnation des expériences internationales réussies B.4.2 : Etude de suivi des cohortes (déperdition des apprenants, insertion professionnelle ou réinsertion dans le cycle de base 1, analphabètes de retour...). B.4.3 : Renforcement des capacités des nouveaux opérateurs B.4.4 : Construction de référentiels pour l'AENF B.4.5 : Mise en œuvre du LAMP B.4.6 : Etude sur les modalités de financement diversifiés et alternatives pour l'AENF et mise en place d'un cadre de concertation pour le pilotage de l'AENF B.4.7 : Elaboration d'une stratégie de communication sur les succès des programmes AENF. B.4.8 : Evaluation de la formule passerelle (efficacité) et augmentation de l'accueil dans les classes passerelles B.4.9 : Rénovation des programmes (compétences à la vie, professions, etc.) B.4.10 : Mise en place de nouvelles modalités de suivi évaluation (Enquête annuelle, Intégration dans le SIGE d'une application permettant la prise en compte des différents types d'interventions, mise en place d'un comité de pilotage de l'AENF) B.4.11 : Etude sur le développement de la post-alphabétisation (orientations, activités à mettre en œuvre et modalités de financement appropriées)		
B.5 Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement moyen		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>
Adaptation du système de formation initiale des enseignants et du recyclage et de la mise à niveau des enseignants	<i>Résultat</i> taux de réussite au baccalauréat	
Mise en place d'une politique d'orientation	<i>Moyen</i> ratio élèves/division pédagogique : 33,5 en 2010, 34,1 en 2016 et 35 en 2024	
Encadrement de proximité adapté et plus efficace	Nombre d'établissements disposant de laboratoires fonctionnels,	
Augmentation des dépenses pédagogiques	Nombre d'établissements disposant de manuels en quantité suffisante	
<i>Activités</i>		
B.5.1 : Mise en place d'une formation courte adaptée pour les nouveaux enseignants contractuels (21j) B.5.2 : Poursuite de la mise en place d'une formation continue pour les enseignants des disciplines scientifiques B.5.3 : Identification de critères d'orientations (favoriser les disciplines scientifiques) B.5.4 : Restructuration, amélioration des capacités d'accueil et formation des formateurs de l'ENS B.5.5 : Introduction du système LMD et ouverture du recrutement direct à l'ENS après le Bac B.5.6 : Ouverture de Master professionnel de formation des enseignants dans les universités du Pays B.5.7 : Recrutement des Inspecteurs B.5.8 : <i>Equiperment des IPR</i> B.5.9 : Identification, adoption d'une politique de manuels scolaires et acquisition de manuels pour les lycées B.5.10 : Constructions et équipement de laboratoires B.5.11 : Révision pédagogique pour le renforcement des enseignements scientifiques et techniques B.5.12 : Réflexion sur les conséquences de la mise en place de l'école de base élargie sur les programmes du moyen B.5.13 : Identification de normes de fonctionnement des lycées B.5.14 : Mise en application de ces normes (nombre pour les enseignants, le personnel d'encadrement, personnel administratif)		
B.6 Amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique		
<i>Stratégie</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi / Observations</i>

B. AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DE L'EDUCATION		
Améliorer la pertinence de la FTP au regard des besoins de l'emploi Développement d'un système de gestion plus autonome des établissements Mise en place d'une formation initiale des formateurs de l'EFPT Restructuration du dispositif d'inspection Amélioration de la gestion et du pilotage de l'EFPT Améliorer les conditions de travail dans les établissements	<i>Résultat</i> taux d'insertion et d'auto-emploi <i>Moyen</i> Existence du cadre national de qualifications et de certifications Existence d'un répertoire des métiers et des compétences	
Activités B.6.1 : Réforme des profils d'entrée et de sortie des apprenants B.6.2 : Développement d'un répertoire des métiers et des compétences B.6.3 : Elaboration et mise en place d'un cadre de certification B.6.4 : Redéfinition des volumes horaires, des contenus et des programmes B.6.5 : Systématisation des stages en entreprise B.6.6 : Révision des dispositions organisationnelles et institutionnelles des établissements B.6.7 : Développement et expérimentation d'un système d'information des jeunes sur les possibilités d'insertion et de reconversion B.6.8 : Expérimentation de la mise en place de centres incubateurs de jeunes diplômés B.6.9 : L'opérationnalisation de l'observatoire de l'emploi et de la formation B.6.10 : Identification et mise en place d'un dispositif de formation des formateurs de l'EFPT B.6.11 : Etude sur la restructuration et la déconcentration de l'inspection pédagogique B.6.12 : Formation des Conseillers pédagogiques et des nouveaux inspecteurs sur l'utilisation des nouvelles technologies B.6.13 : Acquisition d'équipements informatiques pour les établissements B.6.14 : Mise en place d'un budget dans les établissements pour l'acquisition de matières d'œuvre B.6.15 : Acquisition de matériels didactiques B.6.16 : Elaboration d'un cadre réglementant l'apprentissage dual B.6.17 : Développement d'outils de gestion administrative et financière dans les établissements et formation du personnel B.6.18 : Mise en place d'un comité de pilotage de l'EFPT (interministériel)		
B.7 Amélioration de la Qualité, de la pertinence et de l'efficacité externe de l'enseignement supérieur		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Améliorer la pertinence des formations au regard de l'emploi Mise en place du système LMD Améliorer le pilotage de l'Enseignement supérieur Développement de la recherche scientifique en l'orientant notamment vers la formation des formateurs et vers l'amélioration de la qualité des enseignements	<i>Résultat</i> sortants (N)/entrants (N-3) en licence <i>Moyen</i> part des étudiants dans les filières d'enseignement général : 56% en 2010, 45% en 2016 et 31% en 2024	

B. AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DE L'EDUCATION

Activités

B.7.1 : Analyse des demandes du marché du travail et élaboration d'un plan de restructuration des enseignements

B.7.2 : Elaboration d'un programme d'autonomisation progressive des institutions d'enseignement supérieur

B.7.3 : Elaboration d'un plan d'action pour la mise en place d'une offre de formation initiale adaptée au besoin du moyen et du cycle de base 2 en particulier pour les disciplines scientifiques

B.7.4 : Développement d'un programme pour l'introduction des TIC dans les différents campus

B.7.5 : Elaboration d'un plan de répartition de l'offre de formation professionnelle dans les différents campus

B.7.6 : Poursuite de la mise en œuvre de la réforme LMD

B.7.7 : Elaboration d'un plan d'action pour le recyclage du corps professoral

B.7.8 : Formation du personnel non enseignant

B.7.9 : Création titre expérimental d'un centre incubateur des diplômés dans un campus

B.7.10 : Développement et expérimentation de la mise en place d'un système de suivi de l'insertion des diplômés

B.7.11 : Développement d'un SIGE dans les établissements

B.7.12 : Elaboration d'un diagnostic sur la recherche scientifique et d'une politique nationale de la recherche scientifique

B.7.13 : Elaboration un plan d'action pour la formation des enseignants chercheurs sur la confection et la mise en œuvre de protocole de recherche

B.7.14 : Renforcement du fonds pour la recherche scientifique et l'innovation technologique

B.7.15 : Conduite d'enquêtes sur les résultats en STI

C. AMELIORATION DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR		
C.1 Amélioration du pilotage sectoriel		
Stratégie Renforcer le pilotage institutionnel Développer et consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées du système éducatif Renforcement de la déconcentration du secteur Accroître la responsabilité des structures déconcentrées Améliorer la prévention des risques	Indicateurs <i>Résultat</i> Part des ressources publiques allouée au secteur de l'éducation : 26% en 2010, 28% en 2016 et en 2024 <i>Moyen</i> Un manuel de procédures pour la gestion et le pilotage est disponible et utilisé par les structures centrales et déconcentrées dès 2014. Une politique nationale de gestion et de prévention des risques est élaborée et mise en place	Suivi / Observations Rapport annuel de suivi de la du PSEF
Activités C.1.1 : Mise en place d'un système de communication adéquat entre Ministères et entre les administrations déconcentrées C.1.2 : Développement de partenariat (société civile, communautés locales) C.1.3 : Renforcement de la Décentralisation (déconcentration des budgets) C.1.4 : Etude et mise en place de mécanismes allégés de mise à disposition des fonds C.1.5 : Implication des communes dans les constructions scolaires et dans la gestion des écoles C.1.6 : Etude technique portant sur la clarification des attributions du niveau déconcentré et du niveau central C.1.7 : Renforcement des capacités de pilotage des structures déconcentrées de l'administration de l'éducation (Elaboration de procédures) C.1.8 : Elaboration de manuels et guides sur la préparation des plans d'actions annuels budgétisés et formation des DPE et ICE C.1.9 : Consolidation des plans d'actions annuels et des rapports de suivi des différents ministères en charge du secteur de l'éducation C.1.10 : Elaboration et mise en place d'une politique pour la gestion et la prévention des risques sur l'éducation C.1.11 : Développement et mise en œuvre des plans de préparation et de réponse à l'urgence pour le secteur éducation dans les régions affectées ou à risque de crises, C.1.12 : L'intégration systématique de mesures liées à l'accroissement de l'accès ou de la qualité dans les Plans d'action annuels en cas de survenue de crises pour tenir compte des nouveaux besoins		
C.2 Renforcer la production de données sur le secteur		
Stratégie Mise en place de systèmes (information, pilotage, de carte scolaire) Formation et recrutement Equipement Budget	Indicateurs <i>Résultat</i> : l'annuaire statistique est publié : Juillet année N+1 en 2010, Juin année N en 2016 et Mars de l'année N en 2024 <i>Moyen</i> : SIGE renforcé Carte scolaire mise en place en 2014	Suivi / Observations Textes d'application de la carte scolaire Annuaire des statistiques DS/MEN/A/PLN Rapport annuel de suivi de la du PSEF

C. AMELIORATION DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR		
	tous les directeurs d'établissements scolaires et les cadres de la planification et des statistiques sont formés Budget de collecte et traitement des données sécurisé en 2014	
Activités		
C.2.1 : Achèvement de la mise en place du SIGE pour englober tous les segments du secteur et décentralisation du SIGE C.2.2 : Actualisation de la carte scolaire et la rendre opérationnelle pour tous les niveaux d'enseignement et de formation C.2.3 : Elaboration et la diffusion de manuels de procédures modernes normalisés C.2.4 : Formation des personnels en charge de la collecte et du traitement des données C.2.5 : Amélioration des conditions de travail des structures C.2.6 : Mise en place d'un budget annuel pour la collecte et le traitement des données statistiques C.2.7 : Sécurisation et accélérer la production des annuaires statistiques C.2.8 : Motivation du personnel chargé de la production des statistiques C.2.9 : Mise en place progressive d'une base de données des élèves avec immatriculation C.2.10 : Développer des indicateurs de suivi spécifiques aux risques et les incorporer dans le système d'information pour la gestion de l'éducation.		
C.3 Améliorer la gestion des ressources humaines		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
- Rationalisation de l'utilisation des enseignants - Valorisation de la fonction enseignante - Améliorer la transparence dans la gestion des enseignants	Nombre de contractuels fonctionnalisés par an : 2500 par an	
Activités		
C.3.1 : Elaboration concertée de critères pour le choix des enseignants à fonctionnariser et leur application annuelle pour le choix des personnels concernés C.3.2 : Ouvertures de postes budgétaires par région C.3.3 : Mise en place d'un système de reconnaissance du mérite des enseignants (prix, félicitations....) C.3.4 : Recensement physique des enseignants et collecte des données et développement d'une base de données du personnel avec niveau de qualification et rapprochement avec les données de la solde et du MFP C.3.5 : Intégration d'un module de gestion des affectations dans la base de données GRH C.3.6 : Assainissement de la masse salariale (transfert des salaires du personnel émargeant au MEN et effectuant leur service dans d'autres départements ministériels) C.3.7 : Elaboration de procédures sur la mobilité des enseignants C.3.8 : Elaboration d'un manuel de procédure définissant les Critères de redéploiement par niveau et redéploiement des enseignants C.3.9 : Définition d'une clé pour l'allocation des enseignants aux régions et une clé pour une application régionale (départements, communes, écoles) C.3.10 : Implication de la SC dans la gestion des affectations et de promotion des enseignants C.3.11 : Création d'une filière administration éducation C.3.12 : Etude sur le paiement à temps des salaires des enseignants (Téléphonie mobile, bancarisation, transfert aux communes, déploiement d'agent payeurs au niveau des communes rurales) C.3.13 : Mise en place d'un dispositif garantissant le recrutement et l'affectation des enseignants suffisamment à temps pour leur permettre d'être présent dans les établissements scolaires dès la rentrée scolaire C.3.14 : Elaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'étude sur l'adéquation postes et profils et		

C. AMELIORATION DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR		
adoption des textes réglementaires induits par la mise en œuvre de la réforme de la gestion des ressources humaines C.3.15 : Connexion internet des services déconcentrés pour l'actualisation de la base de données GRH C.3.16 : Organisation de mission de contrôle de la mise en œuvre des nouvelles dispositions avec implication des CGDES, SC, APE et élaboration d'un rapport annuel sur la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des ressources humaines		
C.4 Amélioration de la Gestion Financière		
Stratégie Renforcer les capacités des structures en gestion financière Rationaliser la gestion financière et matérielle du secteur Renforcement de l'équité dans l'allocation des budgets des structures déconcentrées Renforcement du suivi financier des dépenses du secteur	Indicateurs - Taux d'exécution du budget du MEN/A/PLN (biens et services) : 60% en 2012, 95% en 2016 et 100% en 2024 - Clé de répartition du budget pour les administrations déconcentrées appliqué	Suivi / Observations Rapport de formation des responsables /SG Annuaire des statistiques DS/MEN/A/PLN Rapport annuel de suivi de la du PSEF
Activités		
C.4.1 : Etablissement chaque année d'une liste des dépenses prioritaires avec un chronogramme de mise en œuvre C.4.2 : Elaboration et mise en application d'une clé de répartition du budget C.4.3 : Sensibilisation et information des acteurs sur les opportunités et les mécanismes de financement disponible C.4.4 : Elaboration et mise en application d'un guide de procédures normalisées de préparation et d'exécution des budgets et formation des acteurs à son utilisation (standardisation des formulaires et dossiers type) C.4.5 : Mise en place de mécanisme de suivi de l'exécution financière dans toutes les administrations avec l'appui des DRFM C.4.6 : Utilisation stricte des plans d'actions annuels budgétisés pour l'exécution des dépenses C.4.7 : Réorganisation des structures de gestion financière et de passation des marchés des Ministères en charge de l'éducation et équipement de structures C.4.8 : Elaboration systématique de plan annuel de passation des marchés C.4.9 : Elaboration d'un guide de procédures de passation des marchés et formation des acteurs C.4.10 : Mise en place d'une assistance technique pour appuyer la gestion financière et la passation des marchés		
C.5 Amélioration de la Gestion pédagogique		
Stratégie Mettre en place une gestion pédagogique plus efficace Réalisation d'évaluations périodiques du système	Indicateurs % des circonscriptions administratives à résultats faibles avec lesquelles des contrats d'objectifs sont signés toutes les inspections dotées en moyens critères standardisés d'évaluation des élèves élaborés et mis en place en 2014	Suivi / Observations Annuaire des statistiques DS/MEN/A/PLN Rapport annuel de suivi du PSEF
Activités		
C.5.1 : Elaboration d'un manuel et guide de suivi et de soutien aux enseignants à l'intention des directeurs d'écoles C.5.2 : Réglementation des missions de suivi des enseignants par les conseillers pédagogiques C.5.3 : révision des normes de supervision des conseillers pédagogiques C.5.4 : Mise en place de mécanismes de suivi de l'action des conseillers pédagogiques par les inspecteurs C.5.5 : Développement d'outils de gestion et de suivi pour les inspecteurs C.5.6 : Elaboration de cahiers de charges pour chaque échelon		

C. AMELIORATION DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR		
C.5.7 : Identification et élaboration d'un canevas de rapport de suivi trimestriel à l'intention des structures de l'encadrement pédagogiques (DRENs, IP, CP) C.5.8 : Elaboration de rapport trimestriel sur la supervision pédagogique par les acteurs C.5.9 : Dotation des structures d'encadrement en équipement C.5.10 : Renforcement du budget de fonctionnement des structures d'encadrement pédagogiques C.5.11 : Renforcement du dispositif d'évaluation du Système C.5.12 : Elaboration régulière d'évaluation sur les acquis des élèves		
C.6 Amélioration de l'exécution du programme de constructions scolaires		
Stratégie	Indicateurs	Suivi / Observations
Décentralisation progressive de la maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires Diversification des maîtrises d'ouvrage Diversification des modèles et recherche d'alternatives à la paillote Renforcement des capacités des structures en charge de la programmation et du suivi des constructions Adaptation systématique des programmes de construction en cas de survenue de crise	% du programme annuel de construction exécuté	
Activités		
C.6.1 : Elaboration de manuel et guides de passation des marchés à l'intention du personnel communal (communes urbaines) et formation sur l'utilisation des ces outils C.6.2 : Renforcement des capacités en suivi des chantiers, contrôle des maîtrises d'œuvre et réception du personnel communal (communes urbaines) C.6.3 : déploiement de techniciens du bâtiment au niveau des DREN pour appuyer les communes urbaines dans la mise en œuvre des constructions scolaires C.6.4 : Identification et mise en place de procédures pour accélérer les paiements des décomptes aux entreprises C.6.5 : Etude de faisabilité pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires aux communes rurales C.6.6 : Elaboration d'un plan d'action des constructions scolaires tenant compte des disparités, des différents modes, des différents types de classes et organisé en paquet intégré (Bloc de classes, Latrines + point d'eau sous certaines conditions) C.6.7 : Elaboration d'une clé de répartition des constructions C.6.8 : Mise en place de mécanismes de concertation entre les différents acteurs locaux C.6.9 : Elaboration des conventions types de maîtrise d'ouvrage déléguée C.6.10 : Construction en gestion directe par les DREN (Maîtrise d'ouvrage assumée) de 35% du programme de construction, en maîtrise d'ouvrage déléguée à des agences d'exécution (AGETIP et ONG) de 50% du programme de construction et en maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales (communes urbaines) de 15% du programme de construction C.6.11 : Etude sur la faisabilité de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage déléguée aux communautés pour les constructions scolaires et expérimentation de la maîtrise d'ouvrage communautaire avec encadrement et appui des ONGS, C.6.12 : Mise en place d'une assistance technique pour appuyer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du programme de constructions scolaires C.6.13 : Etude de nouvelles alternatives à la classe en paillote C.6.14 : Renforcement de la concertation pour le choix des sites d'implantation des nouvelles constructions C.6.15 : Implication des CGDGS dans la réception des travaux et du mobilier scolaires C.6.16 : Mise en place d'un mécanisme permettant l'adaptation du programme de construction à la survenue d'éventuelles crises		

C. AMELIORATION DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR		
C.7 Coordination du PSEF		
Stratégie Financement des structures chargées de la coordination du programme Financement des activités de suivi évaluation du programme	Indicateurs - Une revue est organisée annuellement sur la base d'un rapport de suivi évaluation produit à temps	Suivi / Observations Annuaire des statistiques DS/MEN/A/PLN Rapport annuel de suivi de la du PSEF
Activités C.7.1 : Mise en place du comité de coordination C.7.2 : Révision du cadre partenarial pour intégrer les autres ministères du secteur C.7.3 : Equipement des structures de coordination et de suivi du PSEF C.7.4 : Mise en place d'un fond commun extrabudgétaire pour l'exécution des financements de l'éducation de base C.7.5 : Assistance technique au niveau du secrétariat Général pour le suivi de l'exécution financière du fond commun et des autres financements disponibles C.7.6 : Mise en place des unités de suivi dédiées au suivi de l'exécution des plans d'actions annuels C.7.7 : Assistance technique pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action triennal C.7.8 : Consolidation des plans d'actions annuels ministériels dans un plan d'action sectoriel C.7.9 : Elaboration des rapports de suivi trimestriels et annuels du PSEF C.7.10 : Diffusion et sensibilisation sur le PSEF C.7.11 : Organisation des revues annuelles C.7.12 : Evaluation de la première phase de mise en œuvre du PSEF		

ANNEXE 3 SCENARIO DE REFERENCE DU MODELE DE SIMULATION FINANCIERE

Le tableau ci-dessous donne les principales valeurs du scénario retenu par le modèle de simulation, tel qu'arrêté le 27 mars 2013, dont la version complète est détaillée est sous forme d'un classeur Excel.

	Base de projec- tion	Année de démarrage	Prévision			Année cible
Année	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Population	14 683 947	16 655 651	17 188 632	17 738 668	18 892 107	22 822 256
Recettes fiscales (millions CFA)	385 600	756 700	873 800	937 015	1 077 069	1 562 227
Ressources domes- tiques destinées à l'éducation (millions CFA)	102 169	181 608	244 664	262 364	301 579	437 424
Dont dépenses courantes	98 731	174 649	235 003	251 698	288 614	415 552
dont dépenses en capital	3 437	6 959	9 661	10 666	12 965	21 871

EVOLUTION DES INDICATEURS

	Base des projec- tions	Année de démarrage				Année Cible
Préscolaire	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Taux préscolaire	4,6%	7,6%	8,3%	9,1%	10,5%	15,0%
Effectif préscolaire	67 678	90 879	102 890	115 557	142 982	245 035

Cycle de base 1	2010	2014	2015	2016	2020	2024
TBA	98,7%	100,0%	101,0%	100,9%	100,7%	100,0%
TAP	49,3%	59,8%	62,4%	65,0%	71,3%	90,0%
% Red	4,1%	3,7%	3,6%	3,4%	3,2%	3,0%
Elèves scolarisés	1 726 452	2 162 424	2 279 043	2 400 750	2 677 721	3 702 714
Evolution des en- seignants publics	42 887	51 005	53 080	55 218	60 085	77 346
Dont contractuels	36 767	39 783	41 697	40 518	39 598	44 162
% contractuels	86%	78%	79%	73%	66%	57%
Evolution salles de classes	41 881	51 005	53 080	55 218	60 085	77 346
Dont classes en matériaux déf	53%	61%	63%	65%	74%	100%

Cycle de base 2	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Transition Base1 base 2	65%	55%	53%	50%	50%	50%
Taux d'accès en	28%	33%	33%	33%	36%	45%

3ème						
T Survie	35%	42%	43%	45%	53%	75%
% Red	19,8%	15,3%	14,1%	13,0%	11,5%	7,0%
TBS	19,1%	27,5%	27,3%	27,1%	30,7%	42,3%
Elèves scolarisés	253 643	413 380	424 211	433 574	523 326	872 040
Evolution des enseignants publics	6 208	8 480	8 399	8 750	10 970	20 431
Dont contractuels	4 338	3 301	2 995	3 093	4 326	10 896
% des contractuels	70%	39%	36%	35%	39%	53%
Salles de classes	4 162	6 984	7 220	7 435	9 111	15 891

Cycle Moyen	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Nouveaux entrants en 2nd	13 852	17 810	18 799	19 789	21 767	27 704
Taux de survie	53,8%	61,3%	63,1%	65,0%	68,8%	80,0%
Taux d'accès en terminale	2,4%	3,3%	3,4%	3,6%	4,0%	4,8%
% Red	15,0%	12,2%	11,5%	10,7%	9,3%	5,0%
TBS	3,9%	4,9%	5,0%	5,1%	5,4%	5,7%
Elèves scolarisés	33 134	46 857	49 628	52 415	58 033	75 215
Evolution des enseignants publics	1 293	1 531	1 524	1 601	1 755	2 206
Salles de classes	610	845	891	936	1 026	1 289

ETFP	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Proportion orientée EFTP 1 formel	16,4%	16%	16%	16%	16%	15%
Elèves pris en charge	12 672	21 678	23 903	26 309	33 550	41 597
Effectifs orientés en apprentissage appuyé cycle 1	-	351	389	431	22 066	55 462
Proportion orientée EFTP 2 formel	41%	32%	30%	27%	19%	10%
Elèves pris en charge	5 845	14 599	15 862	17 113	23 489	22 730
Effectifs orientés en apprentissage appuyé cycle 2	-	0	0	0	9 411	34 095

SUPERIEUR	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	135	195	204	211	215	213
Effectif total d'étudiants	19 850	32 500	35 000	37 500	40 625	50 000